

Faculté de philosophie, arts et lettres

Le mot *tabou* comme "mot-clé sociopolitique"

Étude comparative des discours médiatiques et
sociopolitiques en Belgique francophone et en France

Auteur : Turneer Erin

Promoteur(s) : Philippe Hambye

Année académique 2024-2025 – session de septembre

Master [120] en linguistique, finalité spécialisée : Linguistics and its
Applications for a Multilingual Society

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté de philosophie, arts et lettres

Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/fial

**Déclaration sur l'honneur, mémoires/TFE de la Faculté de philosophie, arts et lettres,
UCLouvain**

Je déclare qu'il s'agit d'un travail original et personnel, que toutes les sources référencées ont été indiquées dans leur totalité et ce, quelle que soit leur provenance, et que l'utilisation des outils d'intelligence artificielle est conforme aux consignes générales d'utilisation publiées par l'UCLouvain et disponible à cette adresse :

<https://cdn.uclouvain.be/groups/cms-editors-p1/portail/reglement/Consignes-ChatGPTversion-etudiante.pdf?itok=SebXXm87>

Je suis conscient·e que le fait de ne pas citer une source, de ne pas la citer clairement et complètement, de ne pas annoncer dans une partie spécifique en début du mémoire l'utilisation que j'ai faite des outils d'intelligence artificielle ou de les utiliser de manière contraire à ce qui est prévu dans la note institutionnelle constituent des irrégularités graves au regard du *Règlement des études et des examens de l'Université catholique de Louvain* (Chapitre 4, section 7, article 107 à 114) au sein de l'Université. J'ai notamment pris connaissance des risques de sanctions académiques et disciplinaires encourues.

Au vu de ce qui précède, je déclare sur l'honneur ne pas avoir commis de plagiat ou toute autre forme de fraude et de n'avoir pas utilisé les outils d'intelligences artificielles en dehors de ce qui est accepté à l'UCLouvain.

Nom, Prénom : Turneer, Erin

Date : 05/08/2025

Signature de l'étudiant·e :



Remerciements

Je tiens à exprimer ma gratitude envers les personnes qui m'ont accompagnée et soutenue dans la rédaction de ce mémoire.

Tout d'abord, je souhaite remercier tout particulièrement mon promoteur, monsieur Philippe Hambye. Merci, d'une part, pour votre disponibilité ainsi que pour le temps que vous m'avez accordé tout au long de ces deux années ; et d'autre part, pour vos retours et commentaires qui m'ont encouragée à approfondir et à enrichir toujours davantage mon travail et mes réflexions. Grâce à votre encadrement rassurant, j'ai pu aborder ce travail avec sérénité – et remettre aujourd'hui un mémoire dont je suis fière.

Je remercie également madame Coline Rondiat, pour le partage de ses connaissances et le modèle que son étude a constitué pour ce mémoire.

Aux lecteurs qui entament la lecture de ce mémoire, je vous suis reconnaissante pour le temps que vous y consacrez. J'espère sincèrement que ce travail saura vous captiver autant qu'il m'a passionnée.

Je tiens également à remercier Amélie Gillain, pour sa patience infinie et son écoute bienveillante face à mes plaintes répétitives, ainsi que Colin Lambert, dont la présence lors des nombreuses sessions d'écriture a rendu cette aventure, bien qu'individuelle, beaucoup moins solitaire.

Table des matières

Introduction.....	1
Première partie : un objet à définir.....	6
1. Les notions de « mot-clé » et de « mot-clé sociopolitique » : définition et caractéristiques	7
1.1. Approche du MCSP par ses propriétés sémantiques et idéologiques : l'enjeu sociopolitique.....	8
1.1.1. Caractère de référent social	11
1.1.2. Caractère polysémique et polémique	13
1.1.3. Caractère figé	16
1.1.4. Caractère discursif	17
1.2. Approche du MCSP par la saillance statistique	18
1.3. Approche argumentative du MCSP	19
1.3.1. Le MCSP comme stratégie de cadrage	21
1.3.2. Dépolitisation du discours par MCSP	22
1.3.3. Le MCSP comme stratégie de discours politique	24
1.3.4. Le MCSP comme stratégie de discours politique de droite.....	25
1.4. Synthèse et proposition de définition	26
2. Les différentes stratégies de repérage du MCSP.....	28
2.1. Le repérage intuitif	28
2.2. Le repérage par « saillance statistique »	29
2.3. Le repérage par charge argumentative	31
2.4. Technique de repérage adoptée pour cette étude	33
3. L'étude et l'analyse du MC et du MCSP	33

Deuxième partie : approche méthodologique du mot <i>tabou</i>	38
1. Le mot <i>tabou</i> : un « bon » candidat au statut de MCSP.....	38
1.1. Application des critères de définition du MC au mot <i>tabou</i>	39
1.1.1. Sens, polémique et enjeux sociopolitiques.....	39
1.1.2. Saillance statistique	44
1.1.3. Figement.....	44
1.1.4. Caractère de référent social	45
1.1.5. But argumentatif	46
1.2. Conclusion : adéquation du terme <i>tabou</i> au statut de MCSP	46
2. Construction du corpus	46
2.1. Récolte des données	47
2.2. Sélection des occurrences de MCSP.....	47
3. Traitement et analyse des données : la construction d'une grille d'analyse.....	49
3.1. Choix des catégories à partir de deux modèles	50
3.2. Description de la grille et des choix méthodologiques	51
3.2.1. Section 1 : « informations contextuelles »	51
3.2.2. Section 2 : « occurrence »	54
3.2.3. Section 3 : « Objet & Sujet »	57
3.2.4. Section 4 : « effet ».....	59
3.2.5. Conclusion sur la construction d'une grille d'analyse de MCSP	64
Troisième partie : analyse du fonctionnement de <i>tabou</i> en tant que MCSP	67
1. Qui se sert de <i>tabou</i> dans quel contexte ?.....	67
1.1. L'arène	67
1.2. Le locuteur.....	68

1.3.	Le sujet et le contexte	72
2.	La forme et le sens du MCSP <i>tabou</i>	73
2.1.	Le sens de tabou à partir des termes associés.....	74
2.1.1.	« Qualifié »	74
2.1.2.	« Exclu par complément prépositionnel»	76
2.1.3.	« Qualifiant »	76
2.1.4.	Listes.....	77
2.2.	Le sens par les « propriétés sémantiques du MCSP ».....	77
3.	Les Objets du tabou.....	79
4.	L'enjeu sociopolitique et l'effet : de la prémisse à la conclusion bis	80
4.1.	Prémises : par quel moyen ?.....	81
4.2.	Conclusions intermédiaires : quel enjeu sociopolitique ?.....	82
4.2.1.	Préalables terminologiques.....	82
4.2.2.	Classement par conclusions intermédiaires.....	87
4.3.	Le schéma argumentatif : quel effet ?.....	91
4.3.1.	Préalable terminologique sur les effets principaux, subordonnés et génériques 91	
4.3.2.	Classement par effet principal.....	94
4.4.	Synthèse du fonctionnement de tabou en tant que MCSP en France	96
5.	Comparaison entre données françaises et belges	97
5.1.1.	Arène	97
5.1.2.	Locuteur.....	98
5.1.3.	Thème.....	99
5.1.4.	Forme	99

5.1.5.	Terme associé	100
5.1.6.	Propriétés sémantiques du MCSP	101
5.1.7.	Objet du tabou	101
5.1.8.	Analyse argumentative	102
5.1.9.	Conclusion partielle	103
6.	Les stratégies autour de <i>tabou</i> : adéquation du terme au statut de MCSP	104
6.1.	Le cadrage par (dé)tabouisation comme stratégie dépolitisante inscrite dans une logique discursive politique.....	106
6.1.1.	La tabouisation comme stratégie de cadrage dépolitisante	106
6.1.2.	Le cadrage par (dé)tabouisation comme stratégie de discours politique	108
6.1.3.	Illustrations	109
6.2.	Remarques : fonctionnement global et spécifique	114
6.2.1.	Phénomène global : effets sur Sujet.....	114
6.2.2.	Effet de catégorisation indirecte et renvoi à une cause « noble » comme phénomènes spécifiques et désamorçage comme phénomène global	115
6.2.3.	Phénomène spécifique : le cadrage par (dé)tabouisation comme stratégie de droite populiste ?	118
	Conclusion	127
1.	Sur le rôle endossé par <i>tabou</i> dans les discours sociopolitiques et médiatiques en France et en Belgique francophone	127
2.	Sur l'analyse de MCSP : apports, limites et perspectives	130
	Bibliographie.....	132
	Annexes	140
1.	Annexe 1	140
2.	Annexe 2	142

3.	Annexe 3.....	144
4.	Annexe 4.....	146

Introduction

Certains « mots » ou syntagmes paraissent sortir du lot dans les discours où ils sont utilisés : même lorsqu'ils apparaissent de manière isolée, ils semblent jouer un rôle clé dans le discours – et sont en ce sens porteurs d'une certaine centralité ou « *keyness* » (Bondi, 2010). Ceux-ci ne sont pas inconnus des analystes du discours, qui les nomment tantôt « mots-clefs sociopolitiques » (Jeffries & Walker, 2017), « formules » (Krieg-Planque, 2009), ou encore « mot-clé discursif » (Schröter *et al.*, 2019). Ces différentes nominations sont à la fois révélatrices de l'impact perçu de ces mots dans les discours où ils sont utilisés (ils sont « clés ») et de l'absence d'homogénéité théorique dans ce champ d'étude. Ces termes « clés », tels que *populisme*, *woke*, *développement durable*, jouent un rôle pivot dans les discours politique et médiatique, car, « en raison de leur forte charge évaluative, souvent polarisée »¹ (Hambye *et al.*, 2025 : 9) ils y opèrent des processus de division sociale : légitiment certains, délégitiment d'autres, encensent certains comportements, personnes, groupes, pour en désapprouver d'autres. L'analyse de ce phénomène permet de saisir de manière approfondie les conflits sémantiques (ou la « lutte sémantique » [Kranert, 2020 : 4 ; chez Hambye *et al.*, 2025 : 8]) auxquels ces mots sont sujets. En effet, ces termes sont souvent présentés comme ayant un sens conventionnel, or ils sont utilisés avec des sens différents en fonction du locuteur, de sa position, du contexte, dans des buts argumentatifs, idéologiques, etc. ; leur signification apparaît dès lors « extrêmement vague » et sujette à controverses (Hambye *et al.*, 2023 : 136).

Ces « mots-clés sociopolitiques » ont jusqu'ici davantage été étudiés à un niveau sémantique que dans l'optique de comprendre leur fonction dans les discours et en particulier dans l'argumentation. Afin d'éclairer cette dimension des mots-clés, nous choisissons d'approfondir un cas concret, analysé en partie dans une précédente étude (Turneer, 2024), dont les occurrences dans la presse nous ont interpellée : le mot *tabou*. Si celui-ci revêt à priori un sens conventionnel (ce dont on ne peut pas parler), le terme semble pourtant avoir acquis un sens « politique » : « “Briser les tabous” signifie, dans le contexte actuel, renverser les limites discursives, reculer les frontières de ce qu'une pression sociale permet ou non de dire,

¹ « because of their strong and often polarised evaluative meaning » ; les traductions de ce mémoire sont réalisées à l'aide de l'outil de traduction en ligne DeepL (DeepL Translator, [2025]. Consulté le [12/08/2025]. <https://www.deepl.com>.) et OpenAI (OpenAI. [2025]. *ChatGPT* (August 12 version) [Large language model]. <https://chat.openai.com>).

de faire ou de montrer » (Labere, 2004). Il semble dès lors jouer un rôle dans l'interaction sociale, dans la mesure où il est porteur d'un pouvoir de catégorisation : catégoriser une réalité comme un tabou (en lui associant cette qualification) lui attribue une valeur (positive ou négative) de manière évidente, ce qui a pour effet d'évaluer ou de hiérarchiser la réalité concernée. Le sens de ce mot se serait par ailleurs progressivement modifié avec le temps : « Imperceptiblement, le tabou a perdu le sens descriptif qui était le sien dans les sciences sociales pour en appeler au subjectif » (Labere, 2004). Il serait donc sujet à une « lutte sémantique », caractéristique des « mots-clefs » sociopolitiques. Pour constater ce nouvel usage, il suffit de consulter la presse, et par exemple le journal belge *Le Soir*, qui titre récemment : « "Fin des tabous", pari "rafraîchissant", "à la sauce flamande"... la presse revient sur l'accord du gouvernement wallon »². Le journal rapporte les propos de François-Xavier Giot, journaliste de *L'Avenir*, concernant les annonces faites début juillet 2024 par les présidents des Engagés et du MR pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles :

La Wallonie va subir un « régime drastique et ambitieux, sans tabous », prédit François-Xavier Giot dans *L'Avenir*, titré « Réaliser ce qu'on n'a pas osé faire depuis 50 ans », estimant que « le ton est donné. La Wallonie va changer, la Wallonie doit changer ». « Suppression des Provinces, fusion des réseaux d'enseignement officiel, réforme électorale, consultation populaire, rigueur budgétaire : tous les tabous ont sauté », énumère-t-il.³

Tout d'abord, l'utilisation du terme par François-Xavier Giot et sa reprise dans le titre du *Soir* ainsi que dans le corps du texte témoignent du rôle clé endossé par ce mot. On constate de surcroît que le sens utilisé par François-Xavier Giot ne correspond pas au sens conventionnel du substantif *tabou* identifié dans les dictionnaires : « Personne, animal, chose qu'il n'est pas permis de toucher parce qu'il (elle) est investi(e) momentanément ou non d'une puissance sacrée jugée dangereuse ou impure » ou bien « Interdit d'ordre culturel et/ou religieux qui pèse sur le comportement, le langage, les mœurs »⁴. Enfin, la catégorisation par *tabou* semble donner un caractère légitime au « régime drastique » ainsi qu'à la discussion des sujets politiques énumérés (« suppression des Provinces », etc.) et, par conséquent, avoir pour effet d'évaluer la réalité catégorisée et de hiérarchiser les actions autour : ne pas aborder les sujets

² Belga (juillet 2024), "Fin des tabous", pari "rafraîchissant", "à la sauce flamande"... la presse revient sur l'accord du gouvernement wallon. In : *Le Soir*, < <https://www.lesoir.be/601268/article/2024-07-12/fin-des-tabous-pari-rafraichissant-la-sauce-flamande-la-presse-revient-sur> >, consulté le 07/08/2025.

³ *Ibid.*

⁴ TLFi : Trésor de la langue Française informatisé | <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm> | ATILF (CNRS/Université de Lorraine). Définition du mot *tabou*, consultée le 07/08/2025.

mentionnés reviendrait à, dès lors que ceux-ci ont été catégorisés comme tabou, favoriser la tabouisation. Cette dernière action n'est pas légitime : en effet, la charge négative de *tabou* est confirmée par son opposition au terme « ambitieux » (« ambitieux, sans tabou »). Au vu de ce changement d'usage et du pouvoir de catégorisation à forte charge évaluative que le terme semble avoir acquis en Belgique, il est pertinent de s'intéresser à ce mot en particulier et de se demander : quel(s) rôle(s) endosse l'utilisation du mot *tabou* dans les discours sociopolitiques et médiatiques en France ? Ces usages présentent-ils des similitudes avec ceux observés en Belgique francophone (Turneer, 2024), au point de refléter une stratégie discursive partagée à l'échelle d'une partie de la francophonie ?

Pour répondre à ces questions de recherche, la présente étude propose une analyse sur corpus. Nous avons recueilli des occurrences du mot *tabou* (qui correspondent à un usage de « mot-clé sociopolitique ») utilisées par les « professionnels de la parole publique »⁵ (journalistes et politiciens) en France dans deux espaces de communication : la presse et le Parlement. Nous mettons en place, dans une optique pragmatique, une analyse qualitative et de collocations : les données sont traitées selon une grille de critères, appuyée sur les grilles d'analyse de Rondiat (2025) et de Shchinova (2025).

Ce travail se donne ainsi pour objectif de mieux saisir et comprendre le sens et l'effet pragmatique de *tabou* dans son usage de mot-clé sociopolitique en répondant à plusieurs sous-questions : qu'est-ce qui est tabou ou ne l'est pas ? Comment les locuteurs en construisent-ils le sens en contexte et dans quels buts argumentatifs ? Plus largement, cette étude ambitionne également de participer et de servir à la recherche dans ce champ d'étude en proposant une définition ainsi qu'une méthodologie adéquate à la fois pour le repérage et pour l'analyse des mots-clés sociopolitiques.

Dans le travail ci-dessous, nous tenterons en premier lieu d'approfondir la compréhension du concept afin de construire une définition systématique du « mot-clé sociopolitique » à partir des travaux existants. À partir de cette première partie théorique, nous examinerons le statut de « mot-clé » sociopolitique du mot *tabou* et développerons, dans une optique pragmatique, une méthode d'analyse à la fois adaptée à notre mot particulier et fondée sur des travaux existants (Shchinova, 2025 ; Rondiat, 2025 ; Turneer, 2024). Dans une troisième

⁵ « G. Noiriel désigne ainsi les agents autorisés à parler et donc socialement légitimes, qu'ils soient acteurs politiques, éditorialistes, intellectuels, etc. » (Gottraux, 2016).

partie, nous exposerons, d'une part, les résultats relevés par notre méthode d'analyse quant au fonctionnement de *tabou* en tant que mot-clé, en comparant les données pour la France et pour la Belgique francophone, et nous tenterons, d'autre part, d'éclairer ces résultats à la lumière de la littérature existante.

Première partie : un objet à définir

Ainsi que le note Marina Bondi (2010 : 1), la « notion de mot-clé » n'est pas clairement définie dans les sciences du langage. Cette absence de consensus quant à la définition du phénomène est également mise en évidence par Stubbs (2010 : 21) : « the term "keyword" is used in several different senses which are only loosely related ». On trouve en effet différentes définitions des « mots-clefs » ainsi que différentes traditions d'analyse : en témoignent les hésitations sur leur signification « vide » ou « sur-signifiante » (Shchinova, 2023) ou sur leur terminologie elle-même (« cultural keywords », « sociopolitical keywords », « discourse keywords », « formules », « mots-arguments », etc.). Pour comprendre le concept de « mot-clé sociopolitique », il nous faut donc revenir à ce premier concept, plus large, de « mot-clé ».

Ce chapitre est par conséquent consacré aux notions de « mots-clés » (désormais MC) et de mot-clé sociopolitique (désormais MCSP). Nos objectifs sont, dès lors, multiples. D'une part, nous visons à situer le concept de MCSP parmi celui plus large de MC et, conséquemment, à circonscrire une définition des MCSP qui puisse homogénéiser le sens encore vague de ceux-ci en sciences du langage. Sur l'exemple de Hambye *et al.* (2025), cette définition rassemble différentes caractéristiques relevées de différentes traditions qui n'attribuent toutefois pas toutes la même appellation au phénomène. D'autre part, nous cherchons à examiner les méthodes de repérage et d'analyse des MC, et plus spécifiquement de MCSP, et à situer la nôtre parmi celles-ci. Cette partie nous permettra donc de répondre à trois questions principales : comment définir le MCSP, comment le repérer et comment l'analyser ? Les réponses obtenues nous permettront de développer notre propre méthodologie pour l'analyse de notre cas particulier.

Les questions des caractéristiques et du repérage sont forcément liées ; la distinction reste toutefois pertinente selon nous car il s'agit plutôt d'identifier, dans un premier temps, les caractéristiques définitoires du MC et, dans un second temps, les méthodes concrètes qui permettent de le repérer parmi d'autres mots dans un corpus donné.

1. Les notions de « mot-clé » et de « mot-clé sociopolitique » : définition et caractéristiques

Nous tenterons dans cette première section de rassembler les éléments de définition issus de différentes traditions pour proposer une définition peut-être plus procédurale de notre objet, qui puisse dès lors servir de base pour la vérification du statut de MCSP. En ce sens, l'article de Hambye *et al.* (2025) peut servir de ligne directrice puisqu'il consiste en une revue des différents travaux sur les MCSP dont le but est d'offrir une compréhension générale du concept. Nous exposons ci-dessous les caractéristiques relevées par eux et par ailleurs confirmées chez d'autres auteurs.

Pour comprendre ce phénomène de MCSP, il est nécessaire de le replacer dans le cadre plus général des MC. En effet, Hambye *et al.* (2025) notent qu'« il n'est pas simple de définir des critères permettant de tracer une limite nette entre mots-clés et non-mots-clés »⁶ et que la « cléité »⁷ (« *keyness* ») d'un mot peut être défini de différentes façons en fonction de l'approche choisie.

Stubbs (2010 : 22) souligne le flou terminologique qui entoure les MC en distinguant trois sens utilisés : un premier sens, où les MC sont des mots chargés culturellement (Firth, 1935 ; Williams, 1983 ; Wierzbicka, 1997) ; un deuxième sens, tiré des études comparatives et quantitatives sur corpus, où le MC est un mot « statistiquement proéminent » (Scott & Tribble, 2006) ; un troisième sens, dérivant du travail sur le lexique-grammaire et centré sur les phrases, dont le but est d'identifier « ce dont les gens parlent régulièrement », leur « manière conventionnelle d'exprimer leurs valeurs partagées »⁸ (Stubbs, 2010 : 28). Cette dernière approche, si elle étudie des « unités signifiantes culturellement », n'utilise pas le terme « mot-clé ». Elle vise à découvrir et analyser des schémas linguistiques qui reflètent les façons conventionnelles dont les locuteurs expriment leurs expériences et évaluations. Par exemple, la « phraséologie conventionnelle » par laquelle les gens expriment leur incompréhension peut être illustrée par le schéma *not having the faintest/slightest/foggiest idea/notion* (Stubbs, 2010 : 28). Le sens ne repose pas sur des mots isolés, mais sur un « schéma lexical et grammatical » flexible (Stubbs, 2010 : 28). Cette approche n'entre pas dans la catégorie que

⁶ « [...] it is not easy to outline criteria to draw a clear-cut line between keywords and non-keywords ».

⁷ Non-normé en français ; traduction littérale de « *keyness* ».

⁸ « [...] what people regularly talk about: their conventional ways of expressing their shared values [...] ».

nous tentons ici de définir. D'une part, si le MC peut être un syntagme figé, en témoigne la formule *développement durable* étudiée par Krieg-Planque (2010), il ne consiste pas en une phrase. D'autre part, cette conception ne prend pas en compte la première et, selon nous, principale caractéristique du MCSP que nous verrons ci-dessous : son enjeu sociopolitique.

Les deux premiers sens soulevés par Stubbs sont toutefois pertinents à distinguer dans le champ d'étude des MC, dans la mesure où ils correspondent à deux manières de caractériser ces derniers, et plus particulièrement des MCSP, dans la mesure où ils permettent d'approfondir la compréhension de ceux-ci. À ces deux premières approches, nous ajoutons une troisième, l'approche argumentative, soulevée chez Hambye *et al.* (2025). Chacune de celles-ci nous permet d'aborder des éléments de définition distincts : il convient donc de les examiner une à une.

1.1. Approche du MCSP par ses propriétés sémantiques et idéologiques : l'enjeu sociopolitique

Une première approche consiste à définir le MCSP par ses propriétés sémantiques et idéologiques. Pour comprendre celle-ci, il faut revenir plus largement aux origines de l'étude des MC, soit à l'approche initiale dégagée par Stubbs où les MC ont une importance culturelle.

Au départ, le MC est considéré comme un mot « pivot » en contexte et il a un rapport avec la culture. Dans les années trente, John Rupert Firth (1935), s'appuyant sur la notion anthropologique de « contexte » et dans une approche de sémantique lexicale, proposait déjà d'éclairer les significations qui caractérisent la culture d'une communauté par l'étude en contexte des mots « sociologiquement importants », appelés « focaux » ou « pivots » (Firth, 1935 : 40 chez Bondi, 2010). L'approche est partiellement reprise chez Raymond Williams (1983). Il introduit la notion de « cultural keywords » dans son ouvrage fondateur *Keywords : a vocabulary of Culture and Society* que Jeffries & Walker (2017 : 4) décrivent comme « une liste de mots et de longues définitions narratives »⁹. Williams présente en effet dans son ouvrage une liste de 120 MC qui a pour but de représenter l'idéologie de l'époque. Les MC y sont définis comme « un ensemble commun de mots et de significations dans nos discussions les plus générales, en anglais, des pratiques et institutions que nous regroupons sous le terme de

⁹ « [...] a list of words and long narrative definitions [...] ».

culture et de société »¹⁰ (Williams, 1983 : 15). L'auteur y met en évidence l'indissociabilité entre contexte historique et lexicale : les mots ne sont pas simplement des « produits linguistiques aléatoires », mais des « entités » situées culturellement qui incarnent « des siècles de changements sémantiques » (Roslyn Blyn-LaDrew, 1996 : 5). Il démontre ainsi que certains mots ont évolué sémantiquement et peuvent finir par représenter une réalité distincte de celle de départ, à fortiori quand il s'agit de mots qui représentent « des idées ou des concepts complexes » comme « démocratie », « individu », etc. (Young, 1983 : 323). Pour Jeffries & Walker (2017 : 4), les MC mis en évidence par Williams sont importants car ils « [...] décrivent la culture de l'époque et sont utilisés par ceux qui s'engagent dans la discussion de cette culture »¹¹, c'est-à-dire ceux qui sont « plus susceptibles de réfléchir sur la société, y compris les politiciens, les dirigeants d'entreprise et les universitaires ». L'ouvrage est remis en question par Stubbs (2010 : 25), qui lui reproche une liste trop courte et trop spécialisée pour couvrir le vocabulaire d'une langue, l'absence de théorisation sur l'organisation du vocabulaire de la langue et l'impossibilité de relier les mots aux textes et types de textes. Il faut noter toutefois que les objectifs des auteurs sont distincts puisque Williams n'a pas comme intention de produire une analyse linguistique. Si les critiques de Stubbs sont pertinentes du point de vue d'une analyse linguistique systématique, elles s'appliquent moins à une étude inscrite dans une tradition d'études culturelles, comme le note par ailleurs Stubbs lui-même (2010 : 25).

L'ouvrage, s'il ne constitue pas une bonne base pour une théorie générale du sens selon Stubbs, reste toutefois fondateur et place le MC au centre de la culture et de l'histoire. C'est cette notion de « cultural keywords » qui est en outre reprise et remodelée par Jeffries & Walker (2017). Les auteurs reprennent cette terminologie pour deux raisons : d'une part, dans la lignée du travail de Williams ; d'autre part, dans un second sens statistique couramment utilisé dans les études sur corpus (cf. *infra*). De l'étiquette « *cultural keyword* », les auteurs passent cependant à « *sociopolitical keyword* », soit « mot-clé sociopolitique » avec la justification suivante : « the emphasis is on those *cultural keywords which have sociopolitical significance in a particular period* [...], though we would also argue that they became widely

¹⁰ « [...] a shared body of words and meanings in our most general discussions, in English, of the practices and institutions which we group as culture and society [...] ».

¹¹ « [...] describe the culture of the time and are used by those engaged in discussing that culture ».

used outside the political arena in the period concerned »¹² (Nous soulignons, Jeffries & Walker, 2017 : 4). Jeffries & Walker cherchent ainsi à saisir les MCSP d'une période de l'histoire politique britannique (les années où Tony Blair était premier ministre du Royaume-Uni) mais également leurs implications idéologiques. Ils postulent ce faisant que certains mots sont d'« importants indicateurs » de « l'idéologie naturalisée » des années « Blair » (Jeffries & Walker, 2017 : 14). Le travail de Jeffries & Walker permet donc d'éclairer la principale caractéristique des MCSP : en raison de leurs implications idéologiques, les MCSP acquièrent une charge sociopolitique, en outre reconnue par différents auteurs.

Schröter *et al.* (2019), dont l'étude porte sur les MCSP *multicultural* et *multiculturalisme*, suivent l'exemple de Jeffries & Walker en s'éloignant de l'étiquette proposée par Williams et en introduisant une nouvelle appellation : « discourse keywords » (désormais DKW). Tandis que les MC de Williams « saisissent des conceptualisations plus fondamentales des phénomènes sociaux publiquement pertinents qui peuvent apparaître dans toute une gamme de discours thématiques à travers les époques »¹³, les DKW « se rapportent davantage à l'utilisation des mots dans des contextes de discours thématiques spécifiques à certains moments dans le temps »¹⁴ (Schröter *et al.*, 2019 : 3-4). Selon leur conception, les mots-clés discursifs (DKW), ou MCSP, sont des termes centraux qui peuvent révéler des aspects de l'histoire et des *idéologies* inhérentes à ces discours (Schröter *et al.*, 2019 : 4).

Si à l'origine la charge associée au MC est principalement « culturelle », l'on note donc que des auteurs comme Jeffries & Walker (2017) et Schröter *et al.* (2019) soulignent une forme particulière de MC, les MCSP, présentant une charge sociopolitique et des implications idéologiques, enjeu également mis en évidence chez Hambye *et al.* (2023, 2025) et Alice-Krieg-Planque (2003, 2009, 2010).

Hambye *et al.* (2025 : 6) soulignent que « les MCSP sont des mots dont la signification est *chargée sur le plan sociopolitique* »¹⁵ (nous soulignons) puisqu'ils « se distinguent par leur capacité à "englober" ou "encapsuler" (Jeffries & Walker, 2018), "capturer" (Schröter, 2008) ou

¹² « L'accent est mis sur ces mots-clés culturels qui ont une signification sociopolitique durant une période particulière [...], bien que nous soutenions également qu'ils sont devenus largement utilisés en dehors de l'arène politique pendant la période concernée ».

¹³ « [...] capture more basic conceptualisations of publicly relevant social phenomena that can feature across a whole range of thematic discourses across times [...] ».

¹⁴ « [...] pertain more to the use of words in specific, thematic discourse contexts at certain points in time [...] ».

¹⁵ « SPKW are words whose meaning is socio-politically loaded ».

"cristalliser" (Krieg-Planque, 2010) un ensemble d'idées, de valeurs ou de problématiques politiques. »¹⁶

Alice Krieg-Planque s'inscrit quant à elle dans une tradition française. On peut en effet voir un « équivalent » des « keywords » de Jeffries & Walker dans la notion de « formule » que Krieg-Planque utilise (2003 ; 2009 ; 2010) et qu'elle emprunte elle-même à Marianne Ebel et Pierre Fiala (1983, sur les formules *überfremdung* » et *xénophobie*). Eux-mêmes l'empruntent à Jean-Pierre Faye (1972) dans son œuvre *Langages totalitaires* où ce dernier analyse l'usage de la formule *état total* à l'époque de la seconde guerre mondiale. Krieg-Planque analyse ainsi les formules *purification ethnique* (2003) et *développement durable* (2010) et définit la formule comme « un ensemble de formulations qui, du fait de leurs emplois à un moment donné et dans un espace public donné, cristallisent des *enjeux politiques et sociaux* que ces formulations contribuent dans le même temps à construire » (nous soulignons, 2010 : 6). Cette définition entre en résonnance avec les définitions de la tradition de Jeffries & Walker ; elle met au centre de la notion de MC l'enjeu sociopolitique. De cet enjeu principal, Krieg-Planque (2009) tire plusieurs caractéristiques : selon elle, la formule a un caractère de référent social, elle est polémique, figée et possède une dimension discursive.

1.1.1. Caractère de référent social

Le caractère de référent social de la formule, repris de chez Ebel & Fiala (1983), « traduit son aspect dominant, à un moment donné et dans un *espace sociopolitique* donné » (nous soulignons, Krieg-Planque, 2009). Il témoigne donc du fait que « la formule est un signe qui évoque quelque chose pour tous à un moment donné » (Krieg-Planque, 2009). En outre, Krieg-Planque (2009) note que plusieurs indices peuvent témoigner de ce caractère. Nous retenons les indices suivants :

- 1) « L'accroissement de la fréquence » du signe, « observée à travers le temps sur un corpus stable » (Krieg-Planque, 2009).
- 2) La productivité lexicologique (défigements, mots-valises, dérivés, composés, etc.).
- 3) L'attestation dans des discours variés. En effet, pour que la formule soit un signe « connu de tous », « il faut que les lieux d'émergence de la formule se diversifient » : « si la formule est originaire d'une formation discursive, elle doit en sortir » (Krieg-

¹⁶ « [...] stand out by their capacity to 'encompass' or 'encapsulate' (Jeffries & Walker, 2018), 'capture' (Schröter, 2008) or 'crystallise' (Krieg-Planque, 2010, p. 6) a whole set of ideas, values, or political issues [...]. »

Planque, 2009). Des mots présentant des caractéristiques formulaires mais réduits à un vocabulaire de spécialité « ne sont donc pas des formules s'ils ne sortent pas de leur domaine pour envahir le corps social » (Krieg-Planque, 2009). Un indice du caractère de référent social est donc la *circulation* (trait de définition noté chez Faye et Ebel & Fiala) de la formule. La notion de circulation, elle, insiste sur la construction discursive dont les formules font l'objet, puisqu'elle souligne « l'ouverture nécessaire de toute parole » (Krieg-Planque, 2009). À propos de son MC *polarisation*, Porto (2023) souligne par exemple ce caractère de « référent social » puisque *polarisation* est attesté dans des discours variés : « The meanings of *polarisation* have spread far beyond its original use in the political arena and can now be traced in public opinion discourses within a wide variety of social and cultural domains, from economics to education, health, environment or even religion » (Porto, 2023 : 1270).

- 4) La formule est un « passage obligé », un « dénominateur commun des discours » ; elle s'est alors « imposée avec une fonction de cadrage du débat » (Krieg-Planque, 2009). Cette caractéristique atteste du fait qu'il faille prendre position à son égard. Ceci peut être rendu explicite par, notamment, le questionnement sur la formule « par lequel un locuteur demande explicitement à l'interlocuteur de prendre position sur celle-ci » ; la réfutation « par dénégation ou retournement », ou encore lorsqu'un locuteur produit « deux énoncés au contenu similaire » et qu'il n'utilise le MC que dans un cas (ceci est un indice du « caractère obligé de l'utilisation de la formule » pour le cas où il est utilisé puisque dans un autre cas il peut s'en passer [Krieg-Planque, 2009]).

A propos de ces indices, Krieg-Planque (2009) note toutefois qu'« aucun d'entre eux n'apporte à lui tout seul une réponse définitive ».

Il faut en outre préciser que le fait que la formule soit un signe « connu de tous » ne signifie pas qu'elle le soit de façon homogène : « au contraire, ses significations sont multiples, parfois contradictoires ». Ceci souligne l'interdépendance entre le caractère de référent social et le caractère polémique : « C'est parce qu'elle domine [...] qu'elle est chahutée » (Krieg-Planque, 2009).

1.1.2. Caractère polysémique et polémique

Le caractère polémique soulevée notamment par Krieg-Planque est lié à une autre caractéristique qu'il est pertinent de mentionner au préalable : le caractère polysémique du MCSP.

1.1.2.1. Polysémie et vacuité sémantique

Plusieurs auteurs notent que le MCSP a un caractère polysémique ou « vide de sens » (Jeffries & Walker, 2017). Si ce trait n'est pas reconnue comme une caractéristique à part entière pour Krieg-Planque, l'autrice (2009) mentionne tout de même cette tendance. En effet, ses travaux ainsi que ceux de ses prédécesseurs mettent l'accent sur la « polysémie » de la formule. À propos des MC *libres* et *libertés* analysés par Geneviève Petiot « lors du débat sur l'école privée en 1984 », Krieg-Planque (2009) précise en effet que « chacun cherchait à monopoliser le mot comme étant le sien propre tout en lui assignant une signification spécifique » : « Ce type de polémique témoigne de l'existence de cette "polysémie sociale" ».

Hambye *et al.* (2025 : 6) expliquent ce phénomène : si le caractère clé des MCSP réside dans « le fait qu'ils peuvent résumer une vision du monde, une idéologie ou une position politique particulière »¹⁷, ils sont, dès lors, « particulièrement *riches sémantiquement et porteurs de sens*, car ils sont spontanément associés à un large ensemble d'éléments de signification et à une constellation d'autres termes lexicaux qui font partie du même discours (Durant, 2008 ; Schröter *et al.*, 2019) »¹⁸ (nous soulignons) ; ceci leur confère le rôle de « "point focal" (Rigotti & Rocci, 2009), de "terme accrocheur" (Kranert, 2020) ou de "nœud sémantique" (Schröter *et al.*, 2019) »¹⁹. Hambye *et al.* (2025 : 6) soulignent, en outre, l'aspect « paradoxal » de « leur capacité à encapsuler cette "concentration" de significations [...], tout en affichant une certaine "vacuité" ou "ambiguïté" sémantique. »²⁰ En effet, malgré cette forte concentration sémantique, la littérature mentionne également leur « vacuité sémantique ». C'est la distinction entre « empty » ou « overloaded » que l'on retrouve également chez Shchinova (2023). Mercuri (2023), dont l'étude porte sur le MC *sustainable fashion*, souligne

¹⁷ « [...] the fact that they can summarise a particular worldview, ideology or political positioning [...] ».

¹⁸ « [...] they can be particularly meaningful and semantically rich, since they would be spontaneously associated with a large cluster of meaning elements and with a constellation of other lexical items that are part of the same discourse (Durant, 2008; Schröter *et al.*, 2019) ».

¹⁹ « [...] 'focal point' (Rigotti & Rocci, 2009), 'catch term' (Kranert, 2020) or 'semantic node' (Schröter *et al.*, 2019) [...] ».

²⁰ « [...] This highlights a seemingly paradoxical feature of SPKW: their ability to encapsulate this meaning 'concentration' we evoked above while simultaneously exhibiting semantic 'emptiness' or 'vagueness' ».

également ce caractère polysémique et vague. En effet, chez Mercuri (2023 : 1265), « alors que tous les acteurs prétendent être des défenseurs de la durabilité, il n'est pas clair ce que "être durable" signifie dans ce contexte »²¹. Cet aspect est confirmé chez Pizarro Pedraza *et al.* (2023 : 1271), dont l'étude porte sur le MC *sustainable development* : les auteurs mettent en évidence que le succès du MC aurait développé « une imprécision dans la signification » puisque « selon l'idéologie ou l'intention de l'utilisateur, le terme peut acquérir des significations différentes »²². Jeffries & Walker (2017 : 195) mettent quant à eux l'accent à la fois sur la polysémie et sur le « vide » sémantique puisque les MCSP semblent résumer un « ensemble de caractéristiques sémantiques, tout en apparaissant paradoxalement relativement vide de sens »²³. L'analyse des collocations a en effet démontré, chez Jeffries & Walker (2017 : 195), que les MCSP apparaissent comme un « ensemble complexe de composants sémantiques que le lecteur est censé comprendre »²⁴.

Sur ce point, l'article de Hambye *et al.* (2025) paraît particulièrement éclairant : pour les auteurs, c'est justement « cette "concentration" de significations » qui « peut en réalité conduire à une impression de flou, car la chaîne sémantique associée à un MCSP peut être si étendue qu'elle en perd sa spécificité » ; c'est donc « leur forte polysémie (Durant, 2008), plutôt que leur "vacuité" sémantique, qui contribue à leur [...] indétermination » (Hambye *et al.*, 2025 : 8)²⁵.

1.1.2.2. Polémique

Selon Krieg-Planque, la formule est également polémique : elle « met en jeu quelque chose de grave » au sens où « elle met en jeu l'existence des personnes », c'est-à-dire « les modes de vie, les ressources matérielles, la nature et les décisions du régime politique dont les individus dépendent, leurs droits, leurs devoirs, les rapports d'égalité ou d'inégalité entre citoyens, la solidarité entre humains, l'idée que les personnes se font de la nation dont ils se sentent être les membres » (Krieg-Planque, 2009). Les locuteurs polémiquent ainsi « pour une mise en description du réel » (Krieg-Planque, 2009). L'autrice note que plusieurs types de

²¹ « [...] while all players claim to be advocates for sustainability, it is not clear what "being sustainable" means in this context ».

²² « [...] a vagueness in meaning [...] depending on the user's ideology or intention, the term can acquire different meanings ».

²³ « [...] a package of semantic features, while paradoxically appearing in fact to be relatively empty of meaning ».

²⁴ « [...] complex set of semantic components which the reader is assumed to understand ».

²⁵ « [...] this meaning 'concentration' can actually lead to an impression of vagueness, since the semantic chain associated with a SPKW can be so extensive that it loses specification. In other words, it is their strong polysemy (Durant, 2008) rather than their semantic 'emptiness' that contributes to their ambiguity or vagueness ».

controverses peuvent témoigner du caractère « polémique » d’une formule. La première polémique serait celle de l’inadéquation de la formule à la réalité qu’elle désigne : les locuteurs dénoncent le fait que le terme « nomme mal » et « le qualifient tantôt de terme vague tantôt d’euphémisme, et le prennent régulièrement en défaut d’adéquation au réel » (Krieg-Planque, 2009). On note que cet aspect de « problématisation » du processus de nomination est également mentionné chez Schröter *et al.* Pour les auteurs, les MC sont souvent significatifs de « questions débattues de manière controversée » ; ces controverses peuvent concerner le signifiant, « problématisant le choix du mot », ou le signifié, « problématisant le phénomène auquel il est fait référence » ; le MC est alors marqué par des commentaires métalinguistiques (des marqueurs de distance ou des spécifications de sens) (Schröter *et al.*, 2019 : 4-5). Une deuxième polémique identifiée par Krieg-Planque (2009) concerne la dénonciation des responsables de cet usage inadéquat. Puisque le MC est utilisé et ce malgré son inadéquation, la deuxième polémique consiste alors à dénoncer « les responsables ou les complices de ce procès de nomination raté » (Krieg-Planque, 2009). La troisième polémique consiste à tenter de « remplacer un procès de nomination raté par un procès de nomination réussi » (Krieg-Planque, 2009).

Il est par ailleurs pertinent de noter que le rôle de « "nœud sémantique" » (Schröter *et al.*, 2019) est particulièrement important, car il explique pourquoi les mots-clés [...] font eux-mêmes l’objet de discussions publiques »²⁶ et que la « nature polysémique » des MCSP, (cf. 1.1.2.1.), « est d’autant plus importante » du fait que « leur signification est souvent contestée »²⁷ (Hambye *et al.*, 2025 : 6). En effet, dans la mesure où certains MCSP (*populisme*, *wokisme*, etc.) présentent un sens flou et variable – vacuité induite par leur forte concentration sémantique (cf. 1.1.2.1.) –, ils se prêtent particulièrement bien à des débats — voire à des polémiques — autour de leur signification.

Par ailleurs, si, selon Krieg-Planque (2009), la formule est « chahutée » (polémique) parce qu’elle « domine » (caractère de référent social) dans un espace sociopolitique dont elle « cristallise » les enjeux, c’est notamment en raison de son caractère figé.

²⁶ « This role of [...] ‘semantic node’ (Schröter *et al.*, 2019) is particularly important since it explains [...] why they [keywords] are themselves the subject of public discussion [...] ».

²⁷ « This polysemic nature of SPKW is all the more important given that another key feature is that their meaning is often disputed [...] ».

1.1.3. Caractère figé

On peut considérer qu'un MC ne peut être un référent pour tous s'il ne circule pas. Or, selon Krieg-Planque, le figement est une caractéristique obligatoire du statut formulaire, puisqu'il « implique une certaine concision », concision qui « permet à la formule de *circuler*, au sens matériel du terme » (nous soulignons, Krieg-Planque, 2009). La concision est ce qui confère à la formule son caractère argumentatif (cf. *infra*) car c'est ce qui lui permet d'« être réaffirmée ou refusée en bloc ». Le figement (ou stabilité du « matériau langagier »), est également ce qui la construit comme un lieu commun de débat : « Par son caractère figé, la formule devient identifiable, reconnaissable, et par conséquent peut fonctionner comme indice de reconnaissance permettant de "stigmatiser" – positivement ou négativement – ses utilisateurs [...] » (Krieg-Planque, 2009).

La formule est donc « portée par une forme signifiante relativement stable » (Krieg-Planque, 2009). Il faut préciser que Krieg-Planque (2009) distingue plusieurs types de formules : les unités lexicales simples, les unités lexicales complexes, les unités lexico-syntaxiques ou encore les séquences autonomes [phrase] ; ces deux dernières ne faisant pas partie, pour rappel, de la définition de MCSP que nous construisons ici. Krieg-Planque (2009) fait l'hypothèse que « les formes privilégiées de la formule ont un caractère relationnel ». Pour l'auteur, c'est « la mise en relation des différents "termes" » qui « provoque en effet des scandales, crée des significations nouvelles, suggère des rapports qu'il s'agit pour les locuteurs d'accueillir ou de défaire », notamment dans les syntagmes nominaux à adjectifs dénominaux (« ségrégation raciale ») et les nominalisations (« modernisation ») où « le caractère relationnel » repose « dans les profondeurs de la séquence », c'est-à-dire les morphèmes (*modernis-* ; *-ation*) (Krieg-Planque, 2009). Krieg-Planque (2009) reconnaît toutefois l'existence de séquences qu'elle nomme « atomiques », « composées d'un seul morphème lexical » qui ne sont « certes pas à exclure ». Pour l'unité lexicale simple, « le caractère figé est tautologique » (Krieg-Planque, 2009) et « la polysémie du morphème est certainement son meilleur atout » puisque celle-ci « facilite le régime "formulaire" du lexique dans la mesure où elle accroît ses facultés à circuler et à devenir polémique » (Krieg-Planque, 2009). Cependant, outre le figement formel, nous considérons que ce sont les emplois du MCSP qui présentent des traces de figement dans le sens où, comme Krieg-Planque le met en évidence dans le caractère de référent social, le MCSP est une forme de « passage obligé » ; utiliser le MCSP

relève de conventions figées, de réflexes discursifs. C'est la récurrence d'une même forme qui l'installe dans l'usage et la rend « obligatoire », c'est-à-dire, la *fige*, dans certains contextes. On considère donc que, pour les unités lexicales simples, le figement n'est pas simplement « tautologique ». Sur ce point, Hambye *et al.* (2025 : 6) souligne par ailleurs que le rôle de « nœud sémantique » des MCSP est lié au figement discursif dans le sens où le MCSP est le « résultat » d'une « "sélection" spontanée d'un mot unique et stable pour désigner un même ensemble d'enjeux ou de positionnements sociopolitiques dans le débat public »²⁸. Ceci explique qu'une fois qu'un mot, par exemple *woke*, est « utilisé pour renvoyer à tout un ensemble de valeurs, d'attitudes ou de groupes sociaux, un autre mot ne sera plus employé pour cette fonction »²⁹.

De ces caractéristiques découle finalement un fonctionnement du MCSP qui est davantage discursif que linguistique.

1.1.4. Caractère discursif

Le caractère discursif représente « ce qui, dans la séquence, résulte d'une certaine utilisation, que celle-ci soit concomitante ou postérieure à l'apparition de cette séquence dans la langue » (Krieg-Planque, 2009). Il témoigne du fait que le MCSP est une notion discursive et non linguistique puisque selon l'autrice, la formule « n'existe pas sans les usages qui la font advenir comme telle » (Krieg-Planque, 2009). En général, « la séquence préexiste formellement à son accès au rang de formule » bien qu'il arrive qu'un néologisme de forme acquière aussitôt un statut formulaire. Dans les cas où la séquence préexiste, le rôle du chercheur n'est pas de repérer une nouvelle forme mais « un [...] ou une série d'usages particuliers, par lesquels la séquence prend un tournant, devient un enjeu, est repérée, commentée, cesse de fonctionner sur le mode "normal" des séquences qui nomment paisiblement et s'utilisent sans que l'on s'en rende compte » (Krieg-Planque, 2009). Ceci rejoint la notion d'évolution sémantique mis en évidence par Ebel & Fiala, mais également chez Williams (1983) et Wierzbicka (1997) où les MC culturels incarnaient des siècles de changements sémantiques : si le MCSP a bien une importance culturelle (puisque, pour reprendre Jeffries & Walker [2017 : 4], « l'emphasis se situe sur les MC *culturels* qui ont une

²⁸ « This role of [...] 'semantic node' [...] is also related to the fixedness ('figement'; Krieg-Planque, 2009) of the keywords [...] in the sense of the spontaneous 'selection' of a single and stable word to refer to the same set of sociopolitical issues or positionings within the public debate [...] ».

²⁹ « [...] — once woke is used to refer to a whole set of values, attitudes, or social groups, another word won't be used anymore for that purpose ».

signification *sociopolitique* particulière »), nous nous rangeons à l'avis de Krieg-Planque selon lequel un néologisme de forme peut acquérir aussitôt un statut formulaire : le MCSP ne doit donc pas forcément s'inscrire dans une dimension « historique ».

Il faut noter que, pour Krieg-Planque (2009), les caractères de référent social et polémique sont deux propriétés interdépendantes du caractère discursif. Pour nous, cependant, le caractère discursif découle plutôt des autres caractéristiques du MCSP et nous semble peu discriminant en tant que tel.

1.2. Approche du MCSP par la saillance statistique

Dans une seconde approche, relevée chez Stubbs (2010) et chez Hambye *et al.* (2025) la « cléité* » d'un mot est définie par sa saillance statistique : « In a quantitative perspective, keywords are those whose frequency (or infrequency) in a text or corpus is statistically significant, when compared to the standards set by a reference corpus » (Bondi, 2010 : 3). On retrouve également cette notion chez Jeffries & Walker (2017 : 5) puisque les auteurs cherchent à relier « signification statistique » et « signification sociopolitique », soit MC statistiques et MCSP.

Ce trait n'apparaît cependant pas dans toutes les traditions du MCSP, ou en tout cas, son importance est régulièrement amoindrie. Hambye *et al.* (2025 : 2) notent ainsi que, « pour de nombreux chercheurs, il n'existe pas de lien nécessaire entre signification sociopolitique et signification statistique »³⁰. C'est notamment le cas chez Schröter *et al.* (2019). Les auteurs notent qu'une des caractéristiques du MCSP est d'apparaître de manière fréquente dans les périodes de « saillance » des discours « auxquels ils appartiennent » (Schröter *et al.*, 2019 : 4). Toutefois, tandis que Jeffries & Walker (2017 : 3) utilisent la notion de « keywords » en référence au projet de Williams et dans un sens statistique, Schröter *et al.* écartent ce deuxième sens pour des raisons de limitation pratique. Ils soulignent que Stubbs (2010) ainsi que Jeffries & Walker (2017) « reconnaissent le concept de "mots-clés culturels" et la nécessité de distinguer cette conception des mots-clés d'une autre en linguistique de corpus » (Schröter *et al.*, 2019 : 6-7), c'est-à-dire les MC statistiques, les deux notions étant combinées chez Jeffries & Walker. Cette caractéristique est également mise de côté chez Krieg-Planque (2009) qui précise que « l'indice de fréquence n'est qu'un indice parmi d'autres [...], car on peut

³⁰ « [...] for many scholars, there is no necessary connection between sociopolitical and statistical significance ».

sérieusement penser que l'accroissement en fréquence de certains mots à certains moments n'atteste en rien la présence de formules ».

Hambye *et al.* (2025 : 5) notent que l'importance accordée à ce critère n'est pas anodine et qu'elle relève de conceptions particulières du concept : « en effet, dès lors que les MCSP sont considérés comme “indicateurs des discours *majeurs* d'une époque donnée” (Kranert, 2020, 32, nous soulignons) », comme c'est le cas notamment pour Jeffries & Walker, « la fréquence apparaît comme un critère évident pour les identifier »³¹; en revanche, pour d'autres, « la fréquence est importante simplement parce qu'elle constitue un indicateur, parmi d'autres, de la centralité du mot-clé (Rigotti & Rocci, 2009). »

1.3. Approche argumentative du MCSP

A côté de la saillance statistique – liant MC statistiques et MCSP – et des propriétés sémantiques et idéologiques (l'enjeu sociopolitique), on trouve une définition des MCSP par leur caractère argumentatif qui cherche à saisir la « fonction de catégorisation et d'évaluation des MCSP dans le discours »³² (Hambye *et al.*, 2025 : 9). Plusieurs travaux ont en effet montré que « en raison de leur forte charge évaluative, souvent polarisée », l'utilisation de MCSP « pour désigner un acteur ou une mesure politique peut revêtir une importance sociopolitique » puisque le MCSP « inscrit ces réalités dans une *catégorie* évaluée positivement ou négativement, et peut ainsi leur conférer de la légitimité — ou, au contraire, les en priver »³³ (nous soulignons, Hambye *et al.*, 2025 : 9).

Hambye *et al.* (2025 : 10) soulignent en effet que « la cléité* discursive de certains mots peut en effet être due à leur rôle pivot dans un schéma argumentatif »³⁴. Ceci est étudié, notamment, chez Rigotti & Rocci (2005). Les auteurs proposent une approche argumentative du MC qui permet selon eux un « traitement réaliste » du « pouvoir de persuasion » des MC (Rigotti & Rocci, 2005 : 907) : la mention d'un MC évoquerait un bagage implicite (un « endoxon ») supposé partagé et « valorisant », au sens où il permet d'attribuer une valeur (négative ou positive) à la réalité qui lui est associée, qui leur conférerait un poids argumentatif

³¹ « In fact, as soon as SPKW are viewed as 'indicative of the major discourses at any one time' (Kranert, 2020, p. 32, the underlining is ours), frequency seems to be an obvious criterion to identify them (see Gribomont, in this issue ».

³² « [...] the categorizing and evaluative function of SPKW in discourse [...] ».

³³ « [...] because of their strong and often polarised evaluative meaning, using a given keyword to label a political actor or a political measure can be sociopolitically important, since it includes these realities in a positively or negatively evaluated category and hence can confer them legitimacy — or deprive them of it [...] ».

³⁴ « The discursive keyness of some words may indeed be due to their pivotal role in an argumentation scheme ».

(Rigotti & Rocci, 2005). En raison de ce poids, les MC joueraient le rôle de *terminus medius* dans des raisonnements argumentatifs (cf. *infra*) (Rigotti & Rocci, 2005).

Cette analyse argumentative n'est par ailleurs pas isolée. Stubbs, cité par Rigotti & Rocci (2005 : 904), opposait déjà dans son analyse « un mode d'argumentation logique/rationnel à un mode d'argumentation qui ne "fonctionne pas à ce niveau", mais qui est plutôt basé sur des 'mots-clés' »³⁵. Dans son livre, Sophie Moirand (2007 : 42) décrit un phénomène similaire, qu'elle nomme « mot-argument », mot dont le « caractère argumentatif se manifeste sous des fonctionnements différents selon les communautés qui les utilisent » : cette étiquette met donc l'accent sur les buts argumentatifs et idéologiques qui peuvent sous-tendre l'usage d'un MC. L'autrice soutient qu'ils sont utilisés par le monde politique en tant que « mots-arguments » qui fonctionnent comme des « arguments d'autorité » : « [...] comme les locuteurs semblent là persuadés de bénéficier d'une parole "autorisée", et "authentifiée" en quelque sorte par les médias, ils fonctionnent alors comme des *arguments d'autorité* » (Moirand, 2007 : 44). Ceux-ci ne sont dès lors plus définis : « [...] le monde politique définit rarement ce qu'il entend par "principe de précaution", la présence du déterminant "le" [...] contribuant ainsi à laisser penser que tout le monde sait parfaitement ce qu'il signifie » (Moirand, 2007 : 44), ce qui entre en outre en résonnance avec le caractère « polysémique », « vide » ou « vague » du MCSP relevé plus haut.

Le travail de Krieg-Planque sur la formule *développement durable* soulève également des questions d'argumentation qui traversent les études de MC. L'autrice souligne que « cette formule se déploie en produisant des effets d'évidence » : « C'est ainsi pleinement munie [sic] de ce qui peut décourager les objections dans un discours que "développement durable" impose sa consistance formulaire dans l'espace public » (Krieg-Planque, 2010 : 19). On retrouve la même idée chez Jean-Pierre Faye : « La formule, selon Jean-Pierre Faye, est agissante : elle a une efficacité, elle engendre un procès d'acceptabilité, elle a pour effet de rendre acceptable quelque chose » (Krieg-Planque, 2009). Or, « le procès d'acceptabilité, au sens strict, ne se 'démontre' pas ». Il est « simplement plus ou moins vraisemblable ».

Ces « effets d'évidence », ce « procès d'acceptabilité », ce deuxième niveau d'argumentation repéré chez Stubbs ou encore ce caractère « d'arguments d'autorité »

³⁵ « [...] a logical/rational mode of argumentation to a mode of argumentation that does not "operate at this level", but instead based on 'keywords' [...] ».

(Moirand, 2007) témoigne du fait que le MC, mais aussi le MCSP (ou la formule), fonctionnent à un niveau implicite. Chez Rigotti & Rocci (2005), cette « force persuasive » s’explique par l’endoxon lié au MC et par le syllogisme qu’il permettrait de reconstruire (cf. *infra*).

Dans une étude précédente (Turneer, 2024), nous avons proposé une approche argumentative du MCSP *tabou* dans les discours sociopolitiques et médiatiques en Belgique. Cette recherche constitue le point de départ de la présente étude et nous permet d’éclairer le fonctionnement de certains MCSP, et plus particulièrement de *tabou* en Belgique : le MCSP agit comme une stratégie de cadrage dépolitisante, s’inscrivant par ailleurs dans une logique discursive de nature politique — en l’occurrence, pour *tabou*, de droite. Si toutes les caractéristiques citées ne s’appliquent pas à tous les MCSP — en particulier, l’inscription d’une logique discursive politique de *droite* — toutes sont néanmoins pertinentes pour l’analyse menée dans cette étude, raison pour laquelle nous les présentons ci-dessous.

1.3.1. Le MCSP comme stratégie de cadrage

Les analyses de notre précédente étude ont démontré que *tabou* servait principalement, dans des schémas argumentatifs (cf. part. 2, méthodologie), à la légitimation de réalités non humaines (mesure, article, situation, etc.) : par l’association d’une certaine réalité au tabou, il devient illégitime de tabouiser cette réalité (car tabouiser est reconnu et accepté comme négatif), ce qui a également pour effet de rendre légitime sa mise en place ou le fait de l’aborder. De la même manière, par opposition au tabou, une certaine réalité devient légitime car « détabouiser » est reconnu comme positif (cf. *infra*). En soit, c’est l’association ou l’opposition à un MCSP à forte charge évaluative qui confère à la réalité concernée une certaine légitimité, comme souligné plus haut chez Hambye *et al.* (2025 : 9) : « en raison de leur forte charge évaluative, souvent polarisée », l’utilisation de MCSP « pour désigner un acteur ou une mesure politique peut revêtir une importance sociopolitique » puisque le MCSP « inscrit ces réalités dans une *catégorie* évaluée positivement ou négativement, et peut ainsi leur conférer de la légitimité — ou, au contraire, les en priver »³⁶.

Nous avons dès lors mis en évidence (Turneer, 2024) une stratégie de cadrage (consciente ou non) sous-jacente à l’usage du terme, que Wander (2011) définit comme une « organisation de contenus qui a pour but d’influer sur les représentations des destinataires à

³⁶ « [...] because of their strong and often polarised evaluative meaning, using a given keyword to label a political actor or a political measure can be sociopolitically important, since it includes these realities in a positively or negatively evaluated category and hence can confer them legitimacy — or deprive them of it [...]. »

propos d'un objet de discours ou d'une situation ». Il s'agit d'une stratégie à « portée argumentative » dans le sens où elle « permet de circonscrire la discussion par la thématisation, de présenter les objets de discours d'une manière plutôt que d'une autre par des opérations de référence (nomination, désignation) et de prédication, d'orienter la problématisation dans une certaine direction » (Wander, 2011).

Cette approche de l'utilisation des MCSP comme une stratégie de cadrage pourrait être éclairante pour leur fonctionnement global (Turner, 2024). Elle rejoint en effet les propos de Stubbs, cité par Rigotti & Rocci (2005 : 904), qui soulignait un mode d'argumentation n'opérant pas à un niveau « logique/rationnel » mais « basé au contraire sur les MC » ; elle pourrait, en ce sens, servir de base à l'explicitation des « effets d'évidence », du « procès d'acceptabilité » du MCSP (Krieg-Planque, 2009, 2010). L'approche rejoint également les analyses de Rigotti et Rocci (le MC est porteur d'inférences implicites), et de Moirand sur les « mots-argument » (le MC fait office d'argument d'autorité).

Cette fonction de « cadrage » des débats, déjà soulevée pour les données belges, devra également être vérifiée pour les données françaises (cf. part. 3, points 6.1.1. et 6.1.3.).

1.3.2. Dépolitisation du discours par MCSP

La fonction de cadrage du terme serait, selon nous, à l'origine de la « force persuasive » du MCSP puisque, par celle-ci, *tabou* orienterait les débats en redéfinissant *implicitement* les cadres du discours, c'est-à-dire en (dé)légitimant certaines positions et en présentant certains choix comme allant de soi. Or, ce rôle de cadrage participe également, selon nous, d'une dépolitisation des discours, entendue comme « expression d'un manquement, éventuellement volontaire, dans la mise en discours des conflictualités sociales de la part d'instances qui ont traditionnellement la charge de faire vivre la démocratie » (Bonnet *et al.*, 2024 : 1).

Champ large et multiple, la dépolitisation peut se manifester sous diverses mécaniques discursives : « disqualification d'une mise en politique des thématiques et des sujets en jeu, [...] rétrécissement de l'espace du débat démocratique, ou encore [...] invisibilisation du politique par l'imposition progressive de rationalités supposément apolitiques » (Bonnet *et al.*, 2024 : 1). Bonnet *et. al.*, soulignent qu'elle peut « être entendue » comme une « propriété des individus » mais aussi « comme une façon de "qualifier" (Lagroye, 2003) des activités ou des enjeux ». Dès lors, « dans une perspective de sociologie de l'action publique, la dépolitisation

a pu, par exemple, être comprise comme un ensemble de façons de faire et de dire l'action publique qui en contournent la mise en débat (Robert, 2021a) » (Bonnet *et al.*, 2024 : 9). Maesele & Raeijmaekers (2020) ont quant à eux démontré que la dépolitisation peut consister à ne présenter qu'un seul point de vue comme préférable (positionnement), à rejeter la validité des points de vue alternatifs (délégitimation), à valoriser le consensus, à rejeter ou à nier le conflit, et aussi à suggérer qu'il n'y a pas d'alternative, pas de divergence de vue (naturalisation).

Nous adoptons pour cette étude la typologie de Maesele, présentée chez Reul, Paulussen & Maesele (2019) ainsi que chez Maesele & Raeijmaekers (2020), particulièrement pertinente pour nos analyses et observable à partir de l'exemple suivant :

- (1) [...] Enfin, certains retraités ont un niveau de vie qui augmente plus que celui des actifs. Sous-indexer les retraites pour cette catégorie de retraités ne doit pas être tabou. Il faut retrouver le sens du bien commun.

Dans (1), l'effet d'évidence (Krieg-Planque, 2009) du MCSP repose selon nous sur un lien implicite fait par l'énoncé : la raison pour laquelle certains s'opposent au fait de sous-indexer les retraites est qu'ils ont des tabous. Ce lien est suggéré, sans être énoncé explicitement ; il est, dès lors, présenté comme un fait indiscutable de par son caractère implicite (non-dit). Or, puisque tabouiser est reconnu comme négatif, et que le lien effectué – certains s'opposent à la sous-indexation *car* ils ont des tabous – est non négociable (puisque implicite), alors ceux qui s'opposent à la sous-indexation des retraites le font pour de *mauvaises raisons*.

L'effet dépolitisant réside dès lors dans le fait de présenter les positions politiques adverses comme motivées par le tabou et non par des idéologies ou des visions politiques légitimes. Il s'agit donc de nier que les différentes positions politiques sont motivées par une adhérence à des valeurs distinctes – ce qui constituerait le propre du débat politique et inviterait les gens à choisir entre différentes politiques en fonction de différents systèmes de valeur – au profit d'une dichotomie entre une politique présentée comme la *bonne* (défendue par le locuteur) et des adversaires qui s'y opposent pour de mauvaises raisons. Dès lors, l'opposition politique est présentée comme illégitime, non pas parce qu'elle relèverait de valeurs différentes, mais parce qu'elle serait fondée sur des attitudes irrationnelles ou insensées. Ceci nie la dimension *politique* de la posture adverse (qu'il s'agisse d'un refus de remettre en question la politique X, d'adopter la politique Z, etc.) et a pour effet de présenter la différence de vision politique

(ou le conflit idéologique) comme une opposition entre des attitudes et personnes courageuses et des attitudes et personnes frileuses, conservatrices, sacralisatrices, etc.

Ce phénomène correspond à une stratégie de délégitimation selon Maesele & Raeijmaekers (2020 : 1603), puisqu'il s'agit de rejeter la validité même des points de vue alternatifs : « les propositions alternatives sont rejetées comme irrationnelles (par exemple : *émotionnelles, idéologiques ou partisans* [...]) »³⁷ (nous soulignons). Cette délégitimation des positions adverses implique par ailleurs la légitimation des positions défendues par le locuteur : si les oppositions à une certaine réalité (mesure, proposition, etc.) sont illégitimes, alors il faut accepter cette réalité. La délégitimation de l'adversaire a donc pour conséquence que la seule position raisonnable, envisageable est celle défendue par le locuteur. Ceci entre en résonance avec une autre forme de dépolitisation selon Maesele, la *naturalisation* : la position défendue par le locuteur est *naturalisée* au sens où aucune alternative *raisonnable* n'est envisagée et où la proposition du locuteur est dès lors présentée comme « inévitable » (Maesele & Raeijmaekers, 2020 : 1603).

L'analyse des processus de dépolitisation est particulièrement pertinente: elle permet de saisir comment certains discours, en apparence apolitiques, visent en réalité à orienter la perception des citoyens tout en minimisant le potentiel de conflit ou de débat critique. Cette neutralisation du politique a des conséquences directes sur la formation de l'opinion publique puisqu'en rendant invisibles les aspects politiques de certains enjeux, elle peut altérer la capacité des individus à prendre conscience de la portée idéologique des décisions qui sont prises et donc affaiblir la capacité des citoyens à intervenir de manière critique dans le débat public et à remettre en cause des choix qui sont, en réalité, profondément politiques.

1.3.3. Le MCSP comme stratégie de discours politique

Les données belges ont démontré que l'usage de *tabou* en tant que MCSP était significativement plus courant dans les discours politiques que dans la presse. Ceci témoigne, selon nous, de l'inscription de l'usage de *tabou* en tant que MCSP dans une logique discursive politique. Pour avancer ceci, nous nous appuyons sur le postulat posé par Fairclough & Fairclough (2012) dans la présentation de leur approche pour l'analyse de discours politique en analyse critique du discours :

³⁷ « [...] alternative claims are rejected as irrational (e.g. emotional, ideological/partisan, financially and economically damaging) ».

What is new about this approach [...] is that it views political discourse as primarily a form of argumentation, and as involving more specifically practical argumentation, *argumentation for or against particular ways of acting*, argumentation that can ground decision (nous soulignons).

Pour Fairclough & Fairclough (2012), le discours politique est avant tout une forme d'argumentation pour ou contre des lignes d'action, dans laquelle les acteurs politiques évaluent les raisons favorables et défavorables, et les alternatives, à une action donnée. Or, cette conception du discours politique entraine en résonnance avec nos analyses des données belges : la plupart des réalités qualifiées de tabou relevaient en effet de lignes d'action (qu'il s'agisse d'actes ou de mesures politiques). Dès lors, l'usage de tabou en tant que MCSP permettait bien de favoriser certaines lignes d'action (des actes ou des mesures politiques dirigés vers la *détabouisation*) tout en en disqualifiant d'autres (opposées à la *détabouisation*).

1.3.4. Le MCSP comme stratégie de discours politique de droite

L'analyse des données belges a également mis en évidence que, parmi les politiciens, le MCSP était utilisé majoritairement à droite. Nous avons interprété ceci comme un phénomène s'inscrivant dans une logique discursive, particulière et actuelle, des partis de droite. Cette logique, qui mettrait en avant le caractère de « rupture » de ces partis de droite, est en partie visible chez Feldman (2008 : 146) :

La droite est-elle encore conservatrice ? Oui et non. Non, car les esprits ont évolué, les attentes sont trop fortes et *certaines hommes politiques ont dû s'adapter dans le verbe*. Oui, car en pratique rien, ou si peu, n'a changé (nous soulignons).

Ce que Feldman (2008) met en évidence dans cet extrait, c'est que dans le « verbe », soit dans les discours, la droite se présenterait aujourd'hui comme progressiste. C'est notamment la stratégie mise en place, selon Feldman (2008 : 144), par Nicolas Sarkozy :

Le président de la République a été élu avec un programme qui se voulait dynamique, novateur, entraînant. Il a voulu démontrer *qu'une droite pouvait être renouvelée et décomplexée. Puisque la gauche avait été accusée d'immobilisme et de conservatisme - au sens de la conservation des « acquis » et du modèle social français -, il fallait bien réformer, lancer de grands chantiers, créer des commissions [...]* (nous soulignons).

Cette logique discursive reposerait donc sur deux postulats :

1. La gauche, à la gouvernance, est « conservatrice » au sens où elle valorise de « vieilles » politiques acquises dans les années 80 ainsi que l'immobilisme.
2. La droite rompt avec une série de « conservatismes » ; elle est en rupture.

La droite se positionnerait discursivement donc comme celle qui agit, résout, propose des changements et des solutions par rapport à une gauche dans l'immobilisme. Ceci est en partie mis en évidence dans le travail de Guilbert (2009 : 15) sur le discours néolibéral généralement associé à la droite³⁸ :

Ces éléments d'appréciation – présence trois plus importante [sic] et étude qualitative – nous permettent d'estimer que « *réforme* » est devenu l'un des sacrés montrés du discours néolibéral [...] ; il est passé du statut de moyen en vue d'une fin au statut de fin en soi, autrement dit de valeur. En tant que valeur en soi, la « réforme de l'Etat » [...] est le lieu commun qui vise à s'imposer à l'ensemble de la collectivité en norme de l'action politique, c'est-à-dire à se constituer en nouvelle doxa, en évidence.

Le terme *réforme*, dont la présence augmenterait dans le discours néolibéral, entre dans cette logique de « rupture » et de changement. Or, les données belges ont démontré que l'utilisation de *tabou* semblait appuyer cette logique en raison de ces effets génériques : « [...] critiquer le tabou, quel qu'en soit la forme, c'est apparaître comme un homme politique sagace, *courageux* et soucieux des affaires de la cité [...], *souvent pionnier ou chevalier* solitaire de la vérité » (nous soulignons, Prazuch, 2018 : 150). Les termes « pionnier » et « courageux » renvoient semble-t-il à celui qui n'a pas « peur » de la rupture (de la « réforme »), soit de « briser » des « tabous ».

Ces caractéristiques feront elles aussi l'objet d'une vérification (cf. part. 3 point 6.1.).

1.4. Synthèse et proposition de définition

Ce rapide panorama nous permet de souligner la complexité du phénomène étudié : il n'existe pas de terminologie ou de définition « unanime », bien que les auteurs se rejoignent sur de nombreux points. Dès lors, quelle définition du MCSP peut-on tirer de cette première partie ? Des caractéristiques présentées, nous retenons les traits suivants pour construire une définition « procédurale » :

- 1) Le MCSP est porteur d'enjeux sociopolitiques (Hambye *et al.*, 2023, 2025 ; Jeffries & Walker, 2017 ; Schröter *et al.*, 2019 ; Krieg-Planque, 2009 ; Ebel & Fiala, 1983).
- 2) Le MCSP peut être statistiquement saillant sur une période particulière (Jeffries & Walker, 2017 ; Stubbs, 2010 ; Bondi, 2010), trait qui ne nous semble pas nécessaire cependant, en témoigne l'écartement chez Schröter *et al.* de la notion « statistique ».

³⁸ Non exhaustivement : « Nathalie Krikorian (1986) [...] prend en compte le discours néolibéral comme l'un des discours politiques de droite en compétition avec le discours réactionnaire » (Guilbert, *et al.*, 2019).

- 3) Le MCSP présente des traces de figement, à la fois formel (absence de variation de la forme) et discursif (« passage obligé » des discours), condition nécessaire selon Krieg-Planque (2009).
- 4) Le MCSP a un caractère de référent social (Ebel & Fiala, 1983 ; Krieg-Planque, 2009) ; il fait l'objet d'une certaine « circulation ». Le mot doit avoir une certaine notoriété ; il doit signifier « quelque chose pour tous ». La circulation est ici un indice de ce caractère.
- 5) Le MCSP a un caractère polémique et polysémique (Ebel & Fiala, 1983 ; Krieg-Planque, 2009 ; Schröter *et al.*, 2019 ; Jeffries & Walker, 2017 ; Hambye *et al.*, 2023, 2025 ; Pizarro Pedraza *et al.*, 2023 ; Mercuri, 2023 ; Shchinova, 2025). Le MCSP est le lieu d'usages divers et conflictuels, de controverses, de débats.
- 6) Le MCSP a un caractère argumentatif (Moirand, 2007 ; Rigotti & Rocci, 2005 ; Stubbs, 2010 ; Turneer, 2024). Cette caractéristique se décline elle-même en plusieurs dimensions, dans la mesure où, sur la base de notre étude précédente, nous chercherons à vérifier que le MCSP opère également comme une stratégie de cadrage dépolitisante, s'inscrivant dans une logique discursive politique, potentiellement marquée à droite.

Ces caractéristiques ont pour conséquence que le MCSP a un caractère discursif (Krieg-Planque, 2009) : il n'existe pas sans ses usages qui le font « advenir comme tel ».

Il faut noter qu'un MCSP ne doit pas, selon nous, remplir toutes les caractéristiques suscitées. Les MC peuvent en effet être très distincts les uns des autres, en témoigne par exemple le MCSP *fake news*, étudié chez Schürgers (2023 : 1264) :

[...] the entity designated by 'fake news' does not directly refer to economic or cultural realities ('sustainable development'), a political event ('Brexit') or a group of people ('gilets jaunes'), but to a form of discourse [...]

Le MCSP de Schürgers se distinguerait par sa capacité à qualifier le discours de l'Autre ; l'autrice propose donc de le considérer comme un sous-type de formule particulier, avec des caractéristiques pragma-énonciatives spécifiques (Schürgers, 2023 : 1264), ce qui témoigne de la diversité que l'on peut souligner au sein des MCSP. En raison de la grande variété de ceux-ci, nous appréhendons la définition ci-dessus comme un continuum révélateur du degré de « cléité* sociopolitique » d'un mot plutôt que comme une liste de critères à remplir

obligatoirement. Le caractère polémique ne s'applique par exemple pas à tous les MCSP : en effet, si la formule « met en jeu quelque chose de grave », cela ne semble pas être le cas du MCSP *scientifique* étudié chez Rondiat (2025), mais bien des MCSP *populisme* (Shchinova, 2025) ou *woke* (Schroeter, 2023). Nous considérons donc qu'il existe des MCSP au sens étroit ainsi que des MCSP dans une acception plus large. Par rapport à la notion de « formule » de Krieg-Planque, nous proposons donc une définition à la fois plus restreinte, puisque nous ne prenons pas en compte les unités phraséologiques, mais également plus flexible, dans la mesure où le MCSP ne doit pas forcément remplir tous les critères de la formule (par exemple, le caractère polémique).

Nous suivons la tradition terminologique de Jeffries & Walker (2017) et de Hambye *et al.* (2025) pour sa concentration sur le caractère idéologique du MC. Nous ne reprenons pas le terme de formule, et ce pour plusieurs raisons. Le terme englobe, en premier lieu, les formules au sens large, or le mot *tabou* est plutôt un sous-type de formules (une formule « atomique ») et par ailleurs, nous ne prenons pas en compte les formules de type « phraséologiques ». En outre, le terme ne connote pas l'emploi sociopolitique et ne témoigne pas non plus de leur « rôle-clé » au sein d'un énoncé. Enfin, la typologie de Jeffries & Walker est particulièrement féconde aujourd'hui : un nouvel élan d'études sur les MC *sociopolitiques* a ainsi vu le jour récemment, élan où nous trouvons nous-mêmes plusieurs inspirations méthodologiques (Shchinova, 2025 ; Rondiat, 2025).

2. Les différentes stratégies de repérage du MCSP

La question du repérage des MCSP est un point sensible dans ce champ d'étude, car difficile à mettre en œuvre. On trouve différentes stratégies proposées pour leur repérage : le repérage à l'intuition ; le repérage par évaluation de la prééminence statistique – en adéquation avec la définition du MCSP dans un sens statistique – ; le repérage par évaluation de la charge argumentative – en adéquation avec l'approche argumentative du MCSP.

2.1. Le repérage intuitif

Stubbs (1996 : 171) note que l'identification des « mots-clés signifiants culturellement » impliquera toujours « une part d'intuition personnelle »³⁹ à l'instar de Wierzbicka – l'autrice ayant elle-même mis en place une procédure de sélection de MC intuitive – citée par Rigotti &

³⁹ « [...] the identification of culturally significant words will always involve personal intuition [...] ».

Rocci (2005 : 903) : « there is no objective discovery procedure for identifying key words in a culture ». L'intuition est donc généralement privilégiée pour le repérage de MC comme des MCSP : c'est notamment le cas chez Williams (1983), mais également chez Krieg-Planque (2009) qui défend que, en contemporanéité, « le fait d'avoir l'oreille accrochée aux transistors et les yeux rivés sur des journaux doit pouvoir suffire à repérer des candidats à la formule (dont le caractère formulaire, lui, ne peut être confirmé ou infirmé, et surtout décrit dans sa dynamique propre, que par une analyse rigoureuse) ». L'autrice soutient qu'« on aurait en effet quelque raison de s'inquiéter qu'une oreille attentive à ce qui se dit dans l'espace public ne repère pas une séquence qui est précisément définie comme remarquable dans les débats publics du moment » ; et que, de plus, « on aurait aussi du regret à mettre en œuvre des procédures coûteuses dont les résultats risquent, en la circonstance, d'aboutir à une confirmation de l'intuition sans nécessairement apporter d'informations nouvelles très consistantes » (Krieg-Planque, 2009). En revanche, pour des études non contemporaines, Krieg-Planque (2009) souligne l'avantage de la lexicométrie : « elle [la lexicométrie] peut alors, à travers l'établissement de fréquences et par la mise en évidence de "segments répétés" [...], être un moyen de repérer des séquences que leur utilisation récurrente à un moment donné rend susceptible – mais susceptible seulement – d'être des formules ». Il faut noter que, chez Krieg-Planque, les caractéristiques et indices de la formule peuvent servir de confirmation à cette première intuition.

Le caractère intuitif du repérage de MC ou de MCSP, vécu semble-t-il comme une « faiblesse », est également souligné dans deux autres ouvrages : celui de Rigotti & Rocci (2005) et une dizaine d'années plus tard, chez Jeffries & Walker (2017). Ces travaux ont en commun de proposer chacun une alternative distincte à cette procédure de sélection « subjective » : le repérage par la saillance statistique et le repérage par la charge argumentative du MC (applicable également, selon nous, au MCSP, en raison de sa charge argumentative mentionnée chez Krieg-Planque [2009]).

2.2. Le repérage par « saillance statistique »

Ainsi que Stubbs (2010) le mettait en évidence, en linguistique de corpus, la notion de *keyness* est donc fondée sur la fréquence : les MC sont repérés à l'aide de calculs statistiques et de comparaison. On distingue alors les MC positifs des MC négatifs : dans une comparaison entre un corpus (étudié) et un corpus (de référence), les premiers apparaissent

significativement plus et les seconds significativement moins (Schröter *et al.*, 2019 : 7). C'est la technique de découverte et de sélection de MCSP mise de côté par Schröter *et al.* et utilisée par Jeffries & Walker, les auteurs liant MC statistique et MCSP. Cette stratégie peut sembler plus « objective » : il convient donc de s'y intéresser.

A l'instar de Wierzbicka, Stubbs et Rigotti & Rocci, Jeffries & Walker (2017 : 6) reconnaissent que le repérage de MC est en partie intuitif. Cependant, ils revendiquent une certaine objectivité dans leur démarche. Les auteurs, se basent, pour repérer les MCSP, sur des outils de corpus et de MC statistiques, « concept qui n'est d'ordinaire pas lié au sens socioculturel de Williams » (Jeffries & Walker, 2017 : 6), en témoignent les distinctions repérées par Stubbs entre sens « culturel » et « statistique ». Ils cherchent ainsi à démontrer, d'une part, que les méthodes de corpus peuvent être un point de départ à la découverte de MCSP et, d'autre part, que l'importance sociopolitique de certains mots est liée à leur l'importance statistique (Jeffries & Walker, 2017 : 5). Jeffries & Walker s'inscrivent donc dans une approche de linguistique sur corpus et constituent un large corpus journalistique sur la période (et un second sur une période antérieure de même durée pour la comparaison). Leur liste de MCSP, bien qu'obtenue et réduite une première fois à l'aide d'outils statistiques et de corpus (Antconc ; LL), est toutefois réduite une seconde fois manuellement. La première étape sert ainsi à identifier des mots fréquents « dans la couverture médiatique des années Blair » (Wiegand, 2018). Toutefois, puisque la signification statistique (MC statistiques) n'équivaut pas nécessairement à la signification sociopolitique (MCSP), les auteurs proposent une étape d'analyse plus qualitative dont le but est de vérifier si un mot-clé est important autrement que statistiquement (Jeffries & Walker, 2017 : 44), soit de déterminer un ensemble de mots « considérés comme idéologiquement ou conceptuellement important » (Wiegand, 2018). Cette deuxième analyse qualitative les conduit à réduire leur liste à 54 « items » (en éliminant, par exemple, les noms propres ou mots grammaticaux [Wiegand, 2018]), liste réduite ensuite par la sélection *intuitive* de mots, d'une part, susceptibles de jouer un rôle sociopolitique et, d'autre part, typiques des années Blair (qui ont fait l'objet d'un changement de sens, d'usage, durant cette période [Jeffries & Walker, 2017 : 33]. Jeffries & Walker récupèrent ainsi six MCSP (*choice, global, reform, respect, spin* et *terror*). L'ouvrage démontre que le sens politique de ces mots, au-delà de l'usage quotidien, s'est établi durant cette période et qu'ils ont développé certaines caractéristiques, comme « leur tendance à modifier d'autres noms ; leur usage

fréquent sans modification, dépouillé, malgré leur apparence de mots vides de sens ; leur collocation avec les coordinateurs "et" et "mais" ; et le manque fréquent de déterminants »⁴⁰ (Gomez-Jimenez, 2019). Ceci prouverait que ces MCSP « sont présentés dans la presse grand format comme ayant une signification complète, claire et convenue, et que le lecteur est supposé comprendre toutes ces implications sémantiques, qui vont bien au-delà des entrées de dictionnaire »⁴¹(Gomez-Jimenez, 2019).

Si la méthode de repérage de Jeffries & Walker est pertinente, elle suppose un lien entre fréquence statistique et importance sociopolitique qu'il n'est pas toujours possible de vérifier en pratique, comme c'est le cas pour Schröter *et al.* (2019), et qui n'est d'ailleurs pas toujours retenu (Krieg-Planque, 2009). En outre, cette méthode a l'avantage d'identifier des mots statistiquement dominants, mais elle reste en partie subjective (les auteurs terminent le travail manuellement *et* intuitivement) et par ailleurs difficilement transposable à la découverte de MCSP en général puisque dépendante d'un cas très précis (les MCSP qui sont « typiques » de l'ère Blair).

2.3. Le repérage par charge argumentative

Si Rigotti & Rocci (2005 : 903) soulignent aussi qu'il n'existe pas de procédure objective pour le repérage de MC, les auteurs notent tout de même une série d'indices pouvant aider le chercheur dans son repérage et qui concerne également la fréquence : « [...] fréquence d'occurrence dans un domaine particulier, fréquence d'occurrence dans les titres de livres [...] »⁴², etc. Leur travail propose cependant une analyse de type argumentatif qui ferait office de « banc d'essai » significatif pour repérer les MC et qui permettrait d'expliquer leur « force persuasive » (Rigotti & Rocci, 2005 : 907), soit, pour le MCSP ou la formule, ses « effets d'évidence ».

Pour les auteurs, les MC ont un lien avec les enthymèmes. Afin d'expliquer leur approche, ils partent de la phrase suivante : « *He's a traitor. Therefore he deserves to be put to death* » (904). Pour reconstruire l'enthymème, les auteurs induisent une prémisse majeure, non formulée et supposée partagée par les interlocuteurs :

Major premise: Traitors deserve to be put to death (unstated)

⁴⁰ « [...] their tendency to modify other nouns; their frequent unmodified, bald usage despite seeming words empty of meaning; their collocation with the coordinators "and" and "but"; and the frequent lack of determiners ».

⁴¹ « [...] are presented in the broadsheet press as having a complete, clear and agreed meaning, and that the reader is assumed to understand all these semantic implications, which go far beyond dictionary entries ».

⁴² « [...] frequency of occurrence in a particular domain, frequency of occurrence in book titles [...] ».

Minor premise: He is a traitor

Conclusion: He deserves to be put to death (904)

Les auteurs notent que le mot *traître* a un double rôle : il endosse le rôle de « terme médium » dans la structure du syllogisme (sujet dans la prémisses majeure et prédicat dans la prémisses mineure) et il leur permet de reconstruire la prémisses majeure implicite. Pour eux, le mot *traître* est associé à « un certain nombre de croyances et de valeurs partagées culturellement qui confirment la plausibilité d'une prémisses non énoncée »⁴³, valeurs qui restent accessibles même si nous ne les partageons pas puisque « la croyance que certaines personnes peuvent adhérer à un tel ensemble de valeurs, ou peuvent y avoir adhéré dans le passé, fait partie de notre héritage culturel »⁴⁴ (Rigotti & Rocci, 2005 : 904) : les auteurs associent ce type de valeurs culturelles partagées à la notion aristotélicienne d'« endoxon » (opinion acceptée). À partir de cet exemple, Rigotti & Rocci (2005 : 905) proposent de considérer comme candidat au statut de MC les mots qui jouent le rôle de terme médium dans des syllogismes, « fonctionnant en même temps comme des indicateurs d'un endoxon ou d'une constellation d'endoxa qui sont utilisés directement ou indirectement pour fournir une prémisses majeure non énoncée »⁴⁵. Dans ces cas, « la mention du mot-clé suffit à évoquer la prémisses majeure, qui est ensuite appliquée au cas en question »⁴⁶. Les auteurs notent de plus qu'une caractéristique des *endoxa* reliés au MC est d'attribuer une valeur (positive ou négative) : « La forme de tels endoxa peut être aussi simple que la suivante : Pour tout x : si x a la propriété P alors x est bon/mauvais, souhaitable/indésirable »⁴⁷. Si cette approche permet selon Rigotti & Rocci (2005 : 907) un « traitement réaliste » du « pouvoir de persuasion » des MC, elle ne semble pas fournir de réponses tranchées à la question du repérage. En effet, la capacité à endosser le rôle de terme médium ne fait pas d'un mot un MC ; elle en fait seulement un bon candidat (Rigotti & Rocci, 2005 : 905). Pour confirmer le statut de MC d'un candidat dans une « culture donnée », Rigotti & Rocci (2005 : 903) considèrent qu'« un chercheur doit montrer qu'une analyse sémantique approfondie de cet élément conduit à des perspectives intéressantes sur cette culture » avec, par exemple, « la découverte que le mot est un point

⁴³ « [...] a number of culturally shared beliefs and values that confirm the plausibility of an unstated premise [...] ».

⁴⁴ « [...] the belief that some people may subscribe to such a set of values, or may have subscribed to them in the past, is part of our cultural endowment [...] ».

⁴⁵ « [...] functioning at the same time as pointers to an endoxon or constellation of endoxa that are used directly or indirectly to supply an unstated major premise [...] ».

⁴⁶ « [...] the mention of the keyword is sufficient to summon the major premise, which is then applied to the case at issue [...] ».

⁴⁷ « The form of such endoxa may be as simple as the following: For all x : if x has the property P then x is good/bad, desirable/undesirable ».

focal autour duquel un domaine culturel entier est organisé, et que le concept qu'il dénote est la base d'une série entière de règles culturelles d'interaction plus ou moins tacites [...] »⁴⁸.

Cette analyse est pertinente pour notre étude puisqu'elle met en avant le caractère argumentatif d'un MC, également soulevé pour le MCSP (Krieg-Planque), et propose un traitement de sa « force persuasive ». Cependant, elle n'apporte pas de réponses définitives puisque l'approche proposée est un « banc d'essai » qui repère de sérieux candidats, sans toutefois leur conférer le statut « absolu » (si tant est que ce dernier puisse l'être) de MC.

2.4. Technique de repérage adoptée pour cette étude

En résumé, pour repérer le MCSP, ou pour repérer tout du moins ses candidats, deux techniques « objectives » nous ont été proposées : une analyse argumentative et une approche statistique. Toutes deux sont basées sur une seule caractéristique du MCSP, son poids argumentatif ou bien sa saillance statistique. Or, comme relevé plus haut, la saillance statistique n'est pas toujours possible à vérifier et, bien que le rôle de terme médium fasse de certains mots de bons candidats au statut de MCSP, il ne le garantit pas. La tradition française peut être éclairante pour le repérage des « formules » (ou MCSP) : elle nous propose en effet une analyse approfondie des caractéristiques de la formule et de ses indices qui peut servir de base à leur repérage. C'est pourquoi nous soutenons, à l'instar de Krieg-Planque (2009), que l'intuition peut servir de première étape à la sélection d'un candidat au statut de MCSP, statut qui doit ensuite être confirmé par la vérification des critères de la définition construite plus haut.

Une fois le MCSP repéré et son statut confirmé, reste encore à l'étudier.

3. L'étude et l'analyse du MC et du MCSP

Le champ d'étude des MC est un champ largement entamé. Dans une acception large, de nombreux auteurs s'intéressent au « vocabulaire politique » (Krieg-Planque, 2009). On peut citer, non exhaustivement, Alain Rey (1989, *révolution*), Marie France-Piguet (1996, *classe*), Marc Deleplace (1994 ; 1995 ; 1998, *anarchie*). À propos de ces analyses, Krieg-Planque (2009) note toutefois qu'elles « ne sont pas à proprement parler des travaux sur ce que nous appelons des formules », soit des MCSP pour nous. Ces analyses se situent plutôt du côté des MC

⁴⁸ « [...] a researcher has to show that a thorough semantic analysis of this item leads to interesting insights on that culture [...] the discovery that the word is a focal point around which an entire cultural domain is organised, and that the concept it denotes is the basis of a whole array of more or less tacit cultural rules of interaction [...] ».

culturels de Williams (1983) puis de Wierzbicka (1997). Nous l'avons vu, Schröter *et al.* (2019 : 3) soulignent en effet qu'il faut distinguer la notion de MC culturels et celle de MC sociopolitiques (cf. *supra*) : les premiers « saisissent des conceptualisations plus fondamentales de phénomènes sociaux d'intérêt public [...] tels que *État, justice, citoyen, liberté* (Brunner *et al.*), ou *culture, travail, civilisation, idéalisme* (Williams 1983) » ; tandis que pour les seconds, Schröter *et al.* (2019 : 3) citent Jeffries & Walker (2017 : 4) et précisent que « l'accent [y] est mis sur ces mots-clés culturels qui ont une signification sociopolitique à une période particulière ». Du côté des MCSP, on peut mentionner, notamment : Mercuri (2023), *sustainable fashion* ; Pizarro Pedraza *et al.*, *sustainable development* ; Schürgers (2023), *fake news* ; Porto (2023), *polarisation* ; Melani Schroeter (2023), *woke* ; Johnson (2023), *woke* ; Rondiat (2025), *scientific* ; Shchinova (2025), *populisme*. Cette liste non exhaustive témoigne de la grande diversité de ces MCSP, qui peuvent être connotés politiquement (*populisme*) ou non (*scientifique*) ; elle a, de surcroît, la particularité de présenter des études sur MCSP isolé. Or, il convient de préciser que l'on trouve des études sur plusieurs MC, et ce, à la fois du côté MCSP (Jeffries & Walker) que du côté des MC culturels (Williams ; Wierzbicka).

Schröter *et al.* (2019 : 4) soulignent que la distinction, pas toujours évidente, entre les MC culturels et sociopolitiques implique par ailleurs des méthodologies différentes : les MC culturels sont régulièrement étudiés en diachronie et sur des textes-clés qui couvrent plus d'une période historique ; les MC sociopolitiques (ou DKW), au contraire, « sont souvent étudiés en utilisant une gamme de médias et de textes politiques sur des périodes plus courtes, en relation avec des discours plus spécifiquement thématiques »⁴⁹. Les analyses diachroniques sont cohérentes avec la définition du MC d'un point de vue culturel, puisque cette définition met en évidence leur charge culturelle et historique. À l'inverse, les études classées « mot-clé sociopolitique », qui suivent par conséquent la définition correspondante, présente une analyse synchronique variée, et presque toujours sur corpus (au contraire, par exemple, de Williams). En effet, en raison du caractère discursif de la formule chez Krieg-Planque (2009), soit du MCSP chez nous, la formule ne peut être décrite que depuis ses usages puisqu'elle « n'existe pas sans les usages qui la font advenir comme telle » ; elle ne peut donc être analysée « qu'à condition de s'appuyer sur un corpus saturé d'énoncés attestés » (Krieg-

⁴⁹ « [...] are often studied using a range of media and political texts over shorter time periods, relating to more thematically specific discourses [...] ».

Planque, 2009). Ceci ne signifie pas, cependant, que les méthodologies n'aient rien en commun ; et par ailleurs le fait que les MCSP soient liés à la culture implique que les méthodologies se rejoignent sur certains points. Par exemple, Wierzbicka (1997) tente, dans la même lignée que Williams, de comprendre les cultures à travers leurs MC. Ce faisant, elle propose une approche comparative entre pays pertinente et reprise dans d'autres études plus récentes (Shchinova, 2025 ; Pizarro Pedraza *et al.*, 2023).

En raison de la perspective dans laquelle nous nous situons (celle des MCSP), nous nous inspirons, méthodologiquement, des études qui suivent cette conceptualisation. Du côté des MCSP, il faut donc mettre en place une étude sur corpus. En outre, pour saisir l'enjeu sociopolitique du MCSP, il est pertinent de l'étudier sur un corpus qui s'inscrit dans un espace sociopolitique, raison pour laquelle les corpus sont en général médiatiques, et plus particulièrement journalistiques (Krieg-Planque, 2003 ; Jeffries & Walker, 2017 ; Schröter *et al.*, 2019 ; Schroeter, 2023 ; Porto, 2023 ; Schürgers, 2023). Certains tirent également leurs occurrences de réseaux sociaux (Johnson, 2023 ; Pizarro Pedraza *et al.*, 2023). Parmi ces derniers, Mercuri (2023) complète son corpus tiré de réseaux sociaux par des documents divers. Quant à Rondiat (2025) et Shchinova (2025), elles mettent en place un corpus sur trois espaces de communication : la presse, les réseaux sociaux et le parlement. Pour notre part, nous suivons leurs exemples et complétons notre corpus journalistique par des occurrences tirées de données parlementaires.

Quant à l'analyse en elle-même, l'on peut envisager plusieurs approches. Pour saisir le sens de ces MCSP réputés pour leur polysémie ou « vagueness in meaning » (Pizarro Pedraza *et al.*, 2023 : 1271), Rigotti et Rocci (2005 : 903) notent que pour Stubbs l'analyse de MC doit passer par l'analyse « des contextes linguistiques récurrents dans lesquels le MC apparaît »⁵⁰, c'est-à-dire ses collocations, puisque « les collocations typiques des mots-clés fourniront des preuves de leurs "connotations culturelles" »⁵¹. Ce type d'analyse rencontre un large succès de nos jours (Jeffries & Walker ; Schröter *et al.* ; Pizarro Pedraza *et al.* ; Rondiat ; Shchinova). Par ailleurs, certains optent pour une approche argumentative de leur MCSP : Mercuri (2023) adopte ainsi une perspective argumentative (perspective pragmatique-dialectique). D'autres encore combinent ces approches en observant le MCSP à la fois du point de vue des collocations mais

⁵⁰ « [...] the recurrent linguistic contexts in which these words occur [...] ».

⁵¹ « [...] typical collocations of keywords will provide evidence of their "cultural connotations" ».

aussi sémantique ou argumentatif (Porto, 2023). À propos de ces approches, il faut noter qu'elles dépendent, d'une part, de la définition choisie pour le MCSP, mais aussi de la question posée par le chercheur (celle-ci étant liée à la définition). Par exemple, puisque pour Pizarro Pedraza *et al.* (2023 : 1271) il s'agit principalement « d'analyser les différences potentielles dans la signification du "développement durable" », et que, comme nous venons de le voir, les collocations sont des indices de ce sens, les auteurs proposent principalement une analyse des collocations. En revanche, pour Shchinova (2023 : 1267), dont le but est de comprendre « les sens et fonctions pragmatiques » du MCSP, c'est-à-dire, « pourquoi les gens les utilisent de la façon dont ils le font »⁵² (nous soulignons), l'autrice met également en place une analyse qualitative ancrée dans une approche pragmatique.

En ce qui concerne notre approche, il nous faut noter deux points : d'une part, notre question de recherche s'interroge sur le rôle du mot *tabou*, ce qui inclut notamment son *sens* et sa *fonction* ; d'autre part, le MCSP est défini à la fois par ses aspects sémantiques et idéologiques (dans la lignée de Jeffries & Walker) ainsi que par son caractère argumentatif. Nous proposons par conséquent une analyse quanti-qualitative capable de regrouper ces deux aspects, sur les modèles de Shchinova (2025) et Rondiat (2025). Ces deux études sont en effet éclairantes pour notre travail : elles proposent toutes deux une analyse à la fois quantitative (collocations) et qualitative, ancrée dans une perspective pragmatique, à travers une grille d'analyse particulière, méthodologie que nous suivons. Les MCSP étudiés (*populisme*, *science* et *tabou*) étant cependant distincts, nous avons dû adapter cette méthodologie à nos besoins.

⁵² « [...] understand the pragmatic meanings and functions of the keywords [...] and [...] why people do use them the way they do ».

Deuxième partie : approche méthodologique du mot *tabou*

Ce chapitre est consacré à la méthodologie de la présente étude. À l’instar de Rondiat (2025) et Shchinova (2025), nous adoptons une approche pragmatique et proposons une étude sur corpus d’un MCSP particulier. Avant de nous pencher sur la méthodologie proprement dite, il convient de revenir sur les raisons qui ont fait de *tabou* un potentiel « bon » candidat au statut de MCSP (Turneer, 2024). Nous présenterons ensuite les étapes de la construction du corpus et enfin, l’élaboration de la méthode d’analyse.

Les exemples d’occurrences extraites du corpus belge (Turneer, 2024) sont suivis de la mention « CorBE, 2024 » (pour corpus belge).

1. Le mot *tabou* : un « bon » candidat au statut de MCSP

Pour témoigner de la conformité de *tabou* au statut de MCSP, nous nous appuyons sur les travaux de Labere (2004), Pražuch (2018), Preuil (2021), ainsi que sur notre précédente étude effectuée sur le discours belge. Il n’existe pas, à notre connaissance, de travaux d’analyse de MC effectuée sur le mot *tabou*. Quelques études, dont celles de Labere et Preuil, s’intéressent en revanche aux origines, à l’histoire et au sens du mot (Freud, 1968) ; mais la plupart se concentrent sur les objets du tabou (Nkuitchou Nkouatchet, 2023), sur les tabous linguistiques (Guiraud, 1987 ; Popescu, 2016, 2017) ou encore sur la relation du mot avec l’euphémisme (López Díaz, 2018). Le travail de Pražuch est ce qui se rapproche le plus d’une analyse de MCSP. Pražuch travaille sur un corpus de discours de politiciens français prononcés entre 2008 et 2015 et tente « de montrer que [...] le rejet du tabou chez soi et sa dénonciation chez l’adversaire politique s’apparentent, ces dernières années, à une sorte d’artifice rhétorique obligé » (2018 : 147). L’auteur s’inscrit principalement dans une approche d’analyse argumentative du discours. La période étudiée, après les élections présidentielles de 2007, coïncide selon Pražuch (2018 : 148) avec le « phénomène de la remise en question de l’ordre politique induite, entre autres, par les secousses économiques et sociales qui frappent les démocraties européennes depuis la crise des subprimes ». Cette étude s’avère essentielle pour notre travail : bien que Pražuch n’utilise pas la terminologie que nous suivons, son article

semble bien mettre en exergue l'utilisation sociopolitique du mot *tabou* ; il confirme donc plusieurs éléments de définition du MCSP (cf. *infra*). Par rapport au travail de Prazuch, nous proposons une approche différente axée sur la considération du mot *tabou* comme MCSP ainsi qu'un corpus plus étendu : Prazuch ne procède pas à une analyse de MCSP et, par ailleurs, il analyse des cas où le mot *tabou* n'apparaît pas explicitement mais où il est suggéré sémantiquement.

1.1. Application des critères de définition du MC au mot *tabou*

Afin de démontrer que le terme *tabou* prétend légitimement au statut de MCSP, il est nécessaire d'exposer à la lumière des études susmentionnées, sa conformité avec les divers traits identifiés dans le chapitre précédent : polémique et polysémie ; enjeu sociopolitique ; saillance statistique ; figement ; caractère de référent social ; but argumentatif.

1.1.1. Sens, polémique et enjeux sociopolitiques

Force est de constater que, « actuellement, la portée sémantique du mot *tabou* finit par s'étendre » (Prazuch, 2018 : 149). Il s'agit, aujourd'hui, d'un mot utilisé dans de nombreux domaines : « [...] culturel (lors du débat sur le roman ou le cinéma pornographique), bioéthique (la question du clonage confronte, par le tabou, les progrès des sciences dures et les limites éthiques et juridiques fixées a priori par la société), social (dans le domaine de l'intimité ou de la différence sexuelle) » (Labere, 2004). Preuil (2021) à son tour signale que « tout est désormais susceptible de devenir tabou à partir du moment où le sujet en question suscite pour au moins une personne un certain malaise qui le pousse à ne pas en parler ». Ces affirmations tendent à présenter le mot *tabou* comme un mot « fourre-tout », c'est-à-dire, doté d'une « grande labilité référentielle » (Veniard, 2013)⁵³, ce qui n'est pas sans rappeler le caractère sur-signifiant (ou « overloaded ») des MCSP souligné, entre autres, chez Shchinova (2023). Pour comprendre comment le terme *tabou* a acquis ce statut particulier, il convient de retracer son évolution.

1.1.1.1. Aux origines du tabou : de l'interdiction sacrée au non-dit

Le mot *tabou*, d'origine polynésienne, est emprunté en 1782 par Cook dans son texte *Troisième voyage de Cook* sous la forme *tatoo*. L'adjectif est alors défini comme « frappé d'interdit par un caractère sacré ou impur déterminé par une tradition magico-religieuse des

⁵³ Sur le MCSP *crise*.

peuples d'Océanie »⁵⁴. Le terme est donc réservé à l'étude ethnographique et anthropologique des sociétés polynésiennes. Il est toutefois rapidement étendu à l'étude des sociétés traditionnelles et primitives dans leur ensemble et est « assimilé à une interdiction à caractère sacré dont la transgression engendrerait un châtement surnaturel » (Preuil, 2021).

Vers la fin du XIX, le tabou est ensuite considéré comme propre à l'humanité et étudié comme un fait universel et, dans le courant du XXe, il concerne également la société occidentale⁵⁵. Preuil souligne le rôle de Sigmund Freud (1913) dans cet élargissement. Via son analyse de l'inceste et de sa prohibition, Freud associe « le mot *tabou* à un fait qui n'était pas seulement propre à une contrée lointaine » et contribue ainsi « à vulgariser le terme dans le langage courant en occident » (Preuil, 2021). Cependant, le *tabou* ne semble pas encore avoir perdu son caractère sacré. Pour Preuil, c'est l'absence d'utilisation du terme dans la première moitié du XXe siècle chez Lévi-Strauss (1949) qui témoigne d'un changement. Ce dernier « n'utilise à aucun moment le mot tabou pour désigner l'inceste, et ne fait référence ni au sacré [...] ni aux mythes comme le faisait S. Freud [...] » (Preuil, 2021). Preuil (2021) considère que « dans nos sociétés occidentales d'après-guerre cherchant à s'émanciper de valeurs judéo-chrétiennes [sic] jugées archaïques et plus attachées aux libertés individuelles, le tabou a pris un tout autre sens : il est davantage un non-dit qu'une prohibition ». Dès lors, si « C. Lévi-Strauss (1949) – qui qualifie l'inceste d'interdit – ne l'a pas associé à un tabou » c'est « peut-être pour ne pas perturber les lecteurs avec un mot ayant désormais un double sens : interdit dans les sociétés dites primitives et traditionnelles ; non-dit pour les sociétés occidentales » (Preuil, 2021).

1.1.1.2. Transformation moderne : du non-dit au frein à l'émancipation

Que désigne le mot *tabou* aujourd'hui ? Le *Trésor de la Langue Française informatisé* (TLFi) distingue deux définitions. Dans la définition anthropologique, le substantif désigne une « personne, animal, chose qu'il n'est pas permis de toucher parce qu'il (elle) est investi(e) momentanément ou non d'une puissance sacrée jugée dangereuse ou impure » et, par métonymie, l'« interdiction de caractère sacré qui pèse sur une personne, un animal, une chose »⁵⁶. Dans une seconde définition, plus large, le substantif désigne un « interdit d'ordre

⁵⁴ TLFi : Trésor de la langue Française informatisé | <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm> | ATILF (CNRS/Université de Lorraine). Définition du mot tabou, consultée le 07/08/2025.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*

culturel et/ou religieux qui pèse sur le comportement, le langage, les mœurs » et, par extension, une « règle d'interdiction respectée par une collectivité »⁵⁷. Dès lors, l'adjectif correspond à ce « qui est interdit par une crainte sacrée, surnaturelle » ou bien à ce « qui ne peut être fait, prononcé, touché par crainte, par respect, par pudeur »⁵⁸, la première définition faisant référence à l'interdit d'ordre religieux et la seconde d'ordre culturel. Ces différences témoignent de l'évolution de l'emploi du terme : d'abord confiné à la description anthropologique de sociétés polynésiennes, le tabou est ensuite étendu à toutes les sociétés où l'interdit peut être d'ordre « culturel » (non-dit) et plus seulement « sacré ». On retrouve cette distinction entre interdiction religieuse ou culturelle dans *Le Robert*⁵⁹ ainsi que dans le *Larousse*⁶⁰ pour le substantif. Quant à l'adjectif, bien qu'il possède les mêmes sens « conventionnels »⁶¹, un troisième sens, familier, lui est reconnu dans *Le Larousse* : « Auquel on ne peut toucher, qu'on ne peut critiquer, mettre en cause : Une institution vénérable et taboue »⁶². Le tabou est présenté dans cette définition comme une réalité que l'on ne peut remettre en cause, sur laquelle on ne peut pas débattre. Ce troisième sens semble faire écho aux travaux de Labere et Preuil. Pour Preuil, ce nouvel usage est lié à l'évolution des mœurs de la société puisque « ce qui jadis était tabou, amoral, anormal et caché devint légal et plus visible dans l'espace public de nombreuses nations ». C'est dans ce contexte que, pour Preuil (2021) et pour « l'essayiste Nelly Labere (2004), la définition du mot tabou a donc encore évolué » puisque « ce dernier semble davantage s'être insensiblement métamorphosé, dans le creuset d'une rhétorique libertaire, en symbole de ce qui fait obstacle à une émancipation sans limite ». Il faut noter que cette interprétation peut sembler consister en une compréhension particulière du troisième sens (dégagé par le *Larousse*) qui semble liée à la dimension du sacré ou du moralement acceptable. En effet, le terme, dans cette

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ « Système d'interdictions religieuses appliquées à ce qui est considéré comme sacré ou impur.

Adjectif. Qui est soumis au tabou, exclu de l'usage commun. Des armes taboues.

Ce sur quoi on fait silence, par crainte, pudeur. Les tabous sexuels.

Adjectif. Interdit. Sujets tabous ou (invariable) tabou ». (*Le Robert en ligne*, (2025). Définition du mot *tabou*. < <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/tabou> >, consultée le 07/08/2025.).

⁶⁰ « (anglais taboo, du polynésien tabu, sacré) 1. Dans certaines sociétés, caractère d'un objet, d'une personne ou d'un comportement, qui les désigne comme interdits ou dangereux aux membres de la communauté. 2. Interdiction d'employer un mot due à des contraintes sociales, religieuses ou culturelles ». (*Larousse en ligne*, (2025). Définition du mot *tabou*. < <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/tabou/76318> >, consultée le 07/08/2025.).

⁶¹ « 1. Qui est l'objet d'un tabou, d'une interdiction religieuse : Pratique taboue. 2. Qu'il serait malséant d'évoquer, en vertu des convenances sociales ou morales : Un sujet tabou ». (*Ibid.*).

⁶² *Ibid.*

compréhension particulière, peut sembler confiné, au contraire du sens que nous souhaitons étudier pour ce travail, au domaine de la critique, de la remise en cause des *traditions* ou de ce qui entrave l'émancipation. Pour comprendre cette distinction, il convient de reprendre notre exemple de départ :

La Wallonie va subir un « régime drastique et ambitieux, sans tabous », prédit François-Xavier Giot dans *L'Avenir*, titré « Réaliser ce qu'on n'a pas osé faire depuis 50 ans », estimant que « le ton est donné. La Wallonie va changer, la Wallonie doit changer ». « Suppression des Provinces, fusion des réseaux d'enseignement officiel, réforme électorale, consultation populaire, rigueur budgétaire : tous les tabous ont sauté », énumère-t-il⁶³.

On constate que des mesures telles que « la suppression des Provinces » ou la « fusion des réseaux d'enseignement officiel » ne sont, à priori, pas liées à l'émancipation de qui que ce soit. Il faut noter, toutefois, que l'on peut également voir dans cet exemple une forme d'émancipation des traditions des institutions wallonnes ; dans ce cas, le tabou est bien lié à l'émancipation, mais semble-t-il sans lien avec le moralement acceptable. En tous les cas, l'observation de Labere et Preuil reste pertinente puisqu'elle met en exergue la subjectivité (Labere, 2004) du troisième sens du terme. Il s'agit donc d'une première étape vers le sens politique que nous étudions ici.

1.1.1.3. Un nouvel usage « subjectif » : polysémique, polémique et porteur d'enjeux sociopolitiques

En raison de ses deux premiers sens, reconnus de différents dictionnaires, le *tabou* est déjà un terme polysémique. C'est toutefois la troisième acception du *tabou*, retrouvée dans le *Larousse* et dans les travaux de Labere, Pražuch, Preuil, ainsi que dans les analyses de notre précédente étude (cf. *infra*), qui lui confère un caractère « sur-signifiant ». Face au constat selon lequel « imperceptiblement, le tabou a perdu le sens descriptif qui était le sien dans les sciences sociales pour en appeler au subjectif », Labere (2004) note en effet qu'« une question s'impose : où fixer les limites du tabou ? ». Ainsi, dans nos sociétés, « toute discussion est susceptible de devenir tabou selon la personne ou la communauté » (Preuil, 2021).

Ce caractère polysémique le rend potentiellement polémique, c'est-à-dire sujet à des usages conflictuels puisqu'en effet, le sens du terme *tabou* peut être remodelé en fonction du locuteur. Nous avons exposé, dans le chapitre précédent, les indices du caractère polémique

⁶³ Belga (juillet 2024), "Fin des tabous", pari "rafraîchissant", "à la sauce flamande"... la presse revient sur l'accord du gouvernement wallon. In : *Le Soir*, < <https://www.lesoir.be/601268/article/2024-07-12/fin-des-tabous-pari-rafraichissant-la-sauce-flamande-la-presse-revient-sur> >, consulté le 07/08/2025.

de la formule relevés par Krieg-Planque (2009) : l'inadéquation, la dénonciation de responsables et la proposition d'un nouveau vocable. Or, nous avons retrouvé, dans l'analyse du corpus belge, des exemples de mise à distance du terme, c'est-à-dire des commentaires méta-discursifs (exemple 2) qui témoignent, selon Schröter *et al.*, des controverses qui entourent le MCSP, soit du caractère polémique de celui-ci :

- (2) Les mots “sans tabous” font craindre à l'intervenant que ce gouvernement souhaite peut-être refédéraliser [...]. (CorBE, 2024)

Ces exemples sont cependant peu nombreux : on note donc que l'utilisation de *tabou* semble susciter peu de réactions. Ceci pourrait être le signe du caractère moins « politique » du MCSP étudié. *Tabou* n'a pas, à priori, de sens politique (au contraire de *populisme*, par exemple [Shchinova, 2025], qui désigne directement un mouvement ou une doctrine politique⁶⁴) ; son sens semble moins « indéfini » ; c'est pourquoi le « procès d'acceptabilité » (Krieg-Planque, 2010) est ici plus insidieux, moins repérable et, pour cette raison, moins sujet à une « prise de position ».

La troisième acception de *tabou* confère au terme un enjeu sociopolitique significatif. Comme le souligne Labere (2004), le terme est à présent doté d'un sens « politique » puisque « “briser les tabous” signifie [...] renverser les limites discursives, reculer les frontières de ce qu'une pression sociale permet ou non de dire, de faire ou de montrer ». Le mot peut dès lors acquérir une fonction particulière dans l'interaction sociale, puisque porteur d'un pouvoir de catégorisation, de hiérarchisation, de légitimation ou de délégitimation. Prazuch, par son étude, affine par ailleurs les enjeux du terme soulevés par Labere et Preuil. L'utilisation du mot aurait comme finalité, selon Prazuch (2018 : 150), de « dénoncer un refus d'évoluer vers des solutions plus raisonnables sur un des sujets qui suscitent le débat », ce qui permettrait de catégoriser et de légitimer les solutions qu'on opposerait au tabou (et par conséquent, celui qui les propose). Pour Prazuch (2018 : 150), la dénonciation du tabou est donc un instrument de légitimation :

L'emploi du terme dans un jugement négatif revient donc à pratiquer une contre-censure [...]. En même temps, il s'agit pour lui [l'orateur] de se poser implicitement comme un acteur sensible aux réalités de son temps pour référer également aux topoï du courage et de l'engagement, car critiquer le tabou, quel qu'en soit la forme, c'est apparaître comme un homme politique sagace, courageux et soucieux des affaires de la cité [...], souvent pionnier ou chevalier solitaire de la vérité.

⁶⁴ « Tout mouvement, toute doctrine faisant appel exclusivement ou préférentiellement au peuple en tant qu'entité indifférenciée ». (TLFi : Trésor de la langue Française informatisé | <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm> | ATILF (CNRS/Université de Lorraine). Définition du mot *populisme*, consultée le 07/08/2025.)

Ce nouvel usage du terme *tabou* lui confère ainsi un rôle de « mise en description du réel » (Krieg-Planque, 2009) ou, plus spécifiquement, de « catégorisation » du réel et, par extension, de ses acteurs.

1.1.2. Saillance statistique

Si nous n'avons pas pu opérer la comparaison statistique entre deux corpus de différentes époques prônée par Jeffries & Walker, Prazuch confirme notre intuition : le corpus de référence (« le Corpus 1 couvrant la période 1981–2006 (1 285 513 mots) ») et le corpus étudié (« le Corpus 2 relatif aux années 2007-2016 (1 419 231 mots) » [Pražuc, 2018 : 158]) ne sont pas égaux. Le premier corpus ne contient qu'onze occurrences du mot *tabou*, tandis que le second en contient cinquante-neuf. Ces inégalités nous permettent d'affirmer que le terme *tabou* fait bien l'objet d'un accroissement fréquentiel dans les discours politiques depuis une dizaine d'années.

1.1.3. Figement

Le figement est théoriquement « tautologique » pour les séquences atomiques. On peut toutefois noter, pour le mot *tabou*, la récurrence de certaines formes : « sans tabou » (Pražuch, 2018 ; Turneer, 2024), « briser le(s) tabou(s) », « lever le(s) tabou(s) », etc. Ces associations ne sont pas réellement figées : il s'agit de potentielles « collocations ». Les collocations correspondent à un « assemblage statistiquement pertinent » et s'expliquent en raison de « contraintes sémantiques de sélection fortes » (LROM2171, 2023). Elles sont proches des locutions mais n'impliquent pas nécessairement la dimension « figée ». Cet aspect « semi-figé » se manifeste par le fait qu'il est possible d'imaginer des tournures normées telles que « effacer un tabou », « supprimer un tabou », « anéantir un tabou », bien qu'elles puissent troubler une oreille habituée. Si *tabou* n'est pas un MCSP complètement figé, on constate tout de même la présence de potentielles collocations, indice d'une récurrence de certaines tournures et de leur utilisation.

Parallèlement à ce figement formel, on peut également noter un figement discursif. La notion de figement est liée à celle de « passage obligé » (indice du caractère de référent social, voir point suivant), puisque c'est la récurrence d'une même forme qui l'installe dans l'usage et la rend « obligatoire » dans certains contextes. Ainsi, le semi-figement peut être considéré comme un indice du caractère de référent social : le terme *tabou* est associé à certains paradigmes (verbal [briser, lever] et prépositionnel [sans]) pour former des associations

particulières et *récurrentes* qui témoignent d'une forme de répétition du MCSP dans le même contexte, sous la même forme, et qui se transforment, dès lors, en réflexes discursifs : le MCSP devient, en conséquence, un passage obligé (un *topos* presque littéraire) du discours politique.

1.1.4. Caractère de référent social

Le caractère de référent social peut être illustré par plusieurs indices (Krieg-Planque, 2009). Le mot *tabou* est :

1. Sujet à un accroissement fréquentiel (cf. saillance statistique).
2. Lexicologiquement productif. En témoignent des formes telles que « détabufication » (Pražuc, 2018 : 158), « tabouiser »⁶⁵ (*Larousse*), « détabouiser »⁶⁶ (*Dictionnaire français*).
3. Attesté dans des types de discours variés. Comme le démontre Labere (2004), le terme apparaît dans des contextes divers : « dans un contexte culturel [...], bioéthique [...], social [...] ». Ce trait témoigne de la circulation dont le mot fait l'objet. Issu du domaine de l'anthropologie et de l'ethnologie, le mot *tabou* est aujourd'hui utilisé dans des domaines variés, ce qui confirme que « les lieux d'émergence de la formule se diversifient » (Krieg-Planque, 2009) et qu'elle est bien sortie de son domaine d'origine.
4. Un passage obligé. Pražuch (2018 : 158) note que « décrier les tabous s'impose donc aujourd'hui en quelque sorte comme une manœuvre obligée ». Cette utilisation témoignerait d'une rhétorique de la transparence à laquelle le monde politique français adhérerait depuis une dizaine d'années : « Celle-ci, à côté du recours au "parler vrai", consisterait à briser systématiquement tous les tabous » (Pražuc, 2018 : 158). Autrement dit, la dénonciation des tabous serait une forme de lieu commun dans la construction d'un discours politique se voulant « honnête ». On peut en effet voir dans le *tabou* un « dénominateur commun des discours » dès lors que l'on considère que son accroissement fréquentiel témoigne, depuis une dizaine d'années, d'une nécessité de se raccrocher ou de s'identifier à ce *topos* dans un certain contexte. Le caractère de

⁶⁵ Larousse en ligne, (2025). Définition du mot *tabouiser*, < <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/tabouiser/76320> >, consultée le 07/08/2025.

⁶⁶ *Dictionnaire français en ligne* (2025). Définition du mot *détabouiser*. < <https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/detabouiser> >, consultée le 07/08/2025.

« passage obligé » peut également être vérifié par la réfutation et le questionnement (Krieg-Planque, 2009). L'indice de réfutation peut être retrouvé dans l'exemple⁶⁷ (3) :

- (3) Faudra-t-il instaurer un examen d'entrée en psycho comme en médecine pour limiter le nombre d'étudiants ? Comment aussi limiter le nombre d'étudiants non-résidents (surtout français) qui squattent nos auditoriums ? « Je n'ai pas de tabou par rapport à ça. [...] », répète Pierre-Yves Jeholet [...]. (CorBE, 2024)

1.1.5. But argumentatif

Les résultats de notre étude précédente ont montré que, à l'instar du terme médium d'un syllogisme, le terme est porteur d'inférences (ou prémisses majeures implicites) capables de légitimer ou non une mise en description du réel, et renvoie à un *endoxon* (une opinion acceptée) qui associe une valeur, dans ce cas-ci négative, à un objet (un *tabou* est à priori un frein à l'émancipation ou au progrès). Prazuch (2018 : 150) relève en effet que « rares sont les énoncés où le mot *tabou* représente un phénomène positif ». Pour mener à bien notre analyse et vérifier donc que, en France, ce but argumentatif est également présent, nous partons donc du postulat que le terme *tabou* possède bien, dans ses usages en tant que MCSP, et donc au troisième sens du terme selon *Le Larousse*, une charge argumentative, tout en reconnaissant que sa vérification sur le corpus français est nécessaire pour confirmer cette hypothèse.

1.2. Conclusion : adéquation du terme *tabou* au statut de MCSP

Cette application démontre la conformité du mot à la définition du MCSP, ce qui renforce la pertinence de notre analyse : le *tabou* est un terme polysémique, polémique, porteur d'enjeux sociopolitiques, statistiquement saillant, sujet au figement, marqué par un caractère de référent social et pouvant véhiculer une charge argumentative.

2. Construction du corpus

La construction du corpus français a été réalisée en deux étapes et suivant la construction du corpus belge⁶⁸ pour une meilleure comparaison des données : la récolte des données et la sélection des occurrences pertinentes pour ce type d'étude.

⁶⁷ Les exemples sont tirés de notre corpus.

⁶⁸ Voir Turneer (2024) pour le détail de la méthodologie des données belges.

2.1. Récolte des données

Les données recueillies consistent en des occurrences du mot *tabou* utilisées par les professionnels de la parole (journalistes et politiciens) en France. Dans la lignée des méthodologies de Schchinova (2025) et Rondiat (2025), les occurrences sont récoltées par deux voies : la presse, via Europresse.com⁶⁹, et le Senat.fr⁷⁰. En ce qui concerne Europresse, une recherche du mot *tabou** (sous toutes ses formes : *tabou*, *tabous*, *taboue*, *taboues*) sur quatre mois (septembre, octobre, novembre, décembre 2024) dans la presse francophone de Belgique a abouti à un total de 559 occurrences ; nous nous limitons cependant au 150 premiers articles (235 occurrences), suffisants pour fournir le nombre nécessaire d'occurrences MCSP (le seuil ayant été fixé préalablement à 60 occurrences, dans un souci de faisabilité). Le corpus est complété par 163 occurrences tirées de documents parlementaires publiés entre 2022 et 2024. Ce complément permet d'enrichir la diversité des données et, par conséquent, les résultats.

2.2. Sélection des occurrences de MCSP

Il a fallu réduire notre corpus de départ : en effet, une grande partie de celui-ci était constitué des mêmes énoncés, étant donné que beaucoup d'articles ou documents politiques se répètent entre eux, et par ailleurs, toutes les occurrences du mot *tabou* n'entrent pas dans la catégorie « MCSP » que nous avons définie dans le chapitre précédent. Pour séparer les usages « sociopolitiques » (au troisième sens du terme) des usages plus « descriptifs » (les premier et deuxième sens), nous nous sommes basée sur le critère de la définition puisque, comme évoqué plus haut, *Le Larousse* propose en effet trois sens à l'adjectif *tabou* :

- « Qui est l'objet d'un tabou, d'une interdiction religieuse » ;
- « Qu'il serait malséant d'évoquer, en vertu des convenances sociales ou morales » ;
- « *Familier*. Auquel on ne peut toucher, qu'on ne peut critiquer, mettre en cause »⁷¹.

⁶⁹ https://nouveau.europresse.com/access/ip/default.aspx?un=uclT_1

⁷⁰ <https://www.senat.fr/>. Le choix du Sénat pour le cas français, bien qu'il puisse sembler asymétrique au regard du choix de la Chambre des représentants en Belgique, s'explique d'abord par le fait que nous avons travaillé à partir des documents disponibles via la base de données du site du Sénat au moment de la constitution du corpus, sans percevoir initialement que cela impliquait d'exclure l'Assemblée nationale. Ce choix, en partie accidentel, s'est néanmoins révélé pratique : l'accessibilité des données s'est avérée, après vérification ultérieure, davantage favorable du côté du Sénat. Nous avons donc décidé de conserver cette asymétrie : en effet, dans la mesure où il ne s'agit pas ici de comparer les deux chambres mais de repérer des régularités discursives dans un espace parlementaire national donné, ce choix ne compromet pas la validité de nos analyses.

⁷¹ *Larousse en ligne*, (2025). Définition du mot *tabou*. < <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/tabou/76318> >, consultée le 07/08/2025.

On peut séparer ces trois sens en deux catégories : les deux premiers sens d'un côté et le troisième de l'autre. Cette distinction met en évidence la différence entre motifs (du non-débat et du silence qui en résulte forcément) religieux ou moraux – communs, plus descriptifs et objectifs – d'une part, et motifs idéologiques ou politiques – plus subjectifs – d'autre part. Les deux motifs correspondent à des sujets passés sous silence mais pour des motivations distinctes : dans un cas, les sujets ne sont pas abordés car contraires aux convenances religieuses/sociales/morales et dans l'autre, les sujets ne sont pas abordés car on ne veut pas en débattre (pour des raisons idéologiques, plus subjectives).

Dans un troisième sens, donc, le *tabou* est un sujet que l'on peut évoquer (il n'y a donc pas d'interdit religieux ou social qui pèserait sur lui), mais dont on ne *veut* pas discuter pour des raisons idéologiques. C'est ce sens qui détient selon nous la capacité à légitimer/dé légitimer, et qui peut être sujet à une lutte sémantique (des usages conflictuels). L'exemple (4) présente une occurrence non sélectionnée :

- (4) Après la représentation, l'équipe de l'association animera un débat "brisant les tabous" qui entourent le suicide. La pièce de théâtre, seule, est à voir jusqu'à samedi. (CorBE, 2024)

Le tabou concerne ici un interdit religieux ou moral (le suicide) sur lequel on fait en général silence, car contraire aux convenances morales. Le terme a ici un sens plus « descriptif » : le débat *brise des tabous* au sens où il aborde des sujets qui ne sont généralement pas abordés, car pouvant provoquer un certain malaise social. Le sens du mot est donc bien le sens premier, au contraire de l'exemple (5) :

- (5) Néanmoins, il ne bouleverse pas la doctrine... Non, le Pape entend rouvrir tous les débats. "Parlez franchement, il n'y a pas de tabou", dit-il régulièrement aux évêques qui viennent le voir. Pour autant, il redoute très fortement le schisme. (CorBE, 2024)

Le sens du mot tabou ici est différent. Il ne s'agit pas, en effet, d'aborder tous les sujets mais bien d'ouvrir tous les débats : le but d'un débat étant de mettre en cause. Dans l'occurrence, le syntagme « il n'y a pas de tabou » peut donc être considéré comme équivalent à « il n'y a pas de sujet que l'on ne peut remettre en cause ». En outre, si l'occurrence touche à la sphère religieuse, il s'agit bien de pouvoir débattre (et donc évoquer) de sujets qui concernent la « politique » (la gestion) de l'Eglise ; le motif est donc idéologique et non moral. L'exemple (6) est également représentatif d'une occurrence sélectionnée :

- (6) Aujourd'hui, le fiasco lié à cet attentat doit permettre au monde politique de se pencher, sans tabou, sur la police et la Justice afin qu'elles puissent, avec des moyens qui correspondent réellement à leurs besoins, réaliser un travail d'utilité publique de façon efficace. Il y a urgence. (CorBE, 2024)

Dans cet exemple, le monde politique doit pouvoir *remettre en cause* la police et la justice : il doit donc pouvoir avoir des débats à leur sujet. Il est également notable que le terme *tabou* semble ne pas être associé à une forme de sacralité ou de convenances morales, car la police et la justice ne sont à priori pas des sujets que l'on évite par pudeur.

Il convient de préciser que notre méthode de sélection a pu passer à côté de certaines occurrences pertinentes pour l'analyse. Nous avons en effet écarté de l'analyse les occurrences dont nous n'étions pas certaine, c'est-à-dire, celles où le cotexte ne permettait pas, selon nous, de trancher avec certitude entre les différents motifs en raison d'ambiguïtés, manque de contexte, imprécision, etc. Ces derniers « cas-frontière » ne sont pas soumis à l'analyse pour ne pas fausser les données, comme dans (7) :

- (7) L'émission sera découpée en actes, il y aura de l'actualité, mais aussi de la qualité. Et il y aura un invité qui pourra réagir à tout. On va aborder sans tabou, sans préjugé et sans filtre toutes les problématiques. (CorBE, 2024)

3. Traitement et analyse des données : la construction d'une grille d'analyse

Pour répondre à notre question de recherche, « quel(s) rôle(s) endosse l'utilisation du mot *tabou* dans le discours sociopolitique et médiatique ? », les données sont traitées sur Excel selon une grille de critères appuyée sur les grilles d'analyse de Rondiat (2025) et de Shchinova (2025) que nous avons adaptées à notre mot. Cette partie se consacre donc à l'étape cruciale que constitue la construction d'une grille méthodologique lors de l'analyse d'un MCSP particulier. Or, cette étape pose plusieurs questions auxquelles nous tenterons de répondre ici. En effet, les MCSP sont semblables sur le plan fonctionnel puisqu'ils mettent en jeu une « mise en description du réel » (Krieg-Planque, 2009) mais ils ne sont pas interchangeables ; sur le continuum des MCSP, certains peuvent par exemple être plus polysémiques, présenter divers degrés de figement (Krieg-Planque, 2009), etc. Ces différences nécessitent une prise en charge spécifique et adaptée au MCSP en question. Dès lors, comment adapter les grilles existantes à notre objet particulier ? Quel protocole faut-il suivre et adapter ?

La grille méthodologique étant appuyée sur deux études modèles, il convient, avant de présenter la grille construite ici et les choix méthodologiques opérés lors de son élaboration, d'exposer les catégories d'analyse sélectionnées dans ces deux études. Nous dégagerons, dans un troisième temps, quelques enseignements sur la construction d'une grille d'analyse de MCSP.

3.1. Choix des catégories à partir de deux modèles

L'annexe 1 présente les catégories reprises ou non de nos deux modèles. Sont reprises, principalement, les catégories présentes à la fois chez Rondiat (2025) et Shchinova (2025). Leur double présence témoigne en effet du fait qu'il s'agit de catégories potentiellement applicables, et pertinentes, pour plusieurs MCSP. Certaines catégories, applicables à notre MCSP mais qui ne sont présentes que chez une des deux autrices, sont également reprises (« date », « type de source », « effet », etc.) par souci de complétude. Ne sont pas reprises toutes les catégories associées, chez Shchinova, aux tweets (« nombre de tweet », « likes », etc.) et à la comparaison entre pays (« pays », « langue », etc.) puisqu'elles sont non pertinentes pour nos données françaises. Ne sont pas non plus reprises les catégories, chez les deux autrices, qui sont certes pertinentes mais ne semblaient pas, après une première application de la grille sur un échantillon de vingt occurrences, utilisables sur notre MCSP : c'est le cas, par exemple, de la colonne « valeur » (négative ou positive) chez Shchinova puisque le *tabou* semble toujours négatif, mais également de la colonne « champ sémantique » (qui identifie à quel champ sémantique appartient l'occurrence de *populisme*) moins pertinente pour *tabou* car le mot est moins polysémique (en raison, probablement, de notre sélection en amont d'occurrences dont le sens est politiquement pertinent) : ces colonnes sont spécifiques au MCSP étudié et ne sont donc pas applicables à notre objet. Ne sont pas non plus reprises les informations considérées comme « superflues » pour notre étude (« lien », « référence »). Enfin, nous écartons aussi les catégories dont l'approfondissement ne nous semblait pas nécessaire, pertinent, ou faisable dans le cadre de ce travail (« autres éléments lexicaux », etc.).

Avant d'aborder la description de notre grille en tant que telle, il convient de revenir sur les raisons de ce traitement particulier. D'une part, l'analyse de MCSP par grille d'analyse est une méthode qui a déjà fait ses preuves, comme en témoignent nos deux modèles, et qui permet en outre de mener une analyse complète mêlant approches quantitative et qualitative.

D'autre part, il s'agit d'une démarche pertinente et nécessaire pour répondre à notre question de recherche puisqu'elle permet de subdiviser notre question de départ. Concrètement, pour savoir « quel(s) rôle(s) endosse l'utilisation du mot *tabou* dans le discours sociopolitique et médiatique ? », il nous faut répondre aux questions suivantes :

- Qui se sert de tabou dans quel contexte (pour parler de quoi, dans quelle arène, etc.) ?
- De quelle manière sur le plan formel et avec quel sens ?
- Pour catégoriser quoi comme étant ou n'étant pas un tabou ?
- Et avec quel enjeu sociopolitique et quel effet ?

3.2. Description de la grille et des choix méthodologiques

La mise en place de cette grille, établie sur Excel, a impliqué plusieurs étapes d'élaboration. Initialement construite selon nos modèles préétablis, la première version a été testée sur un échantillon de 20 occurrences. À la suite de cette première analyse, la grille a été révisée, aboutissant à une deuxième version. Celle-ci a ensuite été appliquée à nouveau sur le même échantillon. Enfin, cette deuxième application a été révisée à son tour afin de produire une troisième version, considérée comme définitive. La version finale de la grille mise en place ici (voir annexe 2) est divisée en quatre sections, suivant le modèle de Shchinova : « informations contextuelles », « occurrence », « objet », « effet », chacune de ces sections permettant de répondre à une sous-question particulière, correspondant à une colonne spécifique sur Excel.

3.2.1. Section 1 : « informations contextuelles »

Les informations contextuelles comprennent les informations liées au contexte général qui entoure l'occurrence (voir tableau 1) et permettent de répondre à la question « qui se sert de tabou dans quel contexte (pour parler de quoi, dans quelle arène, etc.) ? ».

Section	Colonne	Question/précision	Options
Informations contextuelles	Numéro occurrence	/.	/.
	Plateforme	/.	/.
	Date	/.	/.
	Discours rapporté	L'usage de <i>tabou</i> est-il rapporté (direct [verbatim] et indirect [DR]) ou non ?	Non ; DR ; Verbatim
	Locuteur	Qui est l'auteur de l'utilisation du mot <i>tabou</i> ?	/.
	Type de locuteur	Quel type de locuteur est à l'origine de cet usage du mot ?	Politicien ; Journaliste ; Autre
	Propriétés locuteur	Quelles sont les caractéristiques du locuteur (ex. : positionnement politique) ?	A définir de manière inductive.
	Contexte	Description du contexte du message.	/.

Tableau 1. Tableau de la grille d'analyse du MCSP tabou : section (1) « informations contextuelles ».**3.2.1.1. Type de locuteur et propriétés**

La catégorie « type de locuteur » est utilisée à fois chez Shchinova et chez Rondiat. Elle a l'avantage de regrouper les locuteurs en fonction de leur appartenance à une arène particulière (politique et journalistique) et nous permet de répondre en partie à la question « qui se sert de *tabou* ? ». Nous nous limitons à ces deux options en raison de leur présence largement dominante dans le corpus. L'option « autre » rassemble des catégories disparates de locuteurs, tels que des expert(e)s, des professeur(e)s, des écrivain(e)s, etc. En outre, cette première analyse se doit d'être complétée par une analyse plus approfondie dans une seconde colonne intitulée « propriétés locuteur ». Si la distinction entre journaliste et politicien est une première étape vers la compréhension du sens construit par le mot, l'identification de propriétés spécifiques devrait nous permettre d'affiner la fonction du mot. Il est donc pertinent de sous-catégoriser les deux grandes étiquettes (journaliste – politicien). Dans cette optique, deux approches étaient envisageables : d'une part, choisir des options préétablies (par exemple, pour les politiciens, distinguer entre « gauche » « droite ») et les appliquer aux données, ou d'autre part, adopter une démarche inductive. Ces deux démarches ont été appliquées : pour les politiciens, en effet, nous annotons à la fois le parti ainsi que le positionnement politique, et ce en raison des résultats de notre précédente étude qui ont démontré une utilisation majoritaire du MCSP à droite, que nous vérifierons sur ce corpus. En revanche, pour les locuteurs « autre » et « journaliste », puisque nous n'avions pas, a priori, d'hypothèse assez forte sur les propriétés du type de locuteur, nous avons choisi de travailler de manière inductive. Cette deuxième option nous permet de plus de ne pas « forcer » les données à travers des catégories qui pourraient ne pas leur correspondre. Cette catégorie ne pourra donc être élaborée qu'après l'analyse complète du corpus, à condition que les données présentent des tendances pertinentes à regrouper.

3.2.1.2. Discours rapporté

La colonne « DR » comprend trois options : « discours rapporté » (DR), « verbatim », « non » (lorsque le discours n'est pas rapporté). Cette distinction entre « DR » (discours

rapporté indirect) et « verbatim » (citation) nous permet de différencier des cas tels que (8), DR, et (9), verbatim :

- (8) L'Open Vld veut mettre au point une batterie de mesures pour faire pression sur les pays qui refusent de reprendre leurs ressortissants. À ses yeux, il ne doit pas y avoir de tabous, la coopération au développement peut en faire partie. (CorBE, 2024)
- (9) « Les ordres de quitter le territoire doivent tous être exécutés ! Pour cela, nous avons besoin d'accord de réadmission que les pays d'origine refusent souvent de conclure. Il faut donc, si ces pays ne collaborent pas, cesser d'émettre des visas pour leurs dignitaires et dirigeants, et cesser la coopération au développement », a dit de son côté M. Bouchez sur X (ex-Twitter). « Nous ne devons pas avoir de tabous », a souligné le président de l'Open Vld, Tom Ongena. La coopération au développement mais aussi les visas, le regroupement familial et les permis de travail peuvent entrer en ligne de compte, selon lui. [...] (CorBE, 2024)

La reprise, par le journaliste (dans [8]), du terme utilisé par Tom Ongena est un point pertinent. Elle démontre selon nous la force argumentative qui y réside, puisque le journaliste n'est pas nécessairement tenu de reproduire fidèlement les propos du locuteur. Cette distinction entre « DR » et « Verbatim » pourrait impliquer de faire une distinction supplémentaire, retrouvée chez Shchinova, entre « locuteur » (la personne qui signe le texte ou le message où se trouve l'occurrence, soit celle qui est identifiée comme ayant prononcé ou écrit le mot-cible) et « auteur » (la personne à l'origine de l'usage du mot) pour le discours rapporté indirect ; nous choisissons de ne pas le faire. Dans cette grille, le locuteur est donc la personne à l'origine de l'utilisation du mot. Dans l'exemple (8), comme dans l'exemple (9), le locuteur est par conséquent Tom Ongena. La reprise par un journaliste, dans (8), étant marquée par l'étiquette « DR », nous estimons qu'il n'est pas nécessaire d'approfondir cette catégorie en notant le nom du journaliste.

Il faut noter, toutefois, que les occurrences « DR » peuvent impliquer différentes analyses. En ce qui concerne le schéma argumentatif, une première option est d'analyser le terme du point de vue du locuteur (donc, celui qui est à l'origine de l'usage du mot). Cette analyse peut être considérée comme réductrice puisque, si le mot *tabou* est par exemple utilisé par un locuteur pour s'auto-légitimer, la reprise par un journaliste devient une simple légitimation (ou, dans certains cas, une reprise ironique). Une seconde option consiste à les analyser du point de vue de celui qui rapporte les propos. Nous optons pour la première option qui, si elle n'est pas tout à fait idéale, a l'avantage de retranscrire fidèlement le schéma argumentatif et donc la fonction originale du mot ; cette option est donc la plus à même de répondre à notre question de recherche et de nous permettre d'identifier la fonction et l'effet du terme. La

reprise en « DR », comme dans (8), reste particulièrement révélatrice du poids que le mot acquiert dans le discours original.

3.2.1.3. « *Thème* » et « *contexte* »

Quant à la catégorie « thème », présente à la fois chez Shchinova et Rondiat, elle a pour objectif d'identifier la thématique qui fait l'objet général du message dans son ensemble, ce qui nous permettra de répondre à la question du contexte de l'occurrence du terme. La colonne « contexte » sert quant à elle de soutien à l'analyse en décrivant brièvement les circonstances du message.

3.2.2. Section 2 : « *occurrence* »

La section « occurrence » (tableau 2) rassemble les informations spécifiques à l'occurrence du mot et permet de répondre à la question « de quelle manière sur le plan formel et avec quel sens ? ».

Section	Colonne	Question/précision	Options
Occurrence	Texte occurrence	Cotexte jugé suffisant pour comprendre l'occurrence.	/.
	Forme	/.	/.
	Catégorie gram.	/.	Nom ; adjectif
	Terme associé	Y a-t-il un ou plusieurs termes associés au mot <i>tabou</i> dans l'énoncé ?	/.
	Type de terme associé	De quelle façon le mot <i>tabou</i> est-il associé à ce terme ?	Exclu par complément prépositionnel ; qualifié ; qualifiant direct (négatif) ; qualifiant indirect (négatif) ; listé par exclusion ; listé par inclusion
	Propriétés sémantiques MC	Quelles sont les propriétés/réurrences/caractéristiques associées à ce MCSP ? Quel sens est donné au mot <i>tabou</i> dans l'énoncé ?	A définir de manière inductive.

Tableau 2. Tableau de la grille d'analyse du MCSP *tabou* : section (2) « *occurrence* ».

3.2.2.1. *Plan formel*

Les colonnes « forme » et « catégorie grammaticale » ont pour objectif de déterminer la forme courante du mot dans l'usage et, éventuellement, de tirer des premières conclusions sur le sens si cela s'avère pertinent.

3.2.2.2. « Terme associé » et « Type de terme associé »

La colonne « terme associé », présente chez nos deux modèles, nous permet de répondre à la question du sens du mot puisque comme le précise Stubbs, cité par Rigotti & Rocci (2005 : 903), les collocations de MC sont révélatrices de leurs « connotations culturelles » ; la colonne permet d'étudier plus largement le cotexte de *tabou*, soit les termes qui le précèdent ou le suivent. La colonne « type de terme associé » a pour but, quant à elle, de repérer plus facilement des tendances dans la construction sémantique du terme. Pour cette dernière colonne, nous retenons les catégories suivantes que nous reprenons partiellement à Rondiat (2025) :

1. Exclu par complément prépositionnel : lorsque le MCSP est accompagné de *sans*, étant donné la récurrence dans l'échantillon-test (5/20) de la proposition *sans tabou(s)* ;
2. Qualifié : lorsque le MCSP est qualifié par le terme associé, exemple (10) ;
3. Qualifiant direct : lorsque le MCSP qualifie directement et positivement le terme associé, exemple (11) ;
4. Qualifiant direct négatif : lorsque le MCSP qualifie directement et négativement (au sens où l'association au tabou est *niée*) le terme associé, exemple (12) ;
5. Qualifiant indirect (négatif) : lorsque le MCSP qualifie indirectement le terme associé ; nous rajoutons l'adjectif « négatif » lorsque le MCSP qualifie de façon négative, exemple (13) ;
6. Listé par inclusion : lorsque le MCSP est coordonné (positivement) avec le terme associé, exemple (14) ;
7. Listé par exclusion : lorsque le MCSP est coordonné (négativement) avec le terme associé, exemple (15).

Les exemples suivants présentent un cas pour chaque option⁷² :

⁷² En gras, le terme associé analysé.

- (10) Le ministre de l'Intérieur (déjà Gérard Darmanin, à l'époque) avait calmé les esprits en promettant alors de lever le tabou de l'**autonomie**. (CorBE, 2024)
- (11) [...] avant l'examen de son texte immigration, le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin a assuré dimanche qu'il n'y avait "aucune **question taboue**" pour protéger les Français, dans un entretien fleuve et inédit au JDD. (CorBE, 2024)
- (12) Il est très délicat de réaliser des études scientifiques sur l'asile et la migration. La société doit apprendre que de tels **thèmes** ne sont pas tabous. (CorBE, 2024)
- (13) « **Nous** sommes sans tabous, l'important étant de reconnaître l'échelon provincial comme étant pertinent »⁷³. (CorBE, 2024)
- (14) À force de faire lentement évoluer les **esprits** et les tabous sur les armements lourds, on peut même craindre que l'enlisement de cette guerre n'accroisse la pression sur nos stocks militaires. (CorBE, 2024)
- (15) Il n'y a ici ni tabou ni **jugement**.⁷⁴

Les verbes tels que *briser*, *lever*, etc. pour lesquels le terme *tabou* est syntaxiquement complément direct sont étiquetés « qualifié » : nous considérons que le MCSP est qualifié puisqu'une qualité (être bisé, être levé) lui est associée. Ces cas sont à différencier des cas où le MCSP qualifie (négativement) le verbe ou le syntagme verbal, comme dans (16) :

- (16) Il réunira aussi prochainement « l'ensemble des collectivités locales » pour **discuter de la sécurité** « sans tabou », estimant qu'« il faut aller plus loin ». (CorBE, 2024)

Dans ce cas (16), le terme associé est alors placé dans la catégorie « qualifiant indirect négatif ».

Par ailleurs, nous avons dû trancher entre deux types d'analyse pour le terme associé dans des cas comme (17) :

- (17) [...] le tabou de l'**élargissement** est tombé. (CorBE, 2024)

Dans l'exemple (17), une analyse syntaxique place *élargissement* dans la catégorie « qualifié » : l'analyse partant du MC, *tabou* est ici qualifié par le mot *élargissement*, puisqu'il est à la tête du syntagme. Cependant, sur le plan sémantique, nous pourrions considérer que l'élargissement est un tabou (la préposition servant à indiquer de quel tabou il s'agit). Nous choisissons de nous en tenir à une analyse syntaxique pour un traitement plus simple et systématique. Bien que le traitement d'*élargissement* en tant que qualifié plutôt que qualifiant

⁷³ L'exemple peut porter à confusion étant donné la présence du verbe *être*. Cependant, on note que la séquence *être sans tabou* est particulière et n'est pas totalement équivalente à *être tabou* puisque la réalité-sujet n'est pas qualifiée ou non de tabou mais qu'elle n'en a pas.

⁷⁴ Exemple hypothétique (cas non présent dans l'échantillon).

indirect puisse sembler réducteur car il entraîne une perte d'information concernant les relations sémantiques, nous conservons cette analyse car cette information peut être récupérée à travers d'autres catégories de notre analyse, à savoir « l'Objet », que nous développerons dans la section 3 de la grille. Toutefois, il convient de souligner que nous aurions pu privilégier une analyse sémantique et ajouter une catégorie « qualifiant indirect » pour ces termes associés sous forme de complément du nom.

3.2.2.3. « Propriétés sémantiques du MCSP »

Cette colonne permet de répondre à la question du sens associé au terme, de manière plus approfondie bien que plus interprétative que les termes associés (désormais TA). Les propriétés sémantiques du MCSP se basent en partie sur les TA, mais elles permettent également de prendre en compte d'autres termes du cotexte. Par exemple, dans l'exemple (18), nous identifions le sème « résistant » : le verbe *briser* implique que le *tabou* est une réalité résistante, le sème est donc tiré du TA. En revanche, dans (19), on relève un sème plus complexe de « frein à l'efficacité », tiré du cotexte général de l'occurrence : le *tabou* est une réalité qui empêche l'efficacité, le bon fonctionnement, etc.

(18) Fusion des communes : **briser** le tabou, donner la parole au citoyen. (CorBE, 2024)

(19) « Il n'y a aucune question taboue si c'est pour être **efficace** pour protéger les Français », a déclaré le ministre interrogé dans le Journal du Dimanche sur les limites imposées par la Constitution ou la jurisprudence européenne en matière d'immigration. (CorBE, 2024)

Cette catégorie est construite de manière inductive : nous associerons dans une première étape un sème à chaque occurrence particulière et tenterons, dans une seconde étape, de les regrouper dans de plus larges catégories. En ce sens, la colonne permettra donc d'identifier des traits sémantiques qui permettent de saisir comment certains discours construisent le sens du MCSP.

3.2.3. Section 3 : « **Objet & Sujet** »

La partie « **Objet & Sujet** »⁷⁵ contient les informations liées aux réalités associées au tabou (tableau 3) et permet de répondre à la question « pour catégoriser quoi comme étant ou n'étant pas un tabou ? ».

⁷⁵ Les « Objets » et « Sujets » des schémas argumentatifs sont désignés par une majuscule pour éviter la confusion avec les termes homophones *sujet* (un sujet abordé) et *objet* (objet matériel, point de « focalisation » ou « cible » dans *faire l'objet de*, etc.).

Section	Colonne	Question/précision	Options
Objet (Quoi ?) & Sujet (Qui ?)	Objet	Quelle réalité particulière est qualifiée/associée (ou non) de MCSP ?	/.
	Propriétés Objet	Quelles sont les propriétés associées à l'Objet ? Quel type de réalité représente l'Objet ? A quel sujet ?	A définir de manière inductive.
	Objet'	Quelle réalité particulière est associée au MCSP ? (Association indirecte)	/.
	Propriétés Objet'	Quelles sont les propriétés associées à l'Objet' ?	A définir de manière inductive.
	Sujet	Qui a ou n'a pas de tabou ?	/.
	Type de Sujet	/.	Individu ; Groupe défini ; Institution ; Autre.
	Propriétés Sujet	Quelles sont les propriétés/réurrences/caractéristiques associées au Sujet' ?	A définir de manière inductive.
	Sujet'	Qui est associé ou non au <i>tabou</i> ? (Association indirecte)	/.
	Type de Sujet'	/.	Individu ; Groupe défini ; Institution ; Autre.
	Propriétés Sujet'	Quelles sont les propriétés/réurrences/caractéristiques associées au Sujet' ?	A définir de manière inductive.

Tableau 3. Tableau de la grille d'analyse du MCSP *tabou* : section (3) « Objet & Sujet ».

3.2.3.1. « *Objet* » et « *propriétés Objet* »

La colonne « *Objet* », présente chez nos deux modèles, semble être un indispensable de l'analyse de MCSP puisque celui-ci catégorise un Objet/Sujet particulier. Le but de cette colonne est d'identifier quelle réalité particulière est qualifiée (ou non) de tabou. Dans (20), l'Objet est donc l'autonomie, puisque c'est ce qui est qualifié de tabou dans l'énoncé :

(20) [Le ministre de l'Intérieur (déjà Gérald Darmanin, à l'époque) avait calmé les esprits en promettant alors de lever le tabou de l'**autonomie**. (CorBE, 2024)]

L'Objet peut parfois être moins explicite, comme dans l'exemple suivant :

(21) En traitant avec des pays comme la Syrie que Washington cherche à isoler, "la Chine brise les tabous occidentaux", affirme M. Dannoura. (CorBE, 2024)

Dans (21), on identifie comme Objet le fait de « traiter avec des pays que Washington cherche à isoler », bien que les relations syntaxiques ne soient pas directes.

Une fois l'Objet identifié pour chaque occurrence, nous tenterons de les regrouper dans des catégories d'Objets plus générales, à construire de manière inductive dans une colonne « *propriétés Objet* », qui devrait nous permettre de saisir quel type de réalité particulière est

qualifiée de tabou (une mesure, un acte, une question, etc.) ainsi que le sujet de celles-ci (par exemple : économique, culturel, etc.).

3.2.3.2. « Sujet », « type de Sujet » et « propriétés Sujet »

Nous séparons la colonne « Objet » d'une colonne « Sujet » permettant de répondre à la question « qui a des tabous ou n'en a pas ? ». Dans l'exemple (3)⁷⁶, le Sujet opposé au tabou est donc Pierre-Yves Jeholet. À l'instar de la colonne « type de locuteur », nous sous-catégorisons inductivement la colonne « type de Sujet » dans une colonne « propriétés Sujet » dans le but de saisir quel type de personnalité particulière s'oppose ou est associé à ce terme.

3.2.3.3. Sujet' et Objet'

Les colonnes « Objet' » et « Sujet' » ont pour objectif d'identifier des réalités qui sont : soit associées de façon moins directe au *tabou* que les premiers Objets/Sujets ; soit associées au premier Objet/Sujet (et par extension, au tabou). Cette colonne permet de distinguer les Sujets directs (comme dans (13)]⁷⁷) des Sujets que nous qualifierons de plus *indirects*, comme dans (22) :

(22) Pour réformer la Région bruxelloise, Gilles Verstraeten a aussi proposé les services de la N-VA, garantissant « une autre politique, responsable et économe qui s'attaque résolument aux nombreux abus – sans tabou », a-t-il dit. L'élue de la formation nationaliste a attribué la cause de la situation actuelle à « plusieurs décennies d'un modèle politique du PS en faillite » reposant sur des charges élevées face à des recettes trop faibles. (CorBE, 2024)

La politique de la N-VA (Sujet direct) est opposée à celle du PS (Sujet', indirect). Par ailleurs, on peut également relever deux Objets : la politique responsable et économe (Objet) et les abus (Objet'). En d'autres termes, cette colonne a pour objectif de nous permettre de prendre en compte l'ensemble des « acteurs » présent dans le schéma argumentatif dans lequel *tabou* est utilisé. Nous prévoyons de plus une colonne « Sujet'' » et « Objet'' » dans la mesure où il est possible que deux Sujets, ou deux Objets, soient mentionnés en supplément des premiers.

3.2.4. Section 4 : « effet »

La section « effet » a pour objectif de répondre à deux questions : quel est l'enjeu sociopolitique et quel est l'effet derrière l'utilisation du MCSP ? L'analyse des effets ou de la

⁷⁶ « Faudra-t-il instaurer un examen d'entrée en psycho comme en médecine pour limiter le nombre d'étudiants ? [...] "Je n'ai pas de tabou par rapport à ça. [...]", répète Pierre-Yves Jeholet [...] ».

⁷⁷ « [...] "Nous sommes sans tabou" [...] ».

fonction, présente chez nos deux modèles, est un point important, selon nous, de l'analyse de MCSP ; elle tente de modéliser la « force persuasive » (Rigotti & Rocci, 2005) qui leur est propre, de saisir l'enjeu sociopolitique qui les caractérise. Pour saisir l'effet pragmatique de notre MCSP particulier, nous analysons en détail les schémas argumentatifs de chaque occurrence pour tenter de regrouper ces schémas et d'identifier les comportements argumentatifs prototypiques du MCSP *tabou*. Il s'agit d'une démarche pertinente pour notre MCSP car elle favorise une approche approfondie et détaillée ; or, puisque notre MCSP ne possède pas de connotation politique explicite, à l'inverse par exemple de *populisme*, elle permet de prendre en compte toute les implicatures, peut-être plus indirectes, dans l'argumentation.

Il faut noter, de surcroît, que l'analyse peut être distincte en fonction du MCSP étudié : par exemple, les colonnes « fonction » chez Rondiat et Shchinova ne recouvrent pas tout à fait les mêmes objectifs : chez Shchinova, il s'agit de saisir le but auquel contribue l'emploi de *populis** dans l'énoncé où il apparaît (critique, description, etc.) tandis que chez Rondiat, il s'agit d'identifier l'acte de communication auquel l'usage du mot *science* contribue (support, critique, questionnement). En outre, Shchinova n'étudie pas « l'effet » en lui-même (qui consiste *principalement* en une opposition entre légitimation et délégitimation chez Rondiat), mais il est intégré aux options de la fonction. Ces différences témoignent du fait que cette colonne est spécifique à chaque MCSP et doit être adaptée en fonction de celui-ci.

3.2.4.1. Présentation de la procédure d'analyse argumentative

La section 4 se présente comme suit dans la grille :

Section	Colonne	Question/précision	Options
Effet	Prémisse 1	/.	A définir de manière inductive.
	Spécification 1 (quand ; si ; lorsque)	/.	
	Conclusion	/.	
	Prémisse 2 bis	/.	
	Conclusion bis	/.	
	Type de schéma	/.	

Tableau 4. Tableau de la grille d'analyse du MCSP *tabou* : section (4) « effet ».

Nous partons du postulat suivant : l'utilisation d'un MCSP entraîne des conséquences argumentatives au sens où ce dernier construit la réalité d'une certaine manière, qui permet

ensuite, par inférence ou de manière explicite, de tirer certaines conclusions. Conformément à cela, l'analyse repose sur plusieurs temps :

1. (Pré)analyse : définir les acteurs en présence (Objet, Objet', Sujet, Sujet', etc.) ;
2. Identifier la prémisse (ou la relation établie). Dans un second temps, nous analysons la prémisse du schéma argumentatif : le fait de relier le MCSP à une réalité lui donne des qualités. Afin de pouvoir généraliser un schéma (et donc réduire le nombre de relations distinctes) tout en restant le plus proche des données (multiplier les relations distinctes), nous avons établi une liste de relations possibles se voulant à la fois généralisantes et fidèles au texte :

Symbole	Relation MCSP – Objet/Sujet ; Sujet – Objet ; Sujet – MCSP ; Objet – Objet ; etc.
=	Être
:	Avoir
*=	Être au passé (était)
≠	Ne pas être
;	Ne pas avoir
x	Favorise/participe de/soutient
/	Ne favorise pas/entrave
!	Doit être
°	Ne doit pas être
⊂	Doit avoir
⊄	Ne doit pas avoir
<->	Est opposé à
∈	Appartient à / concerne
∉	N'appartient pas / est brisé par

Tableau 5. Liste des relations MCSP – Objet/Sujet ; Sujet – Objet ; Sujet – MCSP ; Objet – Objet ; etc. prises en compte dans l'analyse.

3. Identifier la spécification s'il y en a, c'est-à-dire les conditions sous lesquelles la prémisse est considérée valide (introduites, par exemple, par *quand* ou *si*) ;
4. Identifier la ou les conclusion(s) basée(s) sur la première prémisse ;
5. Identifier la seconde prémisse (ou prémisse 2 bis) s'il y en a ;
6. Identifier la ou les conclusion(s) (bis) s'il y en a : la première conclusion, associée à d'autres prémisses, peut aboutir à d'autres conclusions ;
7. Type de schéma : l'objectif final étant de dégager un schéma argumentatif que nous pourrions regrouper avec d'autres.

Notons, finalement, que la compréhension de la modélisation d'un schéma argumentatif nécessite la prise en compte des dernières notations suivantes :

Symbole	Traduction
O / O' / O''	Objet (discours/mesure/décision/idée/etc.)
S / S' / S''	Sujet (personne/groupe)
Prior.	Très important / sacré / indiscutable
Grv+	Très grave
Prior. non légит.	Illégitimement sacralisé (ne devrait pas l'être)/indiscutable illégitimement
Légit.	Légitime
Ms	Mais
§	En tant que
MC	Tabou
SMC	Sans tabou

Tableau 6. Symboles pris en compte dans la modélisation des schémas argumentatifs.

Le schéma argumentatif de l'exemple (6)⁷⁸ peut ainsi être modélisé comme suit :

ACTEURS EN PRESENCE	PREMISSE 1	SPECIFICATION1	CONCLUSION	PREMISSE 2 BIS	CONCLUSION BIS
S = monde politique O = police et justice	S $\nsubseteq$ MC	S $\in$ O	O = prior.	/.	/.
	Le monde politique ne doit pas avoir de tabou...	... en ce qui concerne la police et la justice (leur fonctionnement).	La police et la justice (leur fonctionnement) sont très importantes.		

Notons qu'il s'agit là d'un schéma simple. L'exemple (22)⁷⁹ développe un schéma complexe, soit un schéma présentant une conclusion intermédiaire ainsi qu'une conclusion finale :

ACTEURS EN PRESENCE	PREMISSE 1	SPECIFICATION1	CONCLUSION	PREMISSE 2 BIS	CONCLUSION BIS
O = politique responsable et économe (abréviée <i>pol2</i>) O' = les abus S = NVA S' = PS	O ; MC	O $\leftrightarrow$ O'	O' = prior.	S x O§SMC S' / O	S = légít. S' $\neq$ légít.
	Pol2 n'a pas de tabous...	... lorsqu'elle s'oppose aux abus.	Les abus sont très importants (graves).	La NV-A favorise pol2 sans tabou ; le PS entrave pol2	La NV-A est légítime ; le PS est illégítime.

Cette modélisation repose sur un point crucial : l'association ou l'opposition au *tabou*, de par la charge fortement négative du terme semble-t-il acceptée (tabouiser est mal, comme le note par ailleurs Prazuch [« rares sont les énoncés où le mot tabou représente un phénomène

⁷⁸ « Aujourd'hui, le fiasco lié à cet attentat doit permettre au monde politique de se pencher, sans tabou, sur la police et la Justice afin qu'elles puissent, avec des moyens qui correspondent réellement à leurs besoins, réaliser un travail d'utilité publique de façon efficace. Il y a urgence ».

⁷⁹ « Pour réformer la Région bruxelloise, Gilles Verstraeten a aussi proposé les services de la N-VA, garantissant "une autre politique, responsable et économe qui s'attaque résolument aux nombreux abus – sans tabou", a-t-il dit. L'élú de la formation nationaliste a attribué la cause de la situation actuelle à " plusieurs décennies d'un modèle politique du PS en faillite " reposant sur des charges élevées face à des recettes trop faibles ».

positif » ; 2018 : 150]), permet d'attribuer une valeur à un Objet/Sujet. C'est ce que nous tentons de saisir par l'utilisation du concept de « priorisation » (cf. point 4.2.1.2.), soit le fait d'accorder à un Objet un caractère très important⁸⁰, dans les schémas : le fait de déclarer, par exemple, qu'un Objet ne doit pas être tabou, a pour effet de le rendre important, *priorisé*. Ceci a par ailleurs des effets secondaires qui le rendent légitime (et qui rendent également légitime le fait de l'aborder, de le mettre en place, etc.). A l'inverse, le concept de « prior. non légit. » rassemble des cas où l'Objet en question est sacralisé de manière illégitime (par l'association au *tabou*) ; cette association a cependant régulièrement les mêmes effets secondaires puisque, si un Objet est sacralisé/indiscutable illégitimement, alors sa mise en place ou le fait de l'aborder devient légitime. Notons que nous aurions aussi bien pu utiliser la formule « *trop important* » qui reflète peut-être mieux le concept de priorisation illégitime ; les deux termes choisis reflètent cependant davantage, selon nous, les connotations associées au terme (cf. point 4.2.1.2.). Enfin, ces cas sont à différencier des conclusions où l'Objet (ou le Sujet) n'est pas *priorisé* – où il n'est pas *très important, primordial* – mais simplement rendu *légitime*, comme dans (23) :

(23) Nous devons faire attention à ne pas passer systématiquement par la hausse de la fiscalité, même si le débat sur les recettes ne doit être tabou ni dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale ni dans le projet de loi de finances. Pour autant, il nous faut toujours comprendre quelles conséquences négatives sont susceptibles d'emporter les mesures que nous proposons et dans quel domaine.

ACTEURS EN PRESENCE	PREMISSE	SPECIFICATION	CCL1	PREMISSE 2 BIS	CONCLUSION BIS
O = débat sur les recettes	O ° MC	X	O = légit.	/.	/.
	Le débat sur les recettes ne doit pas être tabou.		Il est légitime d'aborder le débat sur les recettes.		

La différence entre ces exemples tient selon nous au fait que, pour (23), l'Objet (le débat sur les recettes) est certes légitimé, mais il n'est pas prioritaire dans le sens où, bien que le débat soit légitime et important, ce qui est prioritaire, c'est de « faire attention à ne pas passer systématiquement par la hausse de la fiscalité ». Dans les deux autres exemples, au contraire, les Objets sont présentés comme seules alternatives prioritaires (et très importantes, en témoigne le caractère « urgent » dans [4]). Cette distinction est donc établie sur certains

⁸⁰ Le terme « important » est utilisé à des fins de simplification dans les schémas, mais il convient de souligner son caractère réducteur : l'usage de *tabou* induit bien d'autres effets, développés au point 4.2.1.2., que nous regroupons sous cette dénomination dans le cadre de cette étude.

éléments textuels de l'énoncé et permet de mettre en lumière, pour (23), une logique argumentative un peu moins hiérarchique et davantage « coordinatrice » ou « concessive » (en effet, un autre Objet est très important et / même si l'Objet qui ne doit pas être tabou est important aussi). Cette nuance, bien que subtile, nous semble pertinente pour rester au plus proche du texte ; elle reste toutefois interprétative.

3.2.4.2. Choix méthodologique sur l'analyse des conclusions

L'analyse des conclusions pose toutefois question puisqu'on peut inférer pour une occurrence du mot *tabou* plusieurs conclusions implicites : dès lors, lesquelles faut-il noter ? Nous partons des principes suivants :

- 1) Il est nécessaire de relever au moins une conclusion ;
- 2) Lorsqu'il y a plusieurs conclusions envisageables, on retient la conclusion « maximaliste », c'est-à-dire celle qui découle spécifiquement de toutes les prémisses disponibles dans le discours.
- 3) Si deux conclusions présentent le même niveau d'importance, les deux sont annotées.

Nous excluons en outre les conclusions qui ne sont pas spécifiques au message. Par exemple, si un Objet est considéré comme tabou de manière illégitime, nous pouvons déduire que celui qui va à l'encontre de ce tabou est légitime tandis que celui qui le maintient est illégitime. Cependant, si aucune mention n'est faite de ces acteurs dans le discours, cette conclusion n'est pas considérée comme spécifique et n'est donc pas prise en compte dans le schéma argumentatif. Ceci a pour objectif de ne retenir que les implications directement portées par le discours, et ainsi de rendre compte et de rester au plus près de l'usage observable dans le texte.

Le traitement des conclusions et effets est approfondi lors de l'analyse de ceux-ci (cf. part. 3, point 4).

3.2.5. Conclusion sur la construction d'une grille d'analyse de MCSP

Cette élaboration soulève plusieurs enseignements quant à la construction d'une grille méthodologique pour un MCSP spécifique. Nous nous sommes initialement interrogée sur la manière d'adapter les grilles existantes à notre objet particulier. Il est essentiel de reconnaître que bien que les MCSP partagent certaines caractéristiques, ils demeurent des entités distinctes les unes des autres : *populisme*, *science* et *tabou* ne renvoient pas aux mêmes

réalités. Si les modèles sont indispensables selon nous pour la construction d'une grille puisqu'ils fondent la légitimité et la pertinence du travail, il est également nécessaire de s'en écarter. En effet, les différences entre les MCSP rendent certaines catégories invalides pour l'étude de notre MCSP particulier, comme la colonne « champ sémantique » appliqué à *populisme* chez Shchinova. Dans la construction d'une grille méthodologique de MCSP, nous pensons par conséquent qu'il est essentiel de procéder par essai-erreur. C'est pourquoi nous avons choisi d'élaborer notre grille de manière itérative (application – recul – révision – application (2) – etc.). En outre, ces applications nous ont fait prendre conscience que certaines catégories ne peuvent pas être construites uniquement sur la base d'un échantillon : elles doivent être élaborées de manière inductive au fur et à mesure de l'analyse du corpus entier. Bien que cette approche puisse être frustrante et moins pratique (puisque moins systématique) pour le chercheur, elle offre l'avantage de ne pas imposer de contraintes aux données et de proposer une description fidèle de celles-ci.

Pour répondre à la question « quel protocole faut-il suivre et adapter ? », plusieurs invariants en matière de description de MCSP peuvent être soulignés : les grandes sections (« occurrence », « informations contextuelles », « objet », « effet ») semblent en effet pouvoir servir de ligne directrice. Les deux premières sont indispensables pour récolter les informations cotextuelle, contextuelle, formelle, etc. tandis les deux dernières sont spécifiques à la fonction des MCSP puisqu'ils servent à catégoriser un « Objet », ce qui a pour conséquence un certain « effet pragmatique » (légitimation ; délégitimation), etc.

Cette méthodologie a l'avantage de s'appuyer sur deux modèles. Il faut noter, toutefois, qu'il s'agit d'un nombre assez léger lorsque l'on observe la quantité des études proposées dans le domaine. On ne peut écarter la possibilité d'avoir manqué certaines catégories qui n'étaient présentes chez aucun de nos modèles et qui auraient pu correspondre à notre MCSP. L'élaboration d'une grille à partir d'un plus grand nombre de modèles apporterait sans doute des éclaircissements supplémentaires, à condition de trouver ces modèles, l'analyse par grille n'étant pas la plus répandue au contraire, par exemple, de l'analyse de collocations.

Troisième partie : analyse du fonctionnement de *tabou* en tant que MCSP

Cette partie est consacrée à l'exposé des résultats obtenus et à la discussion de ceux-ci. Les résultats sont décrits suivant les sections de notre grille, ce qui nous permet d'apporter successivement des éléments réponses aux questions suivantes, exposées plus haut :

- Qui se sert de tabou dans quel contexte ?
- De quelle manière sur le plan formel et avec quel sens ?
- Pour catégoriser quoi comme étant ou n'étant pas un tabou ?
- Avec quel enjeu sociopolitique et quel effet ?

Dans un second temps, nous discuterons ces résultats à la lumière, d'une part, de nos données belges, ainsi que, d'autre part, de la littérature existante.

1. Qui se sert de tabou dans quel contexte ?

La section « informations contextuelles » a pour but de répondre à cette première question. L'observation des résultats obtenus pour cette section nous permet d'aborder les sous-points suivants : l'arène, le locuteur et le thème de l'occurrence.

1.1. L'arène

A la suite de notre processus de sélection (cf. part. 2, point 2.2.), nous avons retenu 60 occurrences de MCSP dans chacun des deux espaces de communication étudiés (presse et Parlement), soit un total de 120 occurrences. Pour atteindre ce seuil fixé de 60 occurrences par arène, nous avons analysé un total de 235 occurrences pour la presse et 163 pour le Parlement. Le corpus se distribue dès lors comme suit entre les deux arènes étudiées :

Espace de communication	Effectif	Taux de sélection
Presse	60	60/235 = 25%
Parlement	60	60/163 = 37%
Total	120	30%

Tableau 7. Effectifs et pourcentages des occurrences de MCSP par espace de communication.

On constate, à partir du tableau 7, que les occurrences du mot *tabou* qui correspondent à un usage de MCSP s'élèvent à 25% dans la presse contre 37% au Parlement. Ces chiffres sont difficilement comparables étant donné que les occurrences ne sont pas récoltées sur des périodes égales : les documents parlementaires ont été récoltés entre 2022 et 2024 tandis que les occurrences de la presse n'ont été récoltées que sur quelques mois. On peut tout de même relever que l'arène politique, lorsqu'elle utilise le mot *tabou*, recourt plus souvent à ce mot comme MCSP que ne le fait la presse (cf. test de significativité point 5.1.1.).

1.2. Le locuteur

81 occurrences, soit environ 67% des données du corpus, sont en réalité produites par des personnalités politiques (contre 11% pour les locuteurs classés « autre » et 22% pour les journalistes). Cette différence est due au discours rapporté, fréquent dans la presse : en effet, si au Parlement, 100% des occurrences sont produites par des personnalités politiques, dans la presse, en revanche, la répartition des types de locuteurs est davantage diversifiée :

Type de locuteur	Type de discours			Total
	DR	Non	Verbatim	
Politique	2	2	17	21
Autre		2	11	13
Journaliste		26		26
Total (presse)	2	30	28	60

Tableau 8. Effectif des occurrences en fonction du type de discours (rapporté ; verbatim ; direct) et du type de locuteur au sein de l'espace de communication journalistique (presse).

Le classement des types de discours montre que 21 occurrences (dont 19 en verbatim et en discours rapporté ; deux dans des articles de type tribune et entretien) tirées de la presse sont en réalité produites par une personnalité politique. En revanche, au Parlement, toutes les occurrences sont produites par des politiciens. Cette différence nécessite toutefois que nous la nuancions : l'utilisation plus forte du MCSP *tabou* chez les personnalités politiques peut également être due au fait que, dans l'arène parlementaire, les locuteurs sont exclusivement des politiciens, tandis que dans la presse, les journalistes ne s'expriment pas uniquement entre

eux, mais ils rapportent aussi les propos d'acteurs politiques ou d'autres intervenants. Cette asymétrie reflète donc avant tout un choix méthodologique (le choix de la presse, où les locuteurs ne sont pas exclusivement des journalistes, pour le discours médiatique), plutôt que les pratiques discursives propres à chaque catégorie de locuteur.

Dans la colonne « propriétés du locuteur », nous avons par ailleurs regroupé les personnalités politiques par positionnement politique en fonction de leur parti. Nous nous appuyons pour ce faire sur la circulaire du ministère de l'Intérieur de l'époque (Gérald Darmanin) relative à l'attribution des nuances politiques aux candidats aux élections sénatoriales de 2023 (publiée sur Légifrance)⁸¹. Cette instruction administrative, adressée aux préfets, définit une grille de 24 nuances politiques permettant de classer les candidats. Sur la base de cette circulaire, on note que, parmi les politiciens, une majorité des usages du MCSP est produite par des personnalités à droite (tableau 9). En effet, environ 48% des utilisations de *tabou* en tant que MCSP chez les politiciens sont dues à des politiciens de droite contre 26% pour la gauche et 22% pour le centre, réparties, en détails, comme suit :

Positionnement politique et parti	Effectif	Pourcentage
Politique	81	100,00%
Droite	39	48,15%
Centre-droit	9	11,11%
Parti Radical	3	3,70%
PPE	1	1,23%
UDI	5	6,17%
Droite	28	34,57%
DVD	1	1,23%
Les Républicains	27	33,33%
Extrême droite	2	2,47%
Rassemblement national	2	2,47%
Gauche	21	25,93%
PCF	2	2,47%
DVG	2	2,47%
EELV	3	3,70%
La France Insoumise	1	1,23%
Parti socialiste	11	13,58%
Place Publique	2	2,47%
Centre	18	22,22%
Renaissance	16	19,75%
MoDem	1	1,23%
Horizons	1	1,23%

⁸¹ Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. (2023, 16 août). Instruction relative à l'attribution des nuances aux candidats des élections sénatoriales de 2023 (Circulaire NOR : IOMA2322276J) [Circulaire]. Légifrance. <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45472>

Autre	3	3,70%
Total	81	100,00%

Tableau 9. Effectifs et pourcentages des occurrences produites par des locuteurs de type politique par positionnement politique et par parti.

On constate que trois partis se démarquent : Les Républicains à droite, avec 33% des occurrences ; le Parti Socialiste à gauche avec 14% des occurrences ; Renaissance, au centre, avec 20% des occurrences. Ces observations méritent toutefois d'être nuancées, en particulier en ce qui concerne le parti Renaissance. En tant que parti présidentiel, il est probable qu'il ait bénéficié, au moment de la constitution du corpus, d'une visibilité accrue dans les médias ainsi que d'une représentation plus importante au Parlement. Ceci a pu entraîner un temps de parole plus conséquent, et donc une probabilité plus élevée de recourir au terme *tabou*. Une analyse plus fine nécessiterait de disposer du nombre total de mots prononcés par chaque parti, à la fois dans la presse et au Parlement, sur la période considérée, ce qui permettrait de calculer une fréquence relative d'occurrences du terme *tabou*. En l'état actuel, il nous est donc impossible de déterminer si un parti recourt davantage au terme *tabou* ou s'il bénéficie simplement d'une présence discursive plus importante. Dès lors, les données disponibles ne permettent pas de tirer des conclusions assurées quant à un usage différencié du terme *tabou* entre les formations politiques.

En outre, le classement des partis politiques Renaissance (RE) et Horizons (HOR) au centre, tel qu'opéré dans la circulaire officielle de Gérald Darmanin, doit également être interrogé. En effet, plusieurs éléments suggèrent qu'il serait pertinent de les repositionner à droite, et plus précisément au centre-droit.

Il faut tout d'abord prendre en compte la relativité du positionnement politique, qui se construit souvent par comparaison plutôt qu'en absolu. Dans le contexte français, la présence de partis plus à droite que RE et HOR peut justifier une classification plus « centriste » de ces derniers. Toutefois, dans d'autres contextes politiques, et notamment en comparaison avec la Belgique francophone, où l'échiquier politique est traditionnellement plus à gauche⁸², on peut

⁸² Dans son article « The Curious Case of Belgium: Why is There no Right-Wing Populism in Wallonia? », De Jonge (2020) montre par exemple que la Wallonie semble être « immunisée » contre les partis « populistes d'extrême droite » qui ne parviennent pas à maintenir leur succès, contrairement à d'autres contextes, comme la France : « The supply of PRRPs [populist radical right parties] has been weaker in Wallonia. Although far-right movements emerged occasionally, they were never able to gain ground [...]. The FNb [Front nouveau de Belgique] is a case in point. Unlike the French Front National, for example, the FNb never managed to set up a working party apparatus. » (De Jonge, 2020 : 602) ; « L'offre de partis populistes de droite radicale (PRRP)

supposer que ces mêmes partis seraient plutôt perçus et classés à droite. En témoigne, par exemple, le Parlement européen, où RE et HOR siègent au sein du groupe Renew Europe auquel appartient également le Mouvement Réformateur (MR), parti considéré à droite en Belgique francophone. Cette affiliation illustre que, dans un cadre transnational, RE et HOR se situent plutôt dans l'espace politique de droite que centriste.

Par ailleurs, se pencher sur une source grand public nous permet de mettre en lumière cette ambivalence des positionnements de HOR et RE. Sur Wikipedia, où les informations sont proposées par et modifiables par les utilisateurs, Horizons est explicitement défini comme parti de centre-droit⁸³. Quant à Renaissance⁸⁴, le parti est classé comme étant « de centre gauche à droite », mais plusieurs médias et observateurs, présentés sur le site, notent que le parti présente une orientation libérale et réformatrice fréquemment associée à la droite modérée (Christophe Barret, historien ; *France 3 Centre-Val de Loire*, antenne métropolitaine ; etc.). En outre, les enquêtes d'opinion reflètent cette diversité de perception : une majorité des sympathisants de Renaissance se déclarent de « centre droit » en 2021 et en 2018, 45% de l'opinion publique estime que le parti est de droite (contre 14% à gauche et 21% au centre). Si ces informations doivent être traitées avec prudence, puisque modifiables par tous, elles témoignent toutefois du fait que la classification « centre », pour HOR comme pour RE n'est pas évidente.

Si nous suivons donc en partie la circulaire de Gérald Darmanin, il nous semble pertinent de proposer un classement au centre-droit pour HOR et RE (tableau 10), la notion de « centre » sur l'échiquier politique étant relative et contextuelle, et n'étant par ailleurs pas évidente pour ces deux partis, notamment en comparaison avec la Belgique francophone :

Positionnement politique et parti	Effectif	Pourcentage
Politique	81	100,00%
Droite	56	69,14%
Centre-droit	26	32,10%
Parti Radical	3	3,70%
PPE	1	1,23%
HOR	1	1,23%
RE	16	19,75%
UDI	5	6,17%

a été plus faible en Wallonie. Bien que des mouvements d'extrême droite aient émergé occasionnellement, ils ne sont jamais parvenus à gagner du terrain [...]. Le FNb en est un exemple parlant. Contrairement au Front national français, par exemple, le FNb n'est jamais parvenu à mettre en place un véritable appareil partisan fonctionnel. »

⁸³ Horizons. (2025, juillet). *Wikipédia*. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Horizons>

⁸⁴ Renaissance (parti). (2025, juillet). *Wikipédia*. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Renaissance_\(parti\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Renaissance_(parti))

Droite	28	34,56%
DVD	1	1,23%
Les Républicains	27	33,33%
Extrême droite	2	2,47%
Rassemblement national	2	2,47%
Gauche	21	25,93%
PCF	2	2,47%
DVG	2	2,47%
EELV	3	3,70%
La France Insoumise	1	1,23%
Parti socialiste	11	13,58%
Place Publique	2	2,47%
Centre	1	1,23%
Horizons	1	1,23%
Autre	3	3,70%
Total	81	100,00%

Tableau 10. Effectifs et pourcentages des occurrences produites par des locuteurs de type politique par positionnement politique et par parti (seconde version).

1.3. Le sujet et le contexte

La colonne « thème » de la grille Excel nous permet d’identifier le sujet ou le thème du texte (article ou document politique) dans lequel apparaît le mot *tabou* en tant que MCSP. Après avoir identifié les thèmes spécifiques à chaque occurrence, nous avons rassemblé ceux-ci par thématique similaire. Le tableau 11 révèle que 46% des occurrences sont produites dans des textes qui traitent d’aspects financiers (financement, fiscalité, économie, dépenses publiques, budget, etc.) ; les thématiques restantes s’avèrent être largement secondaires (immigration [13%], territoire [8%], militaire [7%], fonctionnement institutionnel [7%], etc.). La fréquence élevée du thème de la finance est due au retour de l’utilisation du terme *tabou* dans le cadre des débats sur les projets de loi de finances (PLF) pour 2024 et 2025 qui planifient les recettes et dépenses de l’Etat pour l’année mentionnée⁸⁵ : en effet, 27 occurrences ont été récupérées dans le cadre de ces débats.

Thèmes	Effectif	Pourcentage
Aspects financiers	55	45,83%
Finances/financement/fiscalité/budget/économie	28	23,33%
Loi de finances	27	22,50%
(Im)migration	16	13,33%
Territoire	10	8,33%
Militaire	8	6,67%
Fonctionnement institutionnel	8	6,67%

⁸⁵ <https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/textes-legislatifs/la-loi-en-clair/projet-de-loi-de-finances-pour-2025.html>

UE/rerelations internationales	5	4,17%
Transports	5	4,17%
Personnalité	4	3,33%
Emploi	3	2,50%
Santé	3	2,50%
Climat/Environnement	2	1,67%
Antisémitisme	1	0,83%
Total	120	100,00%

Tableau 11. Effectifs et pourcentages des occurrences par thèmes généraux.

Par ailleurs, en raison de notre critère de sélection méthodologique, nous observons, comme pour nos données belges, que ces thèmes relèvent forcément moins de convenances morales ou sociales que de motifs idéologiques ou politiques.

2. La forme et le sens du MCSP *tabou*

La section « occurrence » de la grille Excel nous permet d’aborder deux pans du MCSP. On observera, d’une part, les caractéristiques formelles du mot (sa catégorie grammaticale et sa forme), et d’autre part, le sens qui est associé à *tabou* non seulement par les termes associés, puisque, pour rappel, Rigotti & Rocci (2005 : 903) rapportent que selon Stubbs les collocations typiques des MC sont révélatrices de leurs « connotations culturelles », mais également par l’analyse de la colonne « propriétés sémantiques du MCSP ».

En ce qui concerne la forme, le tableaux 12 montre que le MCSP est plus régulièrement utilisé comme nom que comme adjectif, au singulier qu’au pluriel. Les données belges ont déjà relevé que cette prédominance de l’usage nominal ne témoignait pas de l’absence de relations syntaxiques « directes » du type « être tabou », puisque l’on peut aussi bien rencontrer la structure adjectivale « X est tabou » que nominale « X est un tabou » ; nous noterons donc simplement que l’usage fait majoritairement appel à la forme nominale plutôt qu’adjectivale, et au singulier plutôt qu’au pluriel.

Catégorie grammaticale et forme	Effectif	Pourcentage
Nom	86	71,67%
Tabou	75	62,50%
Tabous	11	9,17%
Adjectif	34	28,33%
Tabou	21	17,50%
Taboue	8	6,67%
Taboues	5	4,17%
Total	120	100,00%

Tableau 12. Effectifs des occurrences par catégorie grammaticale et par forme.

Quant au sens associé au MC, il peut être appréhendé à partir de l'analyse des TA (termes associés) ainsi que des propriétés sémantiques du MC.

2.1. Le sens de tabou à partir des termes associés

TA. Le tableau 13 présente l'effectif des TA par type :

Type de termes associés	Effectif	Pourcentage
Qualifié	83	39,90%
Qualifiant	99	47,59%
Qualifiant négatif	58	27,88%
qualifiant indirect négatif	45	21,63%
qualifiant direct négatif	13	6,25%
Qualifiant positif	41	19,71%
qualifiant direct	38	18,27%
qualifiant indirect	3	1,44%
Exclu par complément prépositionnel	18	8,65%
Listé par exclusion	5	2,40%
Listé par inclusion	3	1,44%
Total	208	100,00%

Tableau 13. Effectifs des TA par type et par classement.

On constate une prédominance des catégories où le MCSP est « qualifiant » (99 occurrences, et, parmi ceux-ci, des qualifiants négatifs [58 occurrences]), « qualifié » (83 occurrences) et « exclu par complément prépositionnel » (18 occurrences).

2.1.1. « Qualifié »

Comment le mot *tabou* est-il qualifié ? À l'analyse des qualifications associées au MCSP, nous avons constaté dans les données belges que cette qualification se répartissait principalement en quatre stratégies distinguables (tableau 14) : nous appliquons donc cette typologie aux données françaises dans un but comparatif (cf. point 5.2.5.). La première stratégie consiste à attribuer une caractéristique par adjectivation ou par complément du nom au tabou (*français, véritable, grand, dysfonctionnels, de la droite française, etc.*) ; la seconde, à évoquer à quoi se rapporte le tabou (*à ce sujet, autour de ce sujet, dans ce domaine, en matière de [...]*) ; la troisième, à évaluer la quantité de tabous par la détermination⁸⁶ (avec une

⁸⁶ « LING. Action de déterminer un mot ou groupe de mots (ou déterminé) par un autre mot ou groupe de mots (ou déterminant) » (TLFi : Trésor de la langue Française informatisé | <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm> | ATILF (CNRS/Université de Lorraine). Définition du mot *détermination*, consultée le 07/08/2025).

prédominance de *aucun*, 10 cas sur 15) ; la quatrième, à attribuer une qualité au MCSP par le biais d'un verbe (*briser, lever, sauter*, etc.). La répartition des TA où le MCSP est « qualifié » parmi ces stratégies se présente comme suit pour les données françaises :

Stratégies de qualification	Effectif	Pourcentage
Caractérisation adjectivale/nominale	23	27,71%
Qualification thématique	16	19,28%
Qualification verbale	29	34,94%
Quantification par détermination	15	18,07%
Total	83	100,00%

Tableau 14. Effectifs et pourcentage des stratégies de qualification des TA où le MCSP est « qualifié ».

On note une prédominance des stratégies de caractérisation adjectivale/nominale et de qualification verbale. En ce qui concerne cette dernière, il peut être éclairant de rassembler, comme nous l'avons entrepris pour les données belges, les verbes associés par trait sémantique commun (tableau 15). On note dès lors que le *tabou* est soit qualifié comme une réalité avec laquelle on se situe en *rupture*, qu'il faut conclure, abandonner (21/29) ; soit comme une réalité contraignante/oppresseante (5/29). Afin de ne pas catégoriser nos données de manière trop rigide, nous avons conservé une classe « autre » pour les verbes plus difficiles à regrouper.

Trait sémantique commun des qualifiés « qualification verbale »	Effectif
Rupture/transgression	21
a craquelé	1
Brise/brisé/briser/brisant	12
Lève/lever	4
remis en cause	1
s'affranchir de	1
Sauter	2
Contrainte/oppression	5
Dénoncent	1
par lequel vous vous interdisez	1
qui nous empêchent	1
qui régissent [...]	1
toucher à	1
Autre	3
Commencent	2
Porte sur	1
Total général	29

Tableau 15. Effectifs des TA classés « qualifiés » (qualification verbale) par trait sémantique commun.

Parmi ces verbes, certains reviennent à plusieurs reprises. C'est le cas pour *briser* (12 occurrences) et *lever* (4 occurrences), deux emplois métaphoriques qui nous renseignent particulièrement sur les propriétés sémantiques du MCSP que nous avons tenté de saisir dans la colonne nommée comme tel (cf. *infra*). L'emploi de ces termes connotent une réalité dure et résistante (qu'il faut « briser »), lourde et pesante (qu'il faut « lever »).

2.1.2. « Exclu par complément prépositionnel »

Sur 120 occurrences, le MCSP *tabou* est accompagné 18 fois par la préposition *sans*. Cette association répétée rejoint le sème « rupture/transgression » que nous avons identifié dans la stratégie de qualification verbale et qui consiste à mettre en avant l'absence de tabous, ainsi que la récurrence du déterminant *aucun* mentionnée ci-dessus. Elle souligne par ailleurs l'utilisation conventionnalisée et attendue, inscrite dans un *topos* – ou lieu commun discursif – dont le terme fait l'objet.

2.1.3. « Qualifiant »

L'examen des TA où le MCSP est « qualifiant » (tableau 16), c'est-à-dire les TA qualifiés par le MCSP, révèle une légère prédominance de stratégies de qualification négative (58/99, environ 59%), ce qui renforce à nouveau les traits sémantiques vus plus haut. Parmi ces qualifications négatives, on identifie les contextes prototypiques suivants :

Type de qualifiant	Exemples de structure
Qualifiant direct négatif	<i>Ne pas être (un) tabou</i> <i>Ne pas [verbe d'état] + (un +) tabou</i>
Qualifiant indirect négatif	<i>Ne pas devoir être (un) tabou</i> <i>(Devoir) + être / [autre verbe] + sans tabou</i> <i>Ne pas avoir de</i> <i>Il ne doit pas y avoir de</i> <i>Il ne faut pas avoir de</i> <i>Il n'y a pas de</i>

Tableau 16. Exemples prototypiques des structures de TA « qualifiant négatif ».

Les TA où *tabou* est « qualifiant » sans négation, soit où le MCSP qualifie positivement un TA, rassemblent quant à eux des contextes où un verbe d'état est utilisé explicitement (*être*, *relever de*, *sembler*, *rester*, etc.), de qualification adjectivale (« une question taboue ») ou encore nominale (« la fin d'un tabou »).

2.1.4. Listes

Quant aux listes, la catégorie semble, à l'instar des données belges, moins pertinente étant donné le peu de cas relevés (7 sur 208). Ce faible échantillon témoigne toutefois de la prédominance de l'expression de l'absence de tabous puisque, dans 5 cas sur 8, le MCSP est « listé par exclusion », comme dans l'exemple (24) où la liste met l'accent sur l'absence de tabou, au contraire de l'exemple (14)⁸⁷ vu plus haut, qui présente un cas de liste inclusive.

(24) Les évolutions qu'ils vous présenteront ont été élaborées sans tabou ni volonté de faire table rase [...].

2.2. Le sens par les « propriétés sémantiques du MCSP »

Le sens attribué au MCSP *tabou* peut également être appréhendé à partir de la colonne « propriétés sémantiques du MCSP ». Cette étape comporte une dimension davantage interprétative, dans la mesure où les sèmes sont identifiés *intuitivement*, puis regroupés sous des catégories construites à partir de ceux-ci. Il convient de préciser que ces catégories ne sont pas nécessairement exclusives puisque certains de ces sèmes peuvent en effet appartenir à plusieurs d'entre elles. Elles nous permettent toutefois de mieux cerner ce que représente un tabou dans un usage de MCSP. L'annexe 3 présente un tableau détaillé de ces sèmes et de leur regroupement. Sur 235 sèmes identifiés (une occurrence du MCSP pouvant en comporter plusieurs), *tabou* n'est présenté positivement que dans trois cas, où il renvoie alors aux (anciennes) normes en vigueur qu'il s'agit de respecter. Pour le reste des sèmes, nous suivons la distinction entre deux macro-catégories : les sèmes « nominaux », identifiés comme circonscrivant la réalité désignée par *tabou*, et les sèmes « adjectivaux », qui permettent de dire quelque chose de cette réalité, de la qualifier (Turneer, 2024). Ce faisant, on relève que le *tabou* peut correspondre à

- Un frein à un changement positif (48 occurrences) ;
- Un frein à une possibilité de réflexion/d'échange (débat/discussion, 50 occurrences) ;
- Un frein à une possibilité d'ouverture (concernant différentes possibilités, 34 occurrences) ;
- Un frein au fait d'agir de manière générale (6).

Il peut en outre avoir un caractère :

⁸⁷ « À force de faire lentement évoluer les esprits et les tabous sur les armements lourds [...] ».

- Contraignant (26) ;
- Ignoré (26) ;
- Opaque/mensonger (18) ;
- Biaisé, c'est-à-dire lié à des positionnements idéologiques, des dogmes non remis en cause (13)
- Conservateur voire craintif (11) ;

Le tableau 17 présente un exemple d'occurrence pour chaque sème relevé (les indices sémantiques sont en gras dans le texte) :

Catégorie de sème	Exemple d'occurrence
Frein à un changement positif	Les chercheurs Will Bateman et Jens van't Klooster dénoncent ces « <u>tabous</u> dysfonctionnels », qui nous empêchent de mieux calibrer nos politiques.
Frein à une possibilité de réflexion/échange/débat	Il nous faudra donc nous intéresser à la cartographie de l'offre de soins, ce qui suppose d'aborder sans <u>tabou</u> les conditions de sécurité et de qualité des soins qui sont offerts dans celles que l'on désigne souvent comme les « petites » maternités, qui représentent encore 40 % des maternités, dans lesquelles on dénombre moins de 1 000 accouchements par an.
Frein à une possibilité d'ouverture	En revanche, évacuer la possibilité d'une contribution par le travail, jusqu'à en faire un sujet <u>tabou</u> , serait une erreur de fond : cela fragiliserait paradoxalement notre système de protection sociale, sa gouvernance et son financement.
Frein à l'action	« On va faire des choses pratiques pour maîtriser et limiter une immigration qui devient souvent insupportable et qui conduit à ne pas bien accueillir ceux qui viennent chez nous, martèle-t-il. Il n'y a pas de <u>tabou</u> . »
Caractère ignoré, non abordé ou non admis	Mais alors que depuis une semaine d'innombrables suggestions de hausse, explicites ou déguisées, sont sur la table, aucune proposition d'économie n'a été évoquée . La refonte du « modèle social » français, évoquée par Bruno Le Maire avant son départ de Bercy, ou toute réforme de l'État ou du « millefeuille » territorial restent apparemment <u>taboues</u> .
Caractère ancien voire conservateur/craintif	La rapporteure souligne que le gouvernement marque ainsi sa volonté de mettre fin à une époque où le logement était synonyme de rente sans impact économique et de « dodus dormants » et où toucher à la RLS était <u>tabou</u> . Il importe de parler d'immigration sans <u>tabou</u> , avec lucidité, calme, et courage peut-être aussi.
Caractère contraignant/oppresseur	Le gouverneur de la Banque de France juge que l'essentiel de cet effort devrait être fait sur les dépenses mais qu'il faudrait « aussi à titre complémentaire lever le <u>tabou</u> sur les hausses d'impôts, sans toucher si possible les classes moyennes ni les PME ».
Caractère opaque/mensonger	Un mot, enfin, sur le <u>tabou</u> politique et le « en même temps ». Je disais qu'il s'agit d'un double jeu : le non-dit de ce texte, c'est le contexte de son élaboration.
Caractère biaisé	Les taxes et les impôts ne doivent pas être un tabou : il s'agit d'un outil dont le Gouvernement n'a <u>aucune raison</u> de se priver, sinon par <u>idéologie</u> .

Tableau 17. Exemples d'occurrences pour chaque catégorie de sème identifié dans les propriétés sémantiques du MC.

3. Les Objets du tabou

Pour identifier les réalités associées au MCSP *tabou*, il nous faut étudier la section « Objet » de notre grille Excel, et plus précisément la colonne des propriétés des Objets identifiés : ces dernières permettent de regrouper les Objets par type et par sujet (thématique).

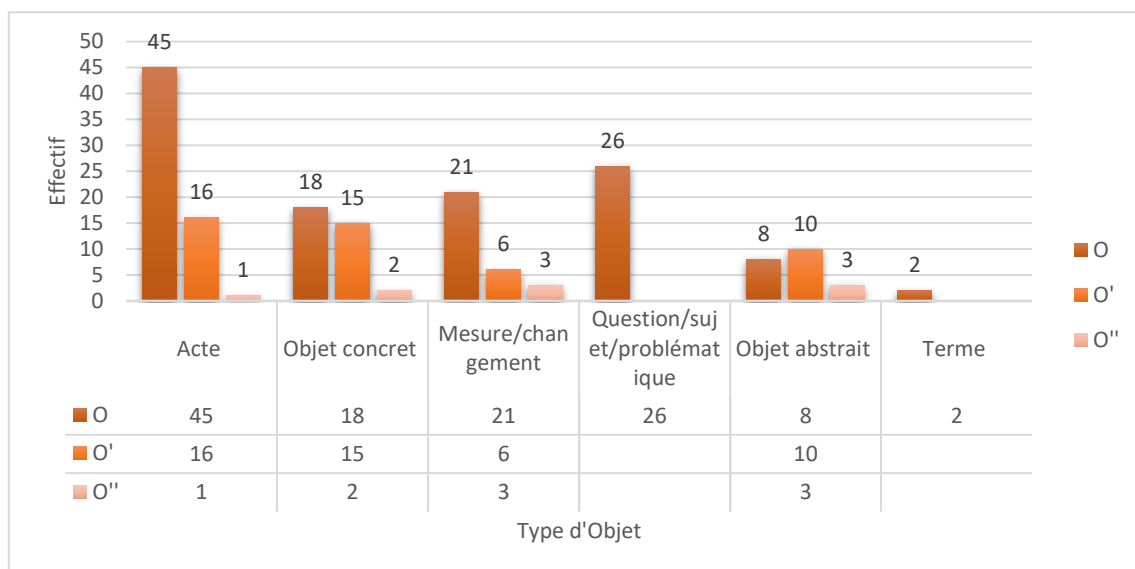


Figure 1. Diagramme des Objets directs et indirects par type d'Objet.

Le tabou concerne la plupart du temps un acte (62 cas) ; un Objet concret (35 cas) ; une mesure ou un changement (politique) à mettre en place (30 cas) ; un sujet, une question ou une problématique (26 cas) ; ou encore un Objet abstrait (20 cas). Ces catégories, établies lors de l'analyse de nos données belges, peuvent être difficiles à distinguer les unes des autres ; cette catégorisation nous semble toutefois pertinente car elle permet de différencier les cas où l'Objet désigne un acte (« votre volonté de réformer sans tabou » [CorBE, 2024], « on doit pouvoir discuter de tout sans tabou » [CorBE, 2024], « aller plus loin », « débattre », etc.), un Objet concret (« la rubrique de Natacha Dzikowski » [CorBE, 2024] ; « système dépassé » [CorBE, 2024] ; « déclarations prématurées dans le débat » [CorBE, 2024] ; le « Front Economique » ; le « rapport Draghi » ; l'« amendement » ; l'« article de loi » ; etc.), une mesure (par exemple, la « vente du carburant à perte » [CorBE, 2024], la « refédéralisation » [CorBE, 2024], la « capitalisation », la « baisse de cotisations », etc.), un sujet ou une question (« le Brexit, sujet tabou » [CorBE, 2024], « la question des recettes »), des Objets abstraits (« les abus politiques » [CorBE, 2024] ; « le manque de transparence » [CorBE, 2024] ; une « situation critique » ; l'« efficacité des solutions » ; l'« équilibre financier ») ou encore un terme (« le terme de régulation » ; l'expression « droit à la paix »).

La forte représentation de la catégorie « acte » justifie qu'on s'y attarde plus précisément :

Type d'acte	Positionnement de l'objet			Total
	Objet direct	Objet indirect'	Objet indirect''	
Débattre/discuter/réfléchir/échanger	32	1		33
Réformer/changer/modifier/améliorer	10	6	1	17
Autre (« agentif »)	3	9		12
Total	45	16	1	62

Tableau 18. Effectif des Objets classés « acte » par type d'acte et positionnement de l'Objet.

Ces catégories font écho aux propriétés sémantiques du MCSP développées plus haut. Lorsque le tabou concerne un acte, celui-ci consiste la plupart du temps en un échange/une discussion ou en une forme de changement (positif). On peut noter pour la classe « autre » – qui regroupe les verbes *encadrer, agir, faire, mettre en place, se détacher de, protéger, relancer, traiter, financer*, etc. – que ces verbes présentent tous un caractère « agentif », lié à l'*action*. Le concept linguistique *d'agentivité* désigne en effet la « capacité de l'être humain à agir de façon intentionnelle sur lui-même, sur les autres et sur son environnement » (Jézégou, 2022).

Une seconde classification nous permet de saisir le thème ou le sujet de ces Objets, c'est-à-dire le propos de la mesure/l'échange/la réforme/la problématique (voir annexe 4 pour le tableau complet). On note, d'une part, que l'Objet du tabou concerne d'abord la finance (52/120), l'immigration (18/120), et divers secteurs peu représentés (fonctionnement institutionnel [9], secteur militaire [8], secteur médical [7], secteur environnemental [6], etc.) ; d'autre part, que ces Objets rejoignent en grande partie les thèmes généraux des textes (cf. *supra*). Ceci témoigne de l'aspect central que prend selon nous l'Objet du tabou dans les textes analysés.

4. L'enjeu sociopolitique et l'effet : de la prémisse à la conclusion bis

Qu'est-ce que la catégorisation par le MCSP permet de faire et quel est l'enjeu sociopolitique derrière cette action ? Pour répondre à cette dernière question, nous abordons la section « effet » de notre grille d'analyse. Les schémas argumentatifs ayant été reconstruits pour chaque occurrence, nous avons tenté de les regrouper par type. L'analyse des schémas, suivant l'analyse des données belges, s'articule en trois phases : prémisse, conclusion 1 (intermédiaire), conclusion 2 (finale [bis]). Ces trois entrées constituent trois possibilités de classement de schémas que nous développerons ci-dessous.

4.1. Prémisses : par quel moyen ?

L'effet principal du schéma argumentatif repose avant tout sur une prémisse qui établit une relation entre le MCSP et un Objet/Sujet. Ces relations peuvent être regroupées en quatre groupes de prémisses, ce qui permet d'opérer un premier classement des schémas en fonction de la nature de la prémisse mobilisée :

- Prémisse dite de type A : oppose un Objet au MCSP
- Prémisse dite de type B : oppose un Sujet au MCSP
- Prémisse dite de type C : associe un Objet au MCSP
- Prémisse dite de type D : associe un Sujet au MCSP

Chaque groupe de prémisse rassemble donc plusieurs types de relations :

Type de prémisse et relation	Traduction du symbole	Effectif	Pourcentage
A : Opposition O – MCSP		44	36,67%
O ; MC ⁸⁸	Ne pas avoir	2	1,67%
O ≠ MC	Ne pas être	15	12,50%
O ° MC	Ne doit pas être	27	22,50%
B : Opposition S – MCSP		14	11,67%
S ; MC	Ne pas avoir	9	7,50%
S ≠ MC	Ne pas être / être sans	2	1,67%
S ∉ MC	Ne doit pas avoir	3	2,50%
C : Association O – MCSP		58	48,33%
O *= MC	Avoir été	14	11,67%
O = MC	Être	44	36,67%
D : Association S – MCSP		4	3,33%
S : MC	Avoir	4	3,33%
Total		120	100,00%

Tableau 19. Effectifs des occurrences par prémisse et par type de relation Objet/Sujet – MC.

On peut faire deux observations principales sur la base du tableau 19. D'une part, les prémisses les plus courantes sont fondées sur des Objets (A et C) et, d'autre part, lorsque la prémisse consiste en une opposition de l'Objet au MCSP, celle-ci prend majoritairement la forme d'une injonction, une exhortation du type « ne pas devoir » sur les Objets (27 cas sur 44). En revanche, pour les autres prémisses, l'exhortation se fait plus rare (3 cas en prémisse B, aucun pour les prémisses C et D).

⁸⁸ Pour rappel, la notation « MC » correspond au terme *tabou* dans la modélisation des schémas.

L'utilisation de *tabou* en tant que MCSP semble donc reposer en premier lieu sur l'association ou l'opposition du MCSP à un Objet (102 cas, 85%), première étape du schéma argumentatif.

4.2. Conclusions intermédiaires : quel enjeu sociopolitique ?

Une seconde classification consiste à classer les schémas par leur conclusion intermédiaire. Ce classement nécessite plusieurs précisions terminologiques.

4.2.1. Préalables terminologiques

4.2.1.1. L'enjeu sociopolitique et l'effet

Le raisonnement suivi pour l'analyse des schémas repose sur l'idée que les conclusions finales traduisent l'effet du schéma argumentatif, tandis que les conclusions intermédiaires reflètent – semble-t-il – l'enjeu sociopolitique dans la mesure où elles déterminent ce qui est considéré comme prioritaire ou non. L'« enjeu » est dès lors défini, dans le cadre de cette étude, comme le pivot du schéma argumentatif. Il constitue en effet la mise en jeu de « quelque chose de grave » (Krieg-Planque) au sens où il est lieu (discursif) où un Objet acquiert, ou non, de l'importance (par [non-]priorisation), ou bien où il peut être directement légitimé (dans les cas où son importance n'est pas en question). Cette mise en valeur initiale conditionne ensuite une série d'effets ([dé]légitimation d'un Objet', d'un Sujet et/ou d'un Sujet', etc.) Ceci est expliqué à partir d'un exemple prototypique présenté à rebours :

*Un Sujet est légitime [conclusion finale]
car il favorise tel Objet [prémisse 2]
déclaré important [conclusion intermédiaire 1]
car ne devant pas être tabou [prémisse 1].*

L'enjeu ici est l'importance (cf. point 4.2.1.2.) d'un Objet (thème, problématique, sujet, etc.) particulier, ce qui a pour effet principal de légitimer un Sujet. Ce schéma prototypique est visible concrètement à travers l'exemple (25), analysé comme suit : la question de la répartition des charges ne doit pas être tabou (prémisse 1) donc elle est importante (CCL1) ; le Sujet favorise (est pour, encourage) la détabouisation de la question de la répartition (prémisse 2) donc le Sujet est légitime (CCL2/effet).

(25) Toutefois, j'estime que, [...], la question de la répartition de la charge avec les complémentaires santé ne doit pas être un sujet tabou.

Dans les schémas plus simples (sans conclusion intermédiaire et seconde prémisse) l'effet est directement dérivé de la première (et dernière) conclusion (contenant l'enjeu) : à rebours à nouveau, la mise en place ou le fait d'aborder l'objet A est légitime [effet] puisque l'Objet A est important [conclusion 1], car il ne doit pas être tabou/n'a pas de tabou [prémisse 1], comme c'est le cas dans l'exemple (26) :

(26) La question de savoir si ces formations répondent aux aspirations des jeunes et aux besoins des milieux économiques ne doit pas être un sujet tabou.

La différence entre ces deux schémas réside dans le nombre d'acteurs présents explicitement dans l'énoncé. En effet, dans (25), on prend en compte le Sujet dans le schéma argumentatif car celui-ci est présent explicitement par la forme « je ». Dans (26), en revanche, aucun Sujet n'est mentionné explicitement : ceux-ci ne sont donc pas pris en compte dans la modélisation du schéma. Cependant, on note qu'il subsiste des effets (génériques, cf. point 4.3.1.) qui affectent tout de même le locuteur et qui sont inhérents à l'utilisation de *tabou*. Si ces effets sont pertinents à souligner (cf. point 4.3.1.), ils ne sont pas pris en compte dans la modélisation du schéma argumentatif du schéma car celui-ci a pour objectif d'être *spécifique* à l'énoncé analysé et ainsi de rendre compte de l'usage effectif du terme.

Suivant ce raisonnement, nous définissons l'effet comme la conséquence argumentative produite par la mobilisation de l'enjeu. Il s'exprime dès lors dans la conclusion finale du schéma et prend généralement la forme d'un jugement de [dé]légitimation portant sur un Objet, ou un Sujet. L'effet constitue donc le prolongement logique du traitement de l'enjeu. Dans les schémas complexes, l'effet découle d'un enchaînement argumentatif en deux temps : une première prémisse conduit à la mobilisation d'un enjeu (conclusion intermédiaire), et une seconde prémisse à la conclusion finale qui porte l'effet ([dé]légitimation). Dans les schémas simples, l'effet est directement dérivé d'une première conclusion, sans conclusion intermédiaire explicite. Par exemple, dans (26), si l'Objet (la question de savoir si ces formations répondent aux aspirations des jeunes et aux besoins des milieux économiques) ne doit pas être un tabou, alors il est important [CCL1/enjeu], ce qui a pour conséquence qu'il devient légitime d'aborder cet Objet [effet].

On considère donc que le classement par conclusions intermédiaires est particulièrement pertinent car révélateur, selon nous, de l'enjeu « pivot » du schéma argumentatif. Avant de

présenter ce classement, il nous faut toutefois revenir sur un second point terminologique particulier.

4.2.1.2. Les termes légitimation et priorisation/importance

Les schémas ci-dessous tentent de *modéliser* le schéma argumentatif du MCSP *tabou* ; ce faisant, on peut parfois perdre de vue la spécificité du mot. En effet, parler de « légitimation » ou de « priorisation » (importance) comme nous le faisons peut paraître abstrait. Il convient donc de souligner que la légitimation et la priorisation découlent d'effets discursifs étroitement liés aux connotations particulières du mot *tabou*. En outre, la simplification des schémas argumentatifs à des modèles est nécessairement réductrice puisqu'elle tend à regrouper des effets multiples, ou conclusions, dans une structure schématique unique. Il nous faut, dès lors, faire plusieurs précisions.

Tabou permet la « légitimation » *compte tenu* de ses connotations. Le terme comprend en effet des « prémisses majeures implicites » que l'on peut formuler notamment de manière suivante : « ce qui est tabou ne devrait pas l'être » (car) « tabouiser est conservateur/rétrograde » (soit illégitime) et « détabouiser est courageux/pionnier/progressiste/etc. » (soit légitime). C'est donc cet *endoxon* qui attribue une valeur négative au fait de *tabouiser*, et une valeur positive à celui qui s'y oppose, comme le notait déjà Prazuch (2018 : 150) :

L'emploi du terme dans un jugement négatif revient donc à pratiquer une contre-censure [...]. En même temps, il s'agit pour lui [l'orateur] de se poser *implicitement* comme un acteur sensible aux réalités de son temps pour référer également aux topoï du courage et de l'engagement, car critiquer le tabou, quel qu'en soit la forme, c'est apparaître comme un homme politique sagace, courageux et soucieux des affaires de la cité [...], souvent pionnier ou chevalier solitaire de la vérité.

En outre, déclarer un Objet *tabou* suggère que certaines personnes ne sont pas d'accord et que celles-ci ne veulent pas parler de cet Objet. En effet, puisque d'un point de vue pragmatique, l'on « s'avise [sic] que le langage ne sert pas seulement, ni d'abord ni surtout, à représenter le monde, mais qu'il sert à *accomplir des actions* » (Armengaud, 2007 ; nous soulignons), on suppose que mettre en place, de manière consciente ou non, une stratégie discursive pour dire qu'un Objet est légitime (en le catégorisant, par exemple, comme tabou et ne devant pas l'être) suppose que d'autres disent (ou pourraient dire) le contraire : ainsi, le

locuteur ne cherche pas simplement à décrire la réalité, mais propose une lecture particulière de l'Objet qui ne fait pas consensus.

Nous avons défini l'enjeu comme le lieu discursif où une certaine importance est accordée ou déniée à un Objet, c'est-à-dire le lieu où s'effectue le processus de (non-)priorisation. Cependant, si l'on affirme que l'effet produit par un énoncé tel que « X ne doit pas être un tabou » équivaut à celui d'un énoncé du type « X est important », il conviendrait alors de considérer que la formulation « la question de savoir si ces formations répondent aux aspirations des jeunes et aux besoins des milieux économiques est importante » serait équivalente à l'énoncé (26)⁸⁹. Or, l'emploi du terme *tabou* ne se réduit pas à une simple mise en valeur de l'Objet, mais produit des effets discursifs spécifiques. Plus précisément, affirmer que *X ne doit pas être un tabou* (ce qui sous-entend que X constitue actuellement un tabou pour certains) revient à activer deux effets argumentatifs principaux :

- d'une part, cela implique qu'il est légitime — voire nécessaire — de questionner ou de réformer la politique actuelle relative à X (ou, symétriquement, que la mesure X, concernant un certain objet Z, doit pouvoir être envisagée) ;
- d'autre part, cela suggère que l'opposition à une telle réforme ou mesure ne repose pas sur des arguments rationnels recevables, mais bien sur une forme de *sacralisation* implicite, c'est-à-dire sur des justifications symboliques ou idéologiques difficilement défendables dans un débat rationnel.

Autrement dit, il ne s'agit pas simplement d'affirmer *l'importance* d'un Objet, mais de produire un jugement normatif : une mesure, une réforme ou une orientation politique « nouvelle » est légitimée, tandis que le maintien du *statu quo* est nécessairement illégitime. Cette double conclusion (réforme légitime et statu quo illégitime) permet ensuite de faire émerger d'autres effets discursifs, dès lors que le contexte argumentatif les active. Ainsi, dans un énoncé tel que « *le parti Y devrait sortir de ses tabous à propos de la mesure X* », on peut inférer les chaînes argumentatives suivantes :

- *Y s'oppose à la mesure X, qui concerne la réalité Z, parce qu'il sacralise la politique actuelle en matière de Z ;*
- *cette opposition est donc illégitime ;*

⁸⁹ « La question de savoir si ces formations répondent aux aspirations des jeunes et aux besoins des milieux économiques ne doit pas être un sujet tabou. »

- *par conséquent, proposer la mesure X est légitime ;*
- *et, in fine, Y est délégitimé en tant qu'acteur politique sur cet Objet.*

Pour cette étude, donc, les notions d'importance/priorisation englobent les effets portés par le terme, lesquels instaurent un positionnement normatif et non une simple mise en valeur d'un Objet. Ce raisonnement nous pousse par ailleurs à traduire la priorisation illégitime d'un Objet, notée « O = prior. non légit. » dans les schémas, par la formule « sacralisé/indiscutable illégitimement » et non pas, symétriquement (puisque nous utilisons le terme important pour la priorisation) par « trop important » car cette première formulation reflète mieux, selon nous, les effets associés au terme.

Par ailleurs, la (dé)légitimation portée par le terme ne concerne pas seulement l'Objet ou le Sujet associé ou opposé au tabou (c'est-à-dire les acteurs mentionnés dans l'argumentation). En effet, *l'endoxon* lié au terme – lorsque ce dernier est utilisé comme, par exemple, dans (26) – n'impacte pas seulement l'Objet. Il touche également l'éthos discursif du locuteur, c'est-à-dire « l'image que le locuteur construit, délibérément ou non, *dans son discours* » (Amossy, 2021) : le refus des tabous construit pour le locuteur qui les refuse un *ethos* quelque part audacieux, courageux (Pražuch, 2018 : 150), et donc légitime (effets recensés dans la catégorie « effet générique », cf. point 5.3.3.). Or, cette image se construit par *contraste* par rapport à autrui. Cet « autrui » ne doit pas forcément être une personne identifiée et visée dans le discours, comme le démontre l'exemple (26), mais dans tous les cas, celui qui refuse les tabous est davantage légitime que celui qui les accepte : être prêt à lever un tabou implique qu'on ose le faire (qu'on soit audacieux, courageux, etc.) et donc légitime et que ceux qui s'y opposent ne le sont pas. On peut donc voir dans ce terme une stratégie de *pré-délégitimation* de ceux qui pourraient s'opposer à la proposition du premier locuteur puisqu'en effet, le second locuteur donnerait alors raison au premier locuteur en favorisant la tabouisation d'un Objet classé par le premier comme *tabou*.

Ce que nous appelons « légitimation » ou « priorisation » dans les pages suivantes comprend donc bien d'autres effets que l'attribution d'une simple « légitimité » à un Objet/Sujet : celle-ci est portée par les connotations du terme qui produisent un jugement normatif (réforme légitime et statu quo illégitime) et attribuent, à l'Objet ou au Sujet qui « brise le tabou », un caractère innovateur, courageux, audacieux, « sagace [...] et soucieux des

affaires de la cité [...], souvent pionnier ou chevalier solitaire de la vérité » (Pražuc, 2018 : 150) ; et à celui qui favorise le tabou un caractère « conservateur », « immobile » voire « frileux ».

4.2.2. Classement par conclusions intermédiaires

Les conclusions intermédiaires, porteuses selon nous de l'enjeu sociopolitique, sont classées en trois types :

Type de conclusion	Abréviation	Notation
Absence de priorisation/priorisation illégitime de l'Objet	AO	O = prior. non légit. O ≠ prior.
Légitimation d'un Objet	LO	O = légit.
Priorisation d'un Objet	PO	O = prior.

Tableau 20. Abréviation et notation des type de conclusions intermédiaires.

Les conclusions intermédiaires ainsi délimitées, on obtient trois schémas possibles : eux-mêmes sont divisibles en sous-schémas selon la prémisse utilisée pour tirer cette première conclusion (A, B, C ou D) ; eux-mêmes divisibles à nouveau selon que l'Objet impliqué dans la conclusion est direct ou indirect⁹⁰ (cf. part. 2, point 3.2.3.3.).⁹¹ Le tableau 21 présente une classification de l'enjeu par schéma et sous-schémas.

⁹⁰ Pour rappel, les « Objet' » (et « Sujet' ») constituent des réalités (acteurs) impliquées dans le schéma argumentatif mais qui sont : soit associées de façon moins directe au *tabou* que les premiers Objets/Sujets ; soit associées au premier Objet/Sujet (et par extension, au tabou). Ces catégories permettent de prendre en compte l'ensemble des « acteurs » présents dans le schéma argumentatif dans lequel *tabou* est utilisé.

⁹¹ Par exemple : le schéma 3 met en place une conclusion intermédiaire de type PO ; le schéma 3.1. utilise la prémisse A, le schéma 3.2. la prémisse B, etc. ; les schémas 3.1.1. et 3.1.2. concernent respectivement un Objet direct (PO – A) et un Objet indirect (PO' – A).

			Structure du schéma			
	Type de prémisses	Type de sous-schéma	Double	Simple	Effectif	Pourcentage
Schéma 1 : absence de priorisation de l'objet (AO)			34	22	56	46,67%
	A	1.1. ⁹²	1		1	
	C	1.2.	33	21	54	45,00%
	D	1.3.		1	1	
Schéma 2 : légitimation de l'objet (LO)			6	11	17	14,17%
	A	2.1.	5	9	14	11,67%
	B	2.2.	1	2	3	
Schéma 3 : priorisation de l'objet (PO)			21	26	47	39,17%
	A	3.1.	13	16	29	24,17%
		3.1.1.	8	9	17	
		3.1.2.	5	7	12	
	B	3.2.	6	5	11	9,17%
		3.2.1.	3	5	8	
		3.2.2.	3		3	
	C	3.3.	2	2	4	
	D	3.4.		3	3	
		3.4.2.		1	1	
		3.4.1.		2	2	
Total général			61	59	120	

Tableau 21. Classification des schémas par type de conclusion intermédiaire et par type de prémisses.

Les schémas (1) et (3) mettent en jeu la priorisation d'un Objet (son caractère important, sacré), que nous différencions des cas où la légitimité d'un Objet est en jeu (schéma [2]) sans que cela ne touche à son importance (cf. 4.2.2.3.). Ces deux premiers schémas sont largement dominants dans notre corpus (103/120, soit 85,8%) : l'on peut donc considérer que l'enjeu premier du MCSP *tabou* est de prioriser un Objet (O = prior. ; l'Objet X est très important) ou, au contraire, de rendre sa priorisation actuelle (ou en tout cas celle que le locuteur présente comme actuelle pour d'autres) illégitime (O = prior. non légit. ; l'Objet X est sacralisé/indiscutable illégitimement). Il convient d'examiner en détails ces différents schémas.

4.2.2.1. Schéma 1 de type « AO »

En ce qui concerne le schéma 1, on peut noter la prépondérance de la prémisses C (soit l'association de l'Objet au MCSP), c'est-à-dire du schéma 1.2, dont la modélisation se note comme suit :

1.2. $O = MC \rightarrow O = \text{prior. non légit.}$
L'Objet A est tabou donc l'Objet A est sacralisé/indiscutable illégitimement.

⁹² Lorsque le schéma n'est présent qu'avec des Objets directs, la numérotation s'arrête au deuxième chiffre.

Ce schéma a pour conséquence dans la grande majorité des cas, non pas de délégitimer l'Objet concerné mais au contraire, de rendre légitime la mise en place de cet Objet, comme dans l'exemple (27).

(27) Les chirurgiens-dentistes ont accepté en 2023 de soumettre leur exercice au principe « une installation pour un départ » dans les zones les plus dotées. Les médecins sont donc désormais la seule profession médicale à bénéficier d'un cadre purement incitatif pour équilibrer leur répartition. La remise en cause de leur liberté totale d'installation fait encore figure de « tabou ».

L'analyse de la première partie du schéma (prémisse et première conclusion) de l'exemple (27) peut être modélisée de la manière suivante :

ACTEURS EN PRESENCE	PREMISSE	SPECIFICATION	CCL1
O = remise en cause de la liberté totale d'installation (LTD)	O = MC	X	O = prior. non légit.
	La remise en cause de la LTD est taboue.	/.	La remise en cause de la LTD est indiscutable/sacralisée illégitimement (et donc sa mise en place est légitime).

4.2.2.2. Schéma 3 de type « PO »

En revanche, pour le schéma 3, on constate une prépondérance de la prémisse A (28 cas), soit des schémas 3.1.1. (Objet direct) et 3.1.2. (Objet indirect). Si l'on simplifie les symboles (« ≠ » pour toute prémisse de type A⁹³), ces deux schémas sont donc modélisables de la façon suivante :

3.1.1. $O \neq MC \rightarrow O = \text{prior.}$

L'Objet A [relation oppositionnelle]⁹⁴ tabou donc l'Objet A est très important.

3.1.2. $O \neq MC \rightarrow [\text{spécification incluant } O' \text{ du type } O \in O'] \rightarrow O' = \text{prior.}$

L'Objet A [relation oppositionnelle] tabou lorsque [spécification]⁹⁵ un Objet B donc l'Objet B est très important.

Ces deux schémas sont similaires ; ils diffèrent dans l'utilisation, pour 3.1.2., d'une spécification qui inclut dans le schéma argumentatif un second Objet sur lequel porte ensuite

⁹³ Dans cette schématisation, le symbole « ≠ » (ne pas être) englobe donc également les symboles « ° » (ne pas devoir être) et « ; » (ne pas avoir).

⁹⁴ Relation oppositionnelle de type *n'est pas/ne doit pas être/n'a pas/ne doit pas avoir de*.

⁹⁵ La relation peut être variée : *appartient/favorise/concerne/participe/s'oppose*.

la conclusion. On retrouve le schéma 3.1.1. dans l'exemple (26)⁹⁶ vu plus haut et le schéma 3.1.2. dans l'exemple (28) :

(28) Il nous faudra donc nous intéresser à la cartographie de l'offre de soins, ce qui suppose d'aborder sans tabou les conditions de sécurité et de qualité des soins qui sont offerts dans celles que l'on désigne souvent comme les « petites » maternités, qui représentent encore 40 % des maternités, dans lesquelles on dénombre moins de 1 000 accouchements par an.

ACTEURS EN PRESENCE	PREMISSE	SPECIFICATION	CCL1
O = les conditions de sécurité + qualité des soins	O ° MC	O ∈ O'	O' = prior.
O' = revoir la cartographie des soins	Aborder les conditions de sécurité et de qualité des soins ne doit pas être tabou...	...lorsque aborder les conditions de sécurité et de qualité des soins implique de revoir la cartographie des soins.	Revoir la cartographie des soins est primordial/ très important.

Ces trois schémas réunis constituent 69% des cas du corpus étudié (83/120).

Toujours dans le troisième schéma (de type « PO »), on peut également mentionner le schéma 3.2. (11 cas ; 8 en 3.2.1.), assez similaire au schéma ci-dessus (3.1.2.). Ils diffèrent dans l'utilisation d'un Sujet dans la prémisses (« ≠ » pour toute prémisses de type B⁹⁷) :

3.2.1. $S \neq MC \rightarrow [\text{spécification incluant } O \text{ du type } S \in O] \rightarrow O = \text{prior.}$

Sujet A [relation oppositionnelle] tabou lorsque [spécification] un Objet A donc l'Objet A est très important.

Ce schéma est représenté par l'exemple (29) :

(29) Conformément au message clair que les Français ont envoyé par les urnes en juin - probablement le seul ! -, le président Valletoux, le vice-président Mouiller, la rapporteure générale Doineau, les rapporteurs thématiques des deux chambres et moi-même, aidés de certains d'entre vous, chers collègues, avons œuvré à établir des compromis. Eu égard à la situation des comptes, nous devons agir de manière responsable, sans tabou en matière d'économies ni de recettes.

ACTEURS EN PRESENCE	PREMISSE	SPECIFICATION	CCL1
O = agir en matière d'économies et de recettes S = nous	$S \not\subset MC$	$S \in O$	O = prior.
	« Nous » (le Gouvernement) ne doit pas avoir de tabou...	...lorsqu'il s'agit (lorsqu'il incombe au Gouvernement) d'agir en matière d'économies et de recettes.	Agir en matière d'économies et de recettes est prioritaire/primordial (et donc légitime).

⁹⁶ « La question de savoir si ces formations répondent aux aspirations des jeunes et aux besoins des milieux économiques ne doit pas être un sujet tabou. »

⁹⁷ Dans cette schématisation, le symbole « ≠ » (être sans) englobe donc également les symboles « ° » (ne pas devoir être), « ; » (ne pas avoir) et « ⊄ » (ne pas devoir avoir)

4.2.2.3. Schéma 2 de type « LO »

Enfin, un dernier schéma notable est le schéma 2.1.1. (14 cas), qui se construit comme suit :

*2.1.1. $O \neq MC \rightarrow O = \text{légit.}$
L'Objet A [relation oppositionnelle] tabou donc l'Objet A est légitime.*

Il est similaire au schéma 3.1.1., mais légèrement différent puisque le sens en contexte ne semble pas mettre l'accent sur l'importance d'un Objet – sur sa priorisation, son caractère primordial – mais directement et plus simplement sur sa légitimité, comme c'est le cas pour l'exemple (23)⁹⁸, exposé plus haut, et modélisable comme suit :

ACTEURS EN PRESENCE	PREMISSE	SPECIFICATION	CCL1
O = débat sur les recettes	O ° MC	X	O = légit.
	Le débat sur les recettes ne doit pas être tabou.		Il est légitime d'aborder le débat sur les recettes.

Cet extrait ne met pas l'accent sur l'importance de l'Objet : certes, il est présenté comme légitime, mais il ne doit pas être plus important que « ne pas passer systématiquement par la hausse de la fiscalité » (cf. 3.2.4.1.).

Les schémas 2.1 et 3.1.1 présentent toutefois le même effet, puisque prioriser un Objet en fait nécessairement un Objet légitime, ce qui nous amène précisément à la classification des effets.

4.3. Le schéma argumentatif : quel effet ?

Quelques précisions s'imposent avant d'analyser les effets des schémas relevés.

4.3.1. Préalable terminologique sur les effets principaux, subordonnés et génériques

Il faut noter que le classement par conclusion finale (ou effet) s'avère plus complexe que celui par conclusions intermédiaires car nombreux sont les schémas présentant plusieurs conclusions, et donc, plusieurs effets, comme dans le schéma prototypique suivant :

⁹⁸ « Nous devons faire attention à ne pas passer systématiquement par la hausse de la fiscalité, même si le débat sur les recettes ne doit être tabou ni dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale ni dans le projet de loi de finances. Pour autant, il nous faut toujours comprendre quelles conséquences négatives sont susceptibles d'emporter les mesures que nous proposons et dans quel domaine. »

Objet A ne doit pas être tabou donc Objet A est très important et Objet B favorise objet A et par ailleurs

Prémisse : O ° MC

CCL1 : O = prior.

Prémisse 2 : O' x O

appartient à Sujet A donc Objet B est légitime et Sujet A est légitime.

Prémisse 2 : O' ∈ S

CCL2 : O' = légit.

CCL2 : S = légit.

L'effet qui, selon nous, a le plus de poids dans le discours est tiré de la conclusion maximaliste du schéma, c'est-à-dire celle qui découle spécifiquement de toutes les prémisses disponibles dans le discours : nous dirons donc de cet effet qu'il est *principal*. Nous considérons dans le cadre de cette étude que, puisque la légitimation du Sujet repose sur la légitimation d'un Objet, l'effet principal du schéma argumentatif est la légitimation de l'Objet (la légitimation du Sujet étant subordonnée à celle de l'Objet), raison pour laquelle les schémas à conclusions mixtes où plusieurs effets coexistent – l'un légitimant l'Objet et le second le Sujet, de type « LO;LS » – sont regroupés sous l'effet « légitimation de l'Objet » (« LO »), ce qui nous permet par ailleurs de rassembler ces schémas. L'exemple (30) présente par exemple un cas de « LO;LS » regroupé sous « LO » :

(30) Je n'aurais pas défendu l'idée du contrat de mixité sociale (CMS) ou de l'assouplissement si je n'étais pas convaincue des limites de l'article 55 de la loi SRU - qui est un totem et un tabou.

ACTEURS EN PRESENCE	PREMISSE	SPECIFICATION	CCL1	PREMISSE 2	CCL 2	EFFET PRINCIPAL ET SUBORDONNE
O = article 55 ; S = Létard ; O' = contrat de mixité (CDM) /assouplissement	O = MC	X	O = prior. non légit.	O' ∉ O\$MC ; O\$MC ∉ S	O' = légit. ; S = légit.	LO';LS
	L'article 55 est un tabou.		L'article 55 est indiscutable illégitimement.	Or, le CDM/l'assouplissement ne font pas partie de l'article 55 en tant que tabou ; l'article 55 en tant que tabou n'appartient donc pas à Létard, qui défend le CDM et l'assouplissement.	Le CDM/l'assouplissement est légitime (car opposé au tabou) ; Létard est légitime (car favorise la détabouisation).	

Comme exposé dans la section 4.2.1.2, cet effet est inhérent à notre MCSP puisque poser qu'un Objet ne doit pas être tabou impacte *de facto* le locuteur (qui se pose indirectement, involontairement ou non, comme audacieux, courageux, pionnier, etc. [Pražuch, 2018 : 150], cf. point 4.2.1.). En effet, si un Objet A est légitime alors le détenteur de l'Objet A l'est forcément également et celui qui s'y oppose ne l'est pas. En ce qui concerne la terminologie, nous dirons donc de cet effet, lorsqu'il se trouve au même niveau qu'un effet sur Objet, qu'il est *subordonné* lorsqu'il est impliqué dans le discours (les Sujets sont mentionnés

explicitement), et *générique* lorsqu'il ne l'est pas (les Sujets ne sont pas mentionnés). L'extrait (30) présente un exemple d'effet *subordonné* (et non générique) sur le Sujet car celui-ci est mentionné explicitement dans le texte (« je ») et qu'il dépend de la légitimation d'un Objet. Notons que cet effet sur Sujet peut également être principal lorsqu'il correspond à la conclusion « maximaliste » du schéma, qui découle spécifiquement de toutes les prémisses disponibles dans le discours (cf. exemple [32]), et qu'il ne dépend pas, dans cette conclusion finale, d'un effet sur Objet. En d'autres termes, les effets sur Sujet ne sont considérés comme principaux que lorsque plusieurs conditions sont réunies : d'une part, les Sujets doivent être mentionnés dans le texte *explicitement* ; d'autre part, les effets sur Sujet ne doivent pas dépendre d'un effet sur Objet dans la conclusion finale (auquel cas ils deviennent subordonnés, comme dans [30]).

En revanche, lorsque plusieurs conclusions concernent des Objets distincts, nous les considérons comme mixtes par souci de complétude. Il s'agit d'un choix qui nous semble pertinent puisqu'en effet, le fait qu'un Objet A soit légitime n'implique pas *de facto* la délégitimation (ou légitimation) d'un autre Objet précis comme nous pouvons le voir dans l'exemple (31), tiré de du corpus belge, où deux Objets opposés sont pourtant tous deux légitimes :

(31) A l'issue de cette audition, M. Hervé Rigot (PS) se dit conforté dans l'idée qu'il est nécessaire de privilégier une concertation permanente entre la société civile et les instances officielles. Ces échanges permettent d'élargir les pistes de réflexion qui peuvent être envisagées en matière de migration. Certes, la question du retour ne doit pas être taboue mais envisager d'autres possibilités ne doit pas l'être non plus. (CorBE, 2024)

Récap	Prémisse	Spécification	CCL1	Prémisse 2	CCL 2
O = question du retour O' = envisager d'autres perspectives	O ° MC La question du retour ne doit pas être taboue.	X	O = légit. La question du retour est légitime.	Ms O' ° MC Mais envisager d'autres perspectives ne doit pas être tabou.	O' = légit. Envisager d'autres perspectives est légitime.

Pour les schémas simples (sans prémisse et conclusion bis), l'effet dérive directement de la première conclusion : l'effet est compris dans l'enjeu (cf. *supra*).

4.3.2. Classement par effet principal

Avant d'aborder le classement en tant que tel, il faut noter que les conclusions peuvent être plus diversifiées que les effets : si, dans la conclusion, l'Objet A est très important (O = prior.), légitime (O = légit.), ou indiscutable/sacralisé de façon illégitime (O = prior. non légit.), dans les trois cas, l'effet (le plus courant) est une légitimation de l'Objet A, avec toutes les connotations impliquées par le terme. Ceci est explicable à partir de plusieurs exemples suscités.

L'exemple (27)⁹⁹ met en place une conclusion de type « AO » (absence de priorisation/priorisation illégitime de l'Objet). On a traduit le schéma comme suit : la remise en cause de la liberté totale d'installation (LTD) des médecins est taboue ; par la charge négative associé au terme, la remise en cause de la LTD devient donc indiscutable/sacralisée *illégitimement*. Ceci suggère que l'opposition à la remise en cause de la LTD ne repose pas sur des arguments rationnels recevables, mais bien sur une forme de *sacralisation* implicite, c'est-à-dire sur des justifications symboliques ou idéologiques difficilement défendables dans un débat rationnel. Ceci a pour conséquence que refuser de remettre en cause la LTD est illégitime – car cela relève d'une posture irrationnelle. Par effet miroir, mettre en place l'Objet, soit remettre en cause la LTD, devient dès lors légitime. Le terme *tabou* a donc produit un jugement normatif : la proposition (la remise en cause de la LTD) est légitimée, tandis que le maintien de sa non-remise en cause (le statu quo) est nécessairement illégitime. Pour cette raison, les conclusions qui portent sur la priorisation illégitime d'un Objet ont pour effet de légitimer *in fine* la mise en place de celui-ci (et de délégitimer l'absence de cette mise en place).

L'exemple (26)¹⁰⁰ met quant à lui en place une conclusion de type « PO » (priorisation de l'Objet). Or, nous l'avons vu, les connotations du terme impliquent que si « la question de savoir si ces formations répondent aux aspirations des jeunes et aux besoins des milieux économiques » ne doit pas être taboue, l'opposition à une telle question revient à la tabouiser, soit à produire une sacralisation illégitime ; dès lors, se pencher sur la question devient à l'inverse nécessaire et légitime (car opposé à une sacralisation illégitime).

⁹⁹ « Les chirurgiens-dentistes ont accepté en 2023 de soumettre leur exercice au principe "une installation pour un départ" dans les zones les plus dotées. Les médecins sont donc désormais la seule profession médicale à bénéficier d'un cadre purement incitatif pour équilibrer leur répartition. La remise en cause de leur liberté totale d'installation fait encore figure de "tabou". »

¹⁰⁰ « La question de savoir si ces formations répondent aux aspirations des jeunes et aux besoins des milieux économiques ne doit pas être un sujet tabou. »

Dans les deux cas, donc, l'effet est la légitimation de la mise en place de l'Objet. Pour les conclusions de type « LO » (légitimation d'Objet), la conclusion met directement l'effet en place, comme c'était le cas pour l'exemple (23)¹⁰¹.

4.3.2.1. Le classement

Suivant le raisonnement exposé ci-dessus, on obtient huit types de schémas distincts. Le tableau 22 présente un classement par effet principal et par effet subordonné abrégés : les sous-groupes précisent donc les effets subordonnés ainsi que le caractère direct/indirect des Objets/Sujets. Le tableau 23 explicite quant à lui les abréviations utilisées.

Type d'effet	Effectif
LO	80
LO	52
LO'	13
LO;LS	8
LO';DS	4
LO';LS	2
LO;DS	1
LO;LO	3
LO';LO''	2
LO;LO'	1
LS	17
LS	17
LS;DS	7
LS;DS'	5
LS';DS	2
DS	5
DS	5
DO	4
DO	2
DO';LS	1
DO''	1
IO	3
IO'-	1
IO-	1
IO''-	1
LO;DO	1
LO;DO'	1
Total général	120

Tableau 22. Effectifs des occurrences par effet principal et subordonné

Type de conclusion	Abréviation
Légitimation d'un Objet	LO
Délégitimation d'un Objet	DO
Priorisation d'un Objet	PO
Injonction sur l'Objet : « ne pas être »	IO-
Injonction sur l'Objet : « être »	IO+
Légitimation du Sujet	LS
Délégitimation du Sujet	DS
Caractère indirect	'

Tableau 23. Traduction des abréviations d'effet principal et subordonné.

101 « Nous devons faire attention à ne pas passer systématiquement par la hausse de la fiscalité, même si le débat sur les recettes ne doit être tabou ni dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale ni dans le projet de loi de finances. Pour autant, il nous faut toujours comprendre quelles conséquences négatives sont susceptibles d'emporter les mesures que nous proposons et dans quel domaine. »

On relève comme effets (relativement) dominants :

1) Légitimation (ou double légitimation) d'un Objet (83 cas, soit 69%) : présent notamment dans les exemples (28), (29), (30), (31), etc. ;

2) Légitimation d'un Sujet (17 cas, soit 14%), comme dans l'exemple (32) ci-dessous ;

(32) Un propos à mettre en lien avec ceux tenus, dimanche soir dernier, par le Premier ministre Michel Barnier qui avait évoqué de possibles hausses d'impôts ciblées sur les contribuables les plus riches et les grandes entreprises, brisant le tabou en vigueur depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron à l'Elysée.

ACTEURS EN PRESENCE	PREMISSE	SPECIFICATION	CCL1	PREMISSE 2	CCL 2	EFFET
O = hausses d'impôts S = Barnier	O *= MC	X	O *= prior. non légitt.	O&MC ∉ S	S = légitt.	LS
	La hausse d'impôts était un tabou.	/.	La hausse d'impôts était inenvisageable/sacré illégitimement.	La hausse d'impôts en tant que tabou n'appartient pas à Barnier (il brise ce tabou).	Barnier est légittime (audacieux, innovant, etc.)	

Ces deux premiers effets totalisent environ 83% des effets de notre corpus. Les 17% restants se répartissent à peu près comme suit :

- 1) Légitimation et délégitimation de Sujet (7 cas, 6%) ;
- 2) Délégitimation d'un Sujet (5 cas, 4%) ;
- 3) Délégitimation d'un Objet (4 cas, 3%) ;
- 4) Injonction/exhortation sur un Objet (3 cas, 3%) ;
- 5) Légitimation et délégitimation d'Objet (1 cas, 1%).

Bien qu'il soit possible de considérer l'exhortation comme une forme de légitimation d'un Objet (puisqu'encourager la discussion ou l'adoption d'un Objet A semble impliquer qu'il soit légitime), nous avons choisi de ne pas suivre cette interprétation pour des raisons pragmatiques. L'exhortation se distingue en effet par son effet immédiat et pratique d'inciter à l'action plutôt que de simplement conférer une validité ou une reconnaissance ; il s'agit donc selon nous de deux effets distincts.

4.4. Synthèse du fonctionnement de tabou en tant que MCSP en France

Les informations contextuelles ont montré que, dans le corpus français élaboré pour cette étude, *tabou* en tant que MCSP est majoritairement employé dans l'arène politique — au sens où celle-ci recourt plus souvent au mot *tabou* comme MCSP lorsqu'elle l'utilise que ne le fait la presse —, et qu'au sein de cette arène, son usage semble très fréquent à droite, bien qu'il

faillie garder à l'esprit que cette distribution est sans doute influencée par la présence plus élevée de certains partis. Le terme est surtout employé sous forme nominale avec un sens assez vague : les TA ont en effet relevé que le terme désigne une réalité négative, contraignante, à transgresser ou avec laquelle il faut rompre (cf. les sèmes communs à la stratégie de qualification verbale des TA « qualifié » ; la préposition exclusive *sans* [8,65%] ; les qualificatifs négatifs [27,88%] ; etc.). L'analyse des propriétés sémantiques du MCSP a permis d'approfondir ces premiers sèmes, en faisant émerger plusieurs caractères associés au MCSP : le tabou est semble-t-il lié à un frein à un changement positif, un frein à la réflexion (à l'échange et à l'ouverture de possibilités), un frein à l'action ; il peut acquérir un aspect contraignant, ancien (conservateur, craintif), opaque, ignoré ou biaisé. Ces sèmes confirment la connotation négative du terme. *Tabou* est employé pour désigner d'abord des actes, des Objets concrets et des mesures, ensuite des problématiques et des Objets abstraits et enfin des termes. Quant à son schéma argumentatif, il peut être présenté synthétiquement comme suit : l'usage MCSP du mot relève d'une prémisse qui associe ou oppose, dans la grande majorité des cas, un Objet au MCSP ; l'enjeu « pivot » du schéma argumentatif réside le plus souvent dans la priorisation ou non d'un Objet, généralement direct mais parfois indirect (par association de l'Objet au MCSP, opposition de l'Objet au MCSP ou encore opposition du Sujet au MCSP) ; l'effet principal est majoritairement la légitimation, d'abord d'un Objet et ensuite d'un Sujet, avec toutes les connotations et effets génériques que cette légitimation implique.

5. Comparaison entre données françaises et belges

La section qui suit tente, par une comparaison approfondie des résultats entre les deux pays, de répondre en partie à l'une de nos questions formulées au départ : les usages français du terme *tabou*, exposés ci-dessus, présentent-ils des similitudes avec ceux observés en Belgique francophone (Turneer, 2024), au point de refléter une stratégie discursive partagée à l'échelle d'une partie de la francophonie ?

5.1.1. Arène

Dans le corpus final des données françaises, 37 % des occurrences issues du Parlement et 25 % de celles issues de la presse correspondent à un usage MCSP du terme, sur l'ensemble des occurrences initialement récoltées. Ces proportions s'élèvent respectivement à 47% et 17% en Belgique. Pour évaluer la significativité de cette différence, nous nous appuyons sur

deux chi-carrés d'indépendance, méthode adaptée à des variables qualitatives : on note l'usage de *tabou* (MCSP ou non) comme variable dépendante qualitative et le pays, pour le premier chi-carré, ou le type de plateforme, pour le deuxième chi-carré, comme facteur de nature qualitative nominale. Ce test permet de vérifier si la distribution des fréquences d'un événement, soit l'utilisation du mot dans un sens MCSP, est indépendante du pays (espace géographique) ou bien de la plateforme (espace discursif). Dans les deux cas, nous avons construit une table de contingence croisant la présence du terme *tabou* en tant que MCSP avec le facteur étudié :

Statut	France (Presse + Parlement)	Belgique (Presse + Parlement)	Total
Sélectionné	60 + 60 = 120	70 + 71 = 141	261
Non sélectionné	(235-60) + (163-60) = 278	(411-70) + (153-71) = 423	701
Total	398	564	962

Table 1. Table de contingence : usage MCSP de *tabou* en fonction du pays.

Statut	Presse (France + Belgique)	Parlement (France + Belgique)	Total
Sélectionné	60 + 70 = 130	60 + 71 = 131	261
Non sélectionné	(235-60) + (411-70) = 516	(163-60) + (153-71) = 185	701
Total	646	316	962

Table 2. Table de contingence : usage MCSP de *tabou* en fonction de l'espace de communication.

Le premier test (pays) ne révèle pas de différence significative ($p > 0,05$) : l'hypothèse nulle d'indépendance entre le pays et l'usage MCSP du terme ne peut être rejetée. En revanche, le second test indique une différence hautement significative ($p < 0,001$). On peut donc conclure que, pour la France comme pour la Belgique, l'arène politique (Parlement), lorsqu'elle utilise le mot *tabou*, recourt significativement plus souvent à ce mot comme MCSP que ne le fait la presse.

5.1.2. Locuteur

En France, 67% des occurrences sont produites par des politiciens, 22% par des journalistes et 11% par des locuteurs de type « autre ». La Belgique présente des résultats similaires puisque 60% des occurrences sélectionnées y sont produites par des politiciens, 25% par des journalistes et 15% par des locuteurs de type « autre ».

5.1.3. Thème

En Belgique, la thématique la plus fréquemment abordée est celle du fonctionnement institutionnel (28,17 %), une catégorie minime dans les données françaises (6,67%). En seconde place, en revanche, on retrouve le sujet de l'économie (21,13%) qui constitue également un thème majeur en France (45,83%). Plusieurs autres thématiques sont communes aux deux espaces : l'immigration (5,63% en Belgique, 13,33% en France) ; la santé/le secteur médical (7,75% contre 2,5%) ; l'Europe ou les relations internationales (5,64% contre 4,17%) ; le secteur militaire (1,41% contre 6,67%) ; le territoire (0,70% ; 8,33%) ; les personnalités (3,52% contre 3,33%) ; l'emploi/la profession (0,70% contre 2,5%) ; le climat/l'environnement (4,93% contre 1,67%). Enfin, certains thèmes (marginaux) apparaissent de manière exclusive dans un seul des deux pays : la justice, l'intelligence artificielle, l'indépendance, le terrorisme, la religion et l'enseignement en Belgique ; les transports et l'antisémitisme en France.

En ce qui concerne le cas belge, l'association fréquente du terme *tabou* à la thématique du fonctionnement institutionnel peut s'expliquer par le fait que toute réforme en la matière suppose à priori une révision de la Constitution, laquelle requiert une majorité des deux tiers au Parlement. Il s'agit donc d'un cadre structurel de la vie politique dont la remise en cause implique une modification des conditions mêmes du débat démocratique. À ce titre, ce domaine constitue un enjeu particulièrement sensible et, dès lors, se prête peut-être davantage à être qualifié de *tabou*. En revanche, pour la France, la forte présence du champ économique dans les occurrences françaises nous semble plus difficile à interpréter. Nous noterons simplement que le retour dans nos données des sous-thèmes tels que les retraites, les impôts et la sécurité sociale suggère que ceux-ci constituent peut-être, pour la France, des « acquis fondamentaux » (« sacrés ») du modèle socio-économique, ce qui pourraient expliquer la forte présence du terme *tabou* dans ces débats.

5.1.4. Forme

Dans les données belges, le terme prend globalement la forme nominale (119/142, 84%) puis adjectivale (16%), singulière (66%) puis plurielle (34%), ce qui confirme les tendances françaises qui privilégient également la forme nominale (86/120, 71,7%) puis adjectivale (28,3%), singulière (86,7%) puis plurielle (13,4%). Les écarts, bien que légers, peuvent être le

signe d'une différence d'usage structurel du terme, par ailleurs retrouvée dans l'analyse des TA et détaillée ci-après.

5.1.5. Terme associé

Type de TA	Belgique		France		Différence % (B - F)
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	
Listé par exclusion	8	2,71 %	5	2,40 %	+0,31 %
Listé par inclusion	2	0,68 %	3	1,44 %	-0,76 %
Exclu par complément prépositionnel	44	14,92 %	18	8,65 %	+6,27 %
Qualifiant positif	32	10,85 %	41	19,71 %	-8,86 %
- Qualifiant direct	28	9,49 %	38	18,27 %	-8,78 %
- Qualifiant indirect	4	1,36 %	3	1,44 %	-0,08 %
Qualifiant négatif	115	38,98 %	58	27,88 %	+11,10 %
- Qualifiant direct négatif	4	1,36 %	13	6,25 %	-4,89 %
- Qualifiant indirect négatif	111	37,63 %	45	21,63 %	+16,00 %
Qualifié	94	31,86 %	83	39,90 %	-8,04 %
Total	295	100,00%	208	100,00%	/.

Tableau 24. Comparaison des TA entre les données belges et françaises.

On constate que, si certaines catégories semblent à peu près similaires (« listes » et « qualifiant indirect positif »), certaines présentent des différences plus marquées. Ainsi, les données belges semblent recourir davantage à la préposition « sans » (14,92% contre 8,65%), ainsi qu'au MCSP en tant que qualifiant négatif (38,98% contre 27,88%) ; en revanche, elles recourent moins au MCSP en tant que qualifiants positif (10,85% contre 19,71%) et en tant que qualifié (31,86% contre 39,90%).

Cette répartition plus dispersée en France peut être le signe d'une plus grande diversité d'emplois discursifs en France, c'est-à-dire d'un figement moins marqué dans l'utilisation du terme, dans la mesure où il semble s'insérer dans des structures syntaxiques plus variées. C'est également ce dont témoigne, il nous semble, le classement par stratégie de qualification lorsque l'on se penche sur les TA où le MCSP est « qualifié ». En effet, en Belgique, les TA qui qualifient le MCSP privilégient majoritairement la qualification verbale (53,19 %), puis la quantification par détermination (19 cas, 20,21 %) et la caractérisation adjectivale ou nominale (14 cas, 14,89 %). La qualification thématique est marginale, avec seulement 11 cas (11,70 %). On observe donc une forte concentration autour de la qualification verbale (plus de la moitié des cas) ; en France, en revanche, l'usage est plus dispersé : deux catégories principales (caractérisation adjectivale/nominale et qualification verbale) se partagent la majorité des cas.

Ceci peut suggérer, selon nous, un usage moins diversifié des TA où le MCSP est « qualifié » en Belgique et, dès lors, une plus grande variation structurelle en France.

En outre, la fréquence plus élevée de l'usage au pluriel du terme en Belgique par rapport à la France fait écho à cette tendance. *Tabou* semble en effet être moins sujet à la qualification en Belgique : or, le recours à des tournures plurielles coïncideraient selon nous avec un usage moins « qualifié » du terme et plus abstrait – dans la mesure où il serait moins directement associé à des réalités concrètement identifiables –, dans la lignée des extraits suivants (tous issus de CorBE [2024]) : « Nous sommes sans tabous » ; « il ne doit pas y avoir de tabous » ; « nous ne devons pas avoir de tabous » ; « à force de faire lentement évoluer les esprits et les tabous » ; « le Vice-Premier [...] se réjouit d'avoir "brisé des tabous" comme jamais » ; « discuter de tout sans tabous » ; etc.

Cet usage belge, moins enclin à la qualification adjectivale ainsi que moins uniformément réparti entre les différents TA (soit structurellement moins varié), peut dès lors se rapprocher d'un usage à caractère plus « figé », le figement étant associé à un « blocage des propriétés combinatoires et transformationnelles de l'unité » (Lecler, 2006).

5.1.6. Propriétés sémantiques du MCSP

Les résultats, pour la colonne « propriétés sémantiques du MCSP » sont difficilement comparables en raison de la dimension interprétative inhérente à l'analyse de ces propriétés. On note qu'ils présentent globalement les mêmes tendances ; ceci n'est toutefois pas surprenant lorsque l'on considère que l'identité de la codeuse est identique pour les deux corpus (et que, par ailleurs, le codage d'un premier corpus a pu nous orienter dans notre analyse du second corpus). Nous mentionnerons simplement que la France semble mettre davantage l'accent sur le trait de frein à la réflexion, l'ouverture ou le débat : ces occurrences représentent plus d'un tiers des cas français (36,21 %), contre 22,84 % en Belgique, ce qui suggère que dans les discours français, *tabou* est plus souvent perçu comme un obstacle au dialogue ou à l'ouverture de l'échange. En Belgique, par contre le terme est davantage associé qu'en France à une réalité « contraignante » ou « oppressante » (19,83 % contre 11,21 % en France).

5.1.7. Objet du tabou

En Belgique, les Objets désignés par ou associés à *tabou* sont majoritairement des actes (27,73 %), des mesures ou changements (26,05 %) et des problématiques (24,37 %). Les Objets

abstraites (14,71 %) sont également présents, mais restent moins marqués, tandis que les Objets concrets (6,30 %) sont nettement minoritaires. En France, en revanche, les actes sont davantage fréquents (35,80 %), mais les mesures ou changements chutent à 17,05 %, au profit d'une présence bien plus marquée des Objets concrets (19,32 %). Les Objets abstraits (11,36 %) et les problématiques (14,77 %) sont également moins représentés qu'en Belgique. L'importance accrue des Objets concrets et la réduction des sujets ou problématiques (ainsi que des Objets abstraits) en France peut suggérer une tendance à ancrer le tabou dans des réalités plus tangibles ou concrètes, ce qui peut refléter éventuellement une argumentation davantage focalisée sur des enjeux concrets en France. Ceci entre par ailleurs en résonnance avec le recours à des tournures plurielles en Belgique, que nous avons identifié comme reflétant un usage davantage abstrait, ayant moins recourt à la qualification de *tabou* (au sens où le terme est moins accompagné de qualifications) : on peut présumer qu'un tel usage recourt, dès lors, plus faiblement aux Objets concrets.

Dans les deux cas, les thématiques associées aux Objets sont fortement semblables aux thèmes généraux.

5.1.8. Analyse argumentative

En Belgique comme en France, on constate une prédominance des prémisses A (opposition O – MCSP) et C (Association O – MCSP) – respectivement : 39,44% et 36,67% ; 42,96 % et 48,33 % –, et des utilisations, d'une part moindre de la prémisse B (Opposition S – MCSP, 16,90% et 11,67%), et d'autre part marginale de la prémisse D (Association S – MCSP, 0,70% et 3,33 %).

Sur le plan des schémas argumentatifs, on note également une structure argumentative semblable. Les deux pays mobilisent massivement le schéma 1 (AO). Il représente 46,5 % des cas en Belgique (66 sur 142) et 46,7 % en France (56 sur 120). Le deuxième schéma le plus représenté est, dans les deux cas, le schéma 3 (PO) : 38 cas (26,7 %) en Belgique ; 29 cas (24,2 %) en France. Le schéma 2, en troisième position est très légèrement plus représenté en France (14,2 %) qu'en Belgique (10,6 %), et le schéma 4 (IO) n'apparaît qu'en Belgique (3 cas, 2,1 %) où il reste marginal. Ce dernier se base sur un quatrième type de conclusion intermédiaire, non représenté en France : les conclusions intermédiaires de type « injonction sur l'objet » (IO, O ° MC ; O ! MC).

Enfin, si l'on observe les effets argumentatifs des schémas, on peut faire les observations suivantes :

- L'effet LO est dominant dans les deux cas, mais davantage représenté en France (66,7 %, soit 80 cas sur 120) qu'en Belgique (47,2 %, 67 cas sur 142).
- Les effets semblent légèrement plus répartis en Belgique : les effets de délégitimation de l'Objet (DO) (9,9 %), d'injonction sur l'Objet (IO) (7,7 %) et de légitimation du Sujet (LS) (13,4 %) sont tous plus représentés qu'en France.
- Les effets combinés (LO;DO, LO;IO, etc.) apparaissent également un peu plus en Belgique.

Ces observations peuvent témoigner, selon nous, de deux différences dans l'argumentation par l'usage de *tabou* entre la Belgique et la France. En Belgique, cette argumentation semble, d'une part, moins conventionnalisée – quant à son schéma argumentatif, mais pas la structuration de ces termes (cf. la moindre variation structurelle en Belgique qui témoigne d'un usage structurel plus fixe) –, dans le sens où elle aboutit à des effets principaux plus diversifiés (en témoigne la plus grande répartition des effets en Belgique). D'autre part, elle semble également plus complexe dans le sens où elle repose sur davantage de prémisses et de conclusion intermédiaire et aboutit à plus d'effets principaux (en témoigne la fréquence plus élevée d'effets combinés en Belgique). Elle serait, en d'autres termes, plus progressive, davantage étagée ou constituée de plusieurs couches argumentatives. Les données confirment par ailleurs cette interprétation : en effet, en Belgique, 107 schémas sur 142 sont des schémas complexes (c'est-à-dire avec une conclusion intermédiaire, une seconde prémisse et une seconde conclusion), soit 75,35% (contre 24,65% pour les schémas simples – avec une seule conclusion). En revanche, en France, le nombre de schémas complexes ne s'élève qu'à 61 sur 120, soit à 50,83% (contre 49,17% pour les schémas simples).

5.1.9. Conclusion partielle

En somme, la comparaison entre les corpus français et belges révèle des fonctionnements largement similaires quant à l'utilisation du terme *tabou* en tant que MCSP. Si l'arène politique, dans les deux espaces, mobilise davantage le terme en tant que MCSP que la presse, les différences quantitatives entre pays ne sont pas significatives. Les profils des locuteurs, les thématiques abordées, la forme du mot, ainsi que ses propriétés sémantiques et argumentatives convergent largement. Quelques spécificités émergent néanmoins : l'usage

belge semble davantage figé (moins varié structurellement quant à ses termes associés), plus abstrait (en témoignent les présences moindres de TA où le MCSP est qualifié et d'Objets concrets associés au tabou, ainsi que le nombre plus élevé de formes plurielles pour le MCSP), indirect et négatif que l'usage français. Ce dernier se distingue en effet par une plus grande diversité structurelle et une présence accrue de cas où le MCSP est qualifiant direct, notamment positif. Ces écarts peuvent témoigner soit d'un dé-figement plus avancé en France qu'en Belgique (et donc, de structures davantage diversifiées), soit d'un figement plus avancé en Belgique qu'en France¹⁰². Sur le plan de l'argumentation, la répartition légèrement plus dispersée des effets et la présence accrue de schémas complexes ainsi que des effets combinés en Belgique illustre une argumentation moins conventionnalisée (quant à son schéma) et plus étagée pour ce pays.

On constate donc que, du point de vue de l'analyse quantitative, *tabou* présente des fonctionnements largement similaires dans les données belges et françaises. Il convient de se pencher à présent sur l'analyse qualitative de *tabou*.

6. Les stratégies autour de *tabou* : adéquation du terme au statut de MCSP

Les données belges ont déjà confirmé l'adéquation de *tabou* au statut de MCSP en Belgique. Or, c'est également ce que mettent en évidence les données françaises. En effet, comme pour les données belges, les TA et les propriétés sémantiques du MCSP ont permis une relative définition de ce que constitue un tabou en tant que MCSP aujourd'hui en France. Les propriétés ont relevé que le *tabou* est une réalité principalement négative (contraignante, opaque, biaisée, ignorée, conservatrice, etc.) vécue principalement comme un frein à une autre réalité positive (objectivité, échange, amélioration, etc.), tandis que les TA où le MCSP est « qualifié » (et plus précisément la stratégie de qualification verbale), la fréquence de la

¹⁰² Si l'on considère les rapports entre le français « standard » (associé à la France et plus spécifiquement à la capitale : le « français standard » est « le français de France » [nous soulignons], mais « une grande majorité de Français à travers les siècles et de nombreux philologues étrangers s'accordent sur l'idée que si le français standard devait se réduire à une localité, celle-ci serait Paris » [Rebourcet, 2008 : 109]) et la « variété » de Belgique, ainsi que le sentiment d'insécurité linguistique qui peut en découler (« Les francophones de Belgique couvrent toute la gamme des attitudes linguistiques dépréciatives typiques des locuteurs insécurisés : du désir presque unanime[...] d'améliorer leurs performances langagières au dénigrement systématique de la variété dont ils sont les héritiers (Garsou, 1991: 24) » [Bénil, 2000 : 133]), on aurait tendance à penser plutôt, sans certitude toutefois, en terme de « dé-figement » plus avancé en France : en effet, ce sentiment d'insécurité linguistique peut pousser au conservatisme (ou au « purisme belge » [Bénil, 2000 : 126]), puisque ce dernier « amène les Francophones à vouloir se conformer à la norme linguistique » (Fiumana, 2017 : 109), et au français « standard ».

structure « sans tabou » (18/120), de la stratégie de qualification indirecte négative (58/120) et des listes exclusives (5/8) révèlent, dans la même ligne d'idées, que le *tabou* est une réalité qu'il ne faut pas avoir (qu'il convient d'abandonner, laisser tomber, briser, etc.).

Par rapport à la double définition originelle du terme (cf. point 1.1.1.2.) – la première définition faisant référence à l'interdit d'ordre religieux et la seconde d'ordre culturel – il apparaît que la définition dégagée par notre analyse se distingue bien du sens conventionnel du terme, lequel n'est pas forcément négatif et n'implique pas un « frein », mais plutôt une convenance. En ce sens, notre analyse confirme donc l'intuition initiale présentée dans notre précédente étude, et partagée par Labere (2004), d'un changement sémantique dans l'utilisation du terme, en France comme en Belgique francophone : « le *tabou* a perdu le sens descriptif qui était le sien » qui décrivait une réalité « sacrée » ou une « convenance morale », « pour en appeler au subjectif », c'est-à-dire pour dénoncer une réalité considérée comme « négative » par le locuteur et qu'il convient d'affronter/abandonner selon lui.

On peut également noter d'autres points de définition du statut de MCSP qui se trouvent renforcés par notre analyse : la large variété d'Objets auxquels le *tabou* est associé nous permet d'appuyer la circulation dont le terme fait l'objet, indice du caractère de référent social ; la variété des sèmes soulevés pour les propriétés du MCSP témoigne de cette « polysémie » ou « vagueness in meaning » dont les MCSP sont porteurs, mais c'est également ce dont témoignent les quelques usages positifs encore faits du mot puisque le terme peut dès lors acquérir un sens complètement différent selon l'idéologie et la position du locuteur (Pizarro Pedraza *et al.*, 2023 : 1271) ; la fréquence de certaines séquences (*sans tabou*, *briser/lever les tabous*) témoigne du caractère figé que le terme peut endosser. Enfin et principalement, le regroupement en schémas prototypiques démontre que le terme est bien investi d'une charge argumentative dont le pivot est la légitimation ; ceci renforce le postulat selon lequel à l'instar du terme médium d'un syllogisme, le *tabou* est porteur d'inférences (conclusions intermédiaires du type O = prior. ; O = prior. non légit. etc.) capables de légitimer ou non une « description du réel » (Krieg-Planque, 2009), et renvoie à un *endoxon* (une opinion acceptée) qui associe une valeur, dans ce cas-ci négative, à un Objet : un tabou est un frein, non pas seulement à l'émancipation comme Labere (2004) et Preuil (2021) le supposaient, mais plus généralement à une réalité positive.

En France, donc, *tabou* fonctionne bien comme un MCSP de la même manière qu'en Belgique. Reste à examiner, plus en profondeur, les stratégies argumentatives qui sont associées au terme dans le corpus français.

6.1. Le cadrage par (dé)tabouisation comme stratégie dépolitisante inscrite dans une logique discursive politique

Cette section vise à éprouver l'hypothèse de ce mémoire concernant le fonctionnement similaire de *tabou* en France et en Belgique, en ce qui concerne ses stratégies discursives. Nous examinerons dès lors les caractéristiques suivantes, relevées lors de notre étude précédente :

- L'usage de *tabou* comme stratégie de cadrage dépolitisante ;
- L'usage de *tabou* comme stratégie inscrite dans une logique discursive *politique*.

Nous nous appuierons également sur l'examen d'exemples concrets.

6.1.1. La tabouisation comme stratégie de cadrage dépolitisante

Si cette étude confirme en partie les observations de Prazuch (2018 : 151) selon lesquelles « rares sont les énoncés où le mot *tabou* représente un phénomène positif » ainsi que la prédominance du déni du *tabou* (*sans tabou*), elle apporte également plusieurs précisions à son analyse. Prazuch relevait que, « dans la grande majorité des cas », le terme avait comme principe de cibler « une forme de mutisme dont on dénonce la présence dans le parler des autres » (Prazuch, 2018 : 151) ; cette analyse est en effet en partie rencontrée chez nous, mais elle ne couvre qu'une petite partie des effets impliqués directement dans le discours (soit l'effet « DS » [délégitimation du Sujet])¹⁰³. En effet, l'effet « LO » [légitimation de l'Objet] et la représentation du *tabou* comme une réalité contraignante ou comme un frein ayant été largement dominants dans notre corpus, nous avons identifié que la construction de l'éthos du locuteur comme *légitime* et celle de l'opposant (potentiel) au locuteur comme *illégitime* était une inférence la plupart du temps générique. Les résultats des données françaises montrent en effet que l'objectif premier et explicite du schéma argumentatif est, avant tout, de légitimer un acte, un Objet concret, une mesure, dans le but de rendre l'Objet qui intéresse le locuteur légitime et difficilement susceptible de délégitimation : en effet, s'opposer à une

¹⁰³ Pour rappel, les effets principaux et subordonnés sont impliqués dans le discours par une mention spécifique des acteurs ; les effets génériques (notamment, la légitimation du locuteur – qui apparaît dès lors audacieux, etc. – et la délégitimation de ceux qui s'oppose à lui – qui apparaissent alors « conservateurs ») ne sont pas spécifiques à une occurrence et sont présents d'emblée, en raison des connotations associées au MCSP.

mesure/ un acte/ un sujet qui a justement été *catégorisé* comme étant tabou de nos jours et donc ne devant pas l'être, c'est favoriser la tabouisation de l'Objet et prendre le risque d'être illégitime (car tabouiser est négatif). Ceci n'efface pas, mais place donc en second plan « l'artifice rhétorique obligé » que Pražuch (2018 : 147) désigne comme « le rejet du tabou chez soi et sa dénonciation chez l'adversaire politique ».

En raison de la place centrale occupée par la légitimation de l'Objet — et au-delà de la simple dénonciation du mutisme —, nous pouvons, comme pour les données belges, mettre en évidence une stratégie de cadrage (consciente ou non) sous-jacente à l'usage du terme (cf. point 1.3.1.), soit une stratégie à « portée argumentative » qui « permet [...] d'orienter la problématisation dans une certaine direction » (Wander, 2011).

Cette stratégie est visible dans nos analyses puisqu'en effet, on peut considérer que poser un Objet A comme étant tabou (ou ne devant pas l'être) cadre *de facto* cet Objet comme une réalité qu'il est légitime d'aborder, de mettre en place et oriente donc la problématisation de l'Objet A dans une certaine direction (légitimité), comme en témoignent la grande majorité des schémas (schéma 1.2.¹⁰⁴). Par ailleurs, poser un Objet A comme opposé au tabou le cadre comme un Objet légitime/prioritaire (schéma 3.1.1. et 2.1.1.)¹⁰⁵. Dans les deux cas, l'Objet est rendu légitime par deux stratégies différentes : l'association de l'Objet au tabou – qui rend le fait d'aborder l'Objet légitime car ce dernier ne doit pas être tabou – et l'opposition de l'Objet au tabou – qui rend l'Objet légitime puisque opposé à la tabouisation, reconnue comme négative. Les schémas comprenant une spécification (entre la première prémisse et la première conclusion) fonctionnent sur le même principe, à la différence qu'ils cadrent un Objet non compris dans la prémisse comme légitime/prioritaire. En somme, ils sont plus subtils car indirects¹⁰⁶. Dans tous les cas, c'est l'attribution d'une valeur positive ou négative à un Objet, induite par l'association ou non avec le MCSP, qui cadre cet Objet comme légitime ou non.

¹⁰⁴ Schéma 1.2. $O = MC \rightarrow O = \text{prior. non lég.}$

L'Objet A est tabou donc l'objet A est sacralisé/indiscutable illégitimement.

¹⁰⁵ Schéma 3.1.1. $O \neq MC \rightarrow O = \text{prior.}$

L'Objet A [relation oppositionnelle] tabou donc l'Objet A est très important.

Schéma 2.1.1. $O \neq MC \rightarrow O = \text{lég.}$

L'Objet A [relation oppositionnelle] tabou donc l'Objet A est légitime.

¹⁰⁶ Schéma 3.1.2. $O \neq MC \rightarrow [\text{spécification incluant } O' \text{ du type } O \in O'] \rightarrow O' = \text{prior.}$

L'Objet A [relation oppositionnelle] tabou lorsque [spécification] un Objet B donc l'Objet B est très important.

Schéma 3.2.1. $S \neq MC \rightarrow [\text{spécification incluant } O \text{ du type } S \in O] \rightarrow O = \text{prior.}$

Sujet A [relation oppositionnelle] tabou lorsque [spécification] un Objet A donc l'Objet A est très important.

En outre, ce rôle de cadrage participe, selon nous, d'une dépolitisation des discours selon Reul *et al.* (2019) et Maesele & Raeijmaekers (2020), mise en évidence dans l'analyse d'exemples concrets (cf. *infra*) : par délégitimation, l'usage du terme nie la validité des propositions adverses (il présente les arguments de l'autre camp comme de mauvaises raisons motivées par la tabouisation) ; par naturalisation, *tabou* présente la proposition du locuteur comme unique alternative envisageable et raisonnable (seule alternative au tabou, soit au conservatisme, à la frilosité, etc. ; cf. part. 1, point 1.3.2.).

6.1.2. Le cadrage par (dé)tabouisation comme stratégie de discours politique

L'usage de *tabou* en tant que MCSP semble plus courant en discours politique, en témoigne la différence significative d'usage entre les arènes journalistiques et parlementaires (le Parlement recourt plus souvent au terme comme MCSP que la presse). Ceci semble faire écho à une logique discursive politique décrite chez Fairclough & Fairclough (2012) selon laquelle le discours politique est avant tout une forme d'argumentation pour ou contre des lignes d'action, dans laquelle les acteurs politiques évaluent les raisons favorables et défavorables, et les alternatives, à une action donnée. Or, cette conception du discours politique entre en résonnance avec nos analyses, à la fois des données belges et françaises : l'usage de *tabou* en tant que MCSP permet bien de favoriser des lignes d'action puisqu'il délimite le champ des sujets légitimes et illégitimes, ce qui favorise par conséquent certaines lignes d'action tout en en disqualifiant d'autres. Cette conception, visible concrètement dans les données belges en raison de la présence importante d'Objets concernant des lignes d'action (actes [débatte, réformer] et mesures concrètes), est également apparente dans nos données françaises : les actes et mesures s'élèvent à 52% sur le total des Objets et les lignes d'action impliquées dans la conclusion des schémas argumentatifs à 54% (49/91 cas d'effets sur Objet dont 46/82 de LO). On note par ailleurs que, lorsque l'Objet ne consiste pas en lui-même en une ligne d'action mais, par exemple, en une problématique, l'usage de *tabou* peut tout de même tendre vers la légitimation d'une ligne d'action (*aborder* un sujet particulier, *discuter* de celui-ci ou le *questionner*, par exemple). Le *tabou* consiste donc en un pivot de l'argumentation politique : il illustre en effet en partie le postulat de Fairclough et Fairclough (2012) puisqu'il met majoritairement en jeu (par cadrage) la légitimité de « lignes d'action », légitimation qui permet par ailleurs de « fonder des décisions ».

Les exemples ci-dessous permettent d'illustrer ces stratégies discursives.

6.1.3. Illustrations

6.1.3.1. La nationalité des agresseurs sexuels

L'exemple (33) est tiré d'un article du Figaro traitant du féminisme « de droite », dont les représentantes sont qualifiées également de « féministes identitaires ». Ces féministes affirment prendre position par rapport à certains sujets « peu abordés » à gauche, notamment, l'immigration et son lien supposé avec les violences faites aux femmes. L'occurrence de *tabou* est produite par Alice Cordier, militante, influenceuse et chroniqueuse, présidente du collectif Némésis (collectif féministe « identitaire » pour la défense des droits des femmes en Europe) :

(33) Les féministes identitaires affirment au contraire avoir investi les angles morts des grandes associations féministes telles que NousToutes. Ce mouvement, qui a refusé de répondre aux sollicitations du Figaro, rejette la discussion autour du statut administratif ou de la nationalité des agresseurs. « On lève un tabou, on répond aux lacunes de la gauche », précise Alice Cordier.

Le schéma argumentatif de cette occurrence peut être modélisé comme suit :

ACTEURS EN PRESENCE	PREMISSE	SPECIFICATION	CCL1	PREMISSE BIS	CCL2	EFFET PRINCIPAL & SUBORDONNE
O = discussion autour de la nationalité des agresseurs ; S = On S' = gauche	O = MC	X	O = prior. non légit.	OSSMC ∈ S ; OSSMC ∉ S'	S = légit. ; S' = non légit.	LS;DS'
	La discussion autour de la nationalité des agresseurs est taboue.	/.	La discussion autour de la nationalité des agresseurs est indiscutable illégitimement.	Or, la discussion sans tabou est entamée par le Collectif ; elle est rejetée par la Gauche.	Le Collectif est légitime (car progressiste) ; la Gauche ne l'est pas (rétrograde).	

On identifie comme Objet la « discussion autour de la nationalité des agresseurs » (l'enchaînement des phrases nous pousse à supposer qu'il s'agit du tabou levé par Némésis), discussion qui implique par ailleurs *de facto* de faire le lien entre la nationalité et les agressions sexuelles, comme en témoignent d'autres extraits de l'article : « Pour l'ensemble de ces femmes se déclarant "de droite", ne pas faire un lien- même s'il est "incomplet"- entre immigration et agressions de rue revient dans tous les cas à nier la réalité. » ; « "[...] Elles font cela car la plupart de ces viols sont commis par des étrangers, ou parfois par des OQTF", a-t-elle asséné. »

Par l'utilisation du terme *tabou*, ce lien est posé comme une ligne jusque-là infranchissable pour des raisons illégitimes : la Gauche *refuserait* d'aborder ce lien par idéologie (par exemple,

en raison de son supposé biais pro-immigration). Le terme *tabou* construit ainsi l'idée que le refus d'en parler n'est pas neutre ou justifié, mais qu'il procède d'un interdit illégitime, d'un *refus de voir*, voire d'un aveuglement volontaire. Ceci met en évidence que construire un Objet X (ici, la discussion) comme un tabou peut être une manière de dire que cet Objet, autrefois et encore (pour la Gauche) perçu comme une ligne rouge, une limite, un principe respectable, était en réalité simplement un fétiche illégitime dont il faut pouvoir se défaire. Il s'agit donc d'une manière de *justifier* le franchissement de « lignes rouges » (donc d'éviter un risque d'illégitimité), en contestant la légitimité de ces lignes rouges en tant que principes ou que balises morales/politiques. En d'autres termes, le terme *tabou* permet de reformuler une transgression (parler de la nationalité des agresseurs sexuels) non pas comme une prise de position polémique ou potentiellement stigmatisante, mais comme une libération de la parole. Ceci permet d'anticiper et de neutraliser les accusations d'illégitimité en retournant la critique : ce n'est pas la locutrice (ou plus largement, le collectif Némésis) qui outrepassa une norme morale, c'est la norme elle-même qui était fallacieuse. On note par ailleurs que la validité de la proposition alternative à la locutrice (soit, ne pas penser l'ethnicité comme liée aux agressions) est dès lors *niée*, ce qui participe d'une dépolitisation par délégitimation (Maesele & Raeijmaekers, 2020) puisque, par l'usage de tabou, l'énoncé implicite que la norme qui était défendue l'était pour de *mauvaises raisons* (qu'elle se conformait au tabou par frilosité). *Tabou* permet ainsi de configurer les lignes de légitimité dans le débat public ; de « promouvoir une définition particulière de problème, des interprétations causales, une évaluation morale [...] » (Entman, 1993 chez Neveu, 2015), soit de réorienter ou cadrer le débat.

Cet exemple nous pousse par ailleurs à approfondir la stratégie de « cadrage » opérée par *tabou*, qui semble se décliner en plusieurs temps. En effet, il ne s'agit pas uniquement d'imposer une certaine lecture de la réalité (tel Objet est légitime car audacieux ; tel autre Objet est illégitime car rétrograde), mais bien d'opérer un renversement des valeurs. Qualifier un Objet X de « tabou » – pour affirmer qu'il ne devrait pas l'être – revient à reconnaître qu'il est généralement perçu comme « sacré » (ou très important), mais qu'il ne devrait pas l'être. Cela implique donc une double opération : d'une part, une mise à distance d'un consensus antérieur ; d'autre part, une tentative de redéfinition normative. On peut qualifier donc cette opération de *recadrage* : affirmer que « X est un tabou et ne devrait pas l'être » suppose qu'un point de vue opposé domine ou a dominé, et que cette domination procède d'une erreur de

jugement ou d'une forme d'aveuglement. On a bien un renversement des valeurs : les valeurs qui dominent ou dominaient sont ou étaient donc *mauvaises*, tandis que celles proposées sont dès lors justes et corrigent les premières. En ce sens, l'argumentation par *tabou* est particulièrement adaptée aux discours qui défendent une ligne d'action en rupture avec une politique jusque-là en vigueur et considérée comme consensuelle ou normale.

6.1.3.2. La contribution à l'Union européenne

Lors de la séance publique du Sénat du 1er décembre 2024, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2025, Christopher Szczurek (Rassemblement national, droite) défend une réduction de la contribution française au budget de l'Union européenne.

(34) Nous avons également exigé que la contribution nette – et bien trop nette – à l'Union européenne soit diminuée d'un chouïa. Même cela semble relever du tabou intellectuel, moral, mais, surtout, idéologique. Vous me direz qu'il ne peut y avoir de baisse unilatérale et qu'il faut la négocier. Chiche ! D'autres l'ont fait et ont obtenu gain de cause.

Nous avons modélisé le schéma argumentatif de cette occurrence comme suit :

ACTEURS PRESENCE	EN	PREMISSE	SPECIFI CATION	CCL1	PREMISSE BIS	CCL2	EFFET PRINCIPAL ET SUBORDONNES
O = diminution contribution UE ; S = Nous S' = Vous		O = MC	X	O = prior. non légit.	O&MC $\notin$ S	S = légit. ; S' = non légit.	LS ; DS.
		Diminuer la contribution à l'UE est tabou.	/.	Diminuer la contribution à l'UE est sacralisé/intouchable illégitimement (et donc il devient légitime de l'envisager/ de le mettre en place).	Or, ceci n'est pas tabou pour « nous » ; mais l'est pour « vous ».	Le Sujet « Nous » est légitime (car courageux/pionnier/ audacieux) ; le Sujet « vous » ne l'est pas (car rétrograde).	

On note, à nouveau, la présence d'une stratégie de cadrage, et ce en raison des inférences (prémisses majeures implicites) implicites par l'utilisation du terme :

- Ne pas diminuer la contribution relève d'un interdit illégitime (accentué dans l'exemple par le terme « idéologique ») dont il faut, dès lors, se défaire (car supposément irrationnel, biaisé et subjectif puisque lié à des positions idéologiques).
- Diminuer la contribution, c'est se défaire de cet interdit insensé, être pionnier, c'est-à-dire légitime.

On a donc bien un cadrage des réalités mentionnées : si une justification existe à cette absence de diminution de la contribution pour le moment en vigueur, celle-ci est *reconstruite de facto* comme un simple « fétiche illégitime ». L'usage du mot *tabou* cadre ainsi l'absence de

diminution comme une auto-interdiction idéologique injustifiée et a pour effet de disqualifier l'inaction actuelle (présentée comme irrationnelle) et de légitimer une alternative (la diminution) comme rationnelle, juste et nécessaire. Par voie de conséquence, l'usage de *tabou* met également en place une forme de dépolitisation par délégitimation puisque la légitimité politique de l'opposition (en tant que position politique défendable) est niée.

6.1.3.3. Imposition des plus riches

L'extrait (35), entendu au Sénat français, est produit le 14 novembre 2023 par Anne Souyris (EELV, gauche). Il s'inscrit dans une séance sur la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 :

(35) [...] Pour le Président de la République et pour le Gouvernement, ne pas toucher à l'imposition des plus riches est devenu un principe quasi sacré et néanmoins insensé ; nous le constatons encore ce soir. Les taxes et les impôts ne doivent pas être un tabou : il s'agit d'un outil dont le Gouvernement n'a aucune raison de se priver, sinon par idéologie.

Le schéma argumentatif de cet exemple peut se modéliser comme suit :

ACTEURS PRESENCE	EN	PREMISSE	SPECIFIC ATION	CCL1	PREMISSE BIS	CCL2	EFFET PRINCIPAL ET SUBORDONNE
O = taxes et impôts ; O' = toucher à l'imposition des plus riches		O ° MC	X	O = légit.	O' ∈ O\$SMC ; S / O'	S = non légit. ; O' = légit.	LO;DS
		Les taxes et impôts ne doivent pas être tabous.		Les taxes et impôts sont légitimes (en tant qu'outils).	L'imposition sur les plus riches fait partie des outils des taxes et impôts ; le gouvernement entrave cet outil.	L'imposition sur les plus riches est légitime ; le Gouvernement n'est pas légitime (tant qu'il n'envisage pas l'outil).	

En catégorisant l'outil « taxes et impôts » comme « ne devant pas être tabou », le locuteur place donc comme légitime ce qui s'oppose à cette tabouisation, soit ici le fait de ne pas imposer sur les plus riches puisqu'en effet, l'imposition des plus riches fait partie intégrante de l'outil *taxes et impôts* (lien implicite par l'enchaînement des deux phrases) : ne pas l'envisager, c'est dès lors tabouiser (être rétrograde, biaisé, etc.). L'effet « d'évidence » consiste donc ici en un effet d'incontestabilité ; en effet, s'opposer à présent à l'imposition des plus riches, c'est favoriser le tabou, et donc être illégitime (conservateur, frileux, etc.). Ceci participe au cadrage dépolitisant du discours : l'Objet (ne pas toucher à l'imposition des plus riches) n'est plus un choix politique (justifié par des arguments rationnels) mais un fétiche illégitime – la validité de la proposition adverse à celle du locuteur est ainsi *niée* –, une ligne d'inaction « insensée » à « transgresser ». Ceci favorise, dès lors, une autre ligne d'action qui consiste à

toucher à l'imposition des plus riches ; celle-ci est *naturalisée* dans la mesure où elle est présentée comme l'alternative *inévitabile* (pour ne pas *tabouiser*, soit ne pas être conservateur/rétrograde/frileux/etc.).

6.1.3.4. Les origines de l'antisémitisme

Lors de la séance publique du Sénat français du 8 novembre 2023, Dominique de Legge (Les Républicains, droite) intervient dans le cadre des discussions autour de questions d'actualité au Gouvernement pour aborder la recrudescence des actes antisémites en France :

M. Dominique de Legge. Madame la Première ministre, plus d'un millier d'actes antisémites ont été commis depuis le 7 octobre : des croix gammées et des étoiles de David taguées sur les murs ; des lettres de menaces ; des agressions verbales, et parfois même physiques, de Français, jusqu'à leur domicile, parce qu'ils sont juifs ; une haine qui s'affiche même dans le métro. Comment la France en est-elle arrivée là, madame la Première ministre ? Quelles sont, selon vous, les causes de cette dérive, et comment comptez-vous lutter contre cet antisémitisme d'atmosphère qui gangrène notre société ? (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains, ainsi que sur des travées du groupe UC.*)

Après un bref échange avec le ministre de l'Intérieur (Gérald Darmanin), il poursuit :

(36) M. Dominique de Legge. Merci de votre réponse, monsieur le ministre. Mais vous conviendrez avec moi que, pour traiter le mal, il faut le prendre à la racine : il faut accepter d'identifier sans tabou ses origines et ses ressorts. L'antisémitisme déguisé en compassion pour les Palestiniens se nourrit du wokisme (*Exclamations sur les travées des groupes SER, GEST et CRCE-K.*) et de sa haine de la culture occidentale. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains, ainsi que sur des travées des groupes UC et INDEP.*)

Le schéma argumentatif de cet exemple peut se modéliser comme suit :

ACTEURS PRESENCE	EN	PREMISSE	SPECIFICATION	CCL1	PREMISSE BIS	CCL2	EFFET PRINCIPAL ET SUBORDONNES
O = identifier les origines et ressorts de l'antisémitisme O' = traiter ce mal O" = fait que l'antisémitisme > wokisme et de sa haine de culture occidentale (HCO)		O ° MC	O x O'	O' = prior.	O" ∈ O\$SMC	O" ° MC	IO"-
		Identifier les origines et ressorts de l'antisémitisme ne doit pas être tabou...	...lorsqu'il s'agit de traiter le mal de l'antisémitisme	Traiter le mal de l'antisémitisme est prioritaire/primo rdial (et légitime).	Le fait que l'antisémitisme > wokisme & HCO fait partie (<i>des causes et donc</i>) de l'identification sans tabou.	Le fait que l'antisémitisme > wokisme & HCO ne doit pas être tabou (et donc est légitime de l'aborder).	

On note comme Objet le fait « d'identifier les origines et ressorts de l'antisémitisme ». Or, par enchainement, le texte présente le wokisme (et sa haine de la culture occidentale) comme un des ressorts de l'antisémitisme (et par ailleurs, un ressort identifié *sans tabou*). Le propos est à la fois *cadré* (identifier sans tabou, c'est-à-dire sans être biaisé, c'est reconnaître le wokisme

comme ressort de l'antisémitisme) et un seul point de vue semble présenté comme unique alternative logique : une prise de position idéologique – en l'occurrence, l'attribution de l'antisémitisme à des courants liés au « wokisme », contestable en soi – n'est plus présentée comme un choix d'interprétation, une thèse parmi d'autres, mais comme une vérité jusque-là réprimée, qu'il serait enfin possible d'énoncer. Ceci entre en résonnance avec l'analyse de Maesele & Raeijmaekers (2020) selon laquelle « les stratégies de naturalisation sont mobilisées afin d'imposer l'idée d'un "consensus" social substantiel autour de certaines affirmations ou actions (par exemple en les présentant comme [...] des mesures *inévitables* [...] ou encore comme relevant de "la vérité") » (nous soulignons).

6.2. Remarques : fonctionnement global et spécifique

Cette section distingue les phénomènes dits globaux – soit, qui sont transversaux, communs à la quasi-totalité des occurrences et qui peuvent être illustrés par certaines d'entre elles – des phénomènes spécifiques, qui sont propres à un exemple ou à un type d'exemple en particulier et qui sont selon nous suffisamment pertinents ou intéressants pour être soulevés ici.

6.2.1. Phénomène global : effets sur Sujet

Outre les stratégies discursives transversales analysées ci-dessus (cadre dépolitisant et logique politique), ces exemples illustrent également les mécanismes concernant les effets principaux et génériques sur Sujet(s).

Le cadrage, dans (33), engendre deux effets principaux sur Sujet (mentionnés dans le texte et présents dans la conclusion finale). D'une part, il délégitime les acteurs qui refusent d'aborder ce thème (en l'occurrence, la gauche ou les grandes associations féministes) en les présentant comme « ayant des lacunes ». D'autre part, il légitime la prise de parole des féministes identitaires en la présentant comme courageuse, transgressive, nécessaire : elles osent briser un *tabou*, elles disent ce que d'autres *n'ont pas le courage* de dire.

Dans (34), la formulation a pour effet de positionner le locuteur et le groupe auquel il se rattache (« nous ») comme un groupe rationnel, innovant (qui exige un changement rationnel, puisque la contribution est « bien trop nette ») et qui s'oppose à un « vous » (les auditeurs) enfermé dans ses propres croyances idéologiques. Ces effets sont considérés comme principaux puisque les Sujets sont mentionnés dans le texte et qu'ils ne dépendent pas, dans la conclusion finale, d'un effet reposant sur l'Objet.

L'exemple (35) présente quant à lui un cas d'effet subordonné sur Sujet : le Gouvernement apparaît comme illégitime puisqu'il fait un tabou du principe de « ne pas toucher à l'imposition des plus riches ». L'extrait mentionne par ailleurs que ce principe est devenu « quasi sacré et néanmoins *insensé* » (nous soulignons) pour le Gouvernement.

En revanche, dans (36), la formulation entraîne, pour le locuteur et pour l'opposition potentielle, des effets génériques. Elle renforce, d'une part, la posture de lucidité et de courage du locuteur : ce dernier se présente comme celui qui « accepte » de « voir la réalité » (identifier sans tabou, sans biais). D'autre part, elle disqualifie implicitement l'opposition potentielle, qui serait dès lors enfermée dans le déni ou l'idéologie (puisque'elle *refuserait d'identifier sans tabou*) : refuser l'association entre antisémitisme et wokisme, c'est être victime de ce tabou et donc être idéologiquement biaisé.

6.2.2. Effet de catégorisation indirecte et renvoi à une cause « noble » comme phénomènes spécifiques et désamorçage comme phénomène global

L'exemple (36) nous semble particulièrement intéressant car il met en évidence à la fois deux spécificités liées à cette occurrence (et à quelques cas similaires), et un trait plus global de l'emploi du mot *tabou*.

L'exemple met spécifiquement en place une catégorisation indirecte. Celle-ci semble moins polémique car il ne s'agit pas d'attaquer directement l'adversaire par l'utilisation de *tabou* ; il s'agit plutôt de prétendre qu'il existe un consensus autour du fait de ne pas considérer l'Objet (identifier les causes et origines de l'antisémitisme) comme un tabou. Bien qu'affirmer qu'il faille « identifier sans tabou » suppose que d'autres pensent ou disent le contraire (sans quoi cette injonction perdrait de sa pertinence), on note toutefois l'absence de mention des acteurs qui « identifieraient sans tabou ». La formulation *il faut* suggère donc qu'il s'agit d'une vérité générale acceptée de tous, au contraire, par exemple, d'une formulation comme *nous voulons*.

En outre, l'utilisation du terme *tabou* est, dans cet exemple, appuyée sur un objectif plus large, celui de « traiter ce mal ». D'un point de vue moral, on peut difficilement argumenter contre cet objectif puisqu'il est accepté dans la *doxa* comme bon ou juste. Il présente en effet une ligne de conduite idéale placée automatiquement du côté des valeurs à suivre en vertu de la *doxa*, des valeurs que nous partageons dans nos sociétés (ne pas faire le mal, « contraire au

bon, à la vertu » et « *condamné* par la morale »¹⁰⁷ [nous soulignons]]. Or, on peut également difficilement argumenter contre le fait qu'il est plus facile de traiter un mal dont on comprend les causes.

Plus globalement, l'exemple illustre le rôle du terme *tabou*, qui est de délégitimer les potentielles répliques qui pourraient, pour cet exemple, nier le lien entre « cause » et « antisémitisme > wokisme ». Sans ce terme, en effet, on pourrait argumenter que « le wokisme ne fait pas partie des causes de l'antisémitisme ». Or, par l'utilisation du terme *tabou*, le locuteur a placé l'objet « antisémitisme > wokisme & HCO » comme objectif (comme vérité) et comme « biaisés » ceux qui refuseraient de le voir. Argumenter comme on vient de le démontrer serait alors perçu comme « accepter d'identifier », certes, mais pas « sans tabou ». Une stratégie de réponse pourrait être de désamorcer d'abord cette illégitimité posée *de facto* pour toute tentative de contradiction : « Je n'ai bien sûr aucun tabou en ce qui concerne l'identification des causes de l'antisémitisme. Cependant, le wokisme (et sa haine de la culture occidentale) n'en fait pas partie. » Les exemples (37), (38), (39), (40) et (41) montrent que cette stratégie n'est pas inconnue des locuteurs, qui suivent à peu près tous la même structure : nier le lien entre locuteur et tabouisation¹⁰⁸ ; contre-argumenter (la plupart du temps après un connecteur logique d'opposition)¹⁰⁹.

¹⁰⁷ *Larousse en ligne*, (2025). Définition du mot *mal*. < <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/mal/48790> >, consultée le 07/08/2025

¹⁰⁸ En gras dans les exemples.

¹⁰⁹ Souligné, en gras et en orange dans les exemples.

- (37) Sur ce sujet, je serai très clair : **le Gouvernement ne fait pas un tabou** du principe d'une hausse de recettes en vue de poursuivre l'adaptation de notre société au grand âge. **Toutefois**, nous devons veiller à ne pas détériorer l'équilibre financier dont nous dépendons tous collectivement. Nous devons garder à l'esprit l'impératif d'efficience que nous devons à l'ensemble des contribuables, qui implique une juste répartition entre solidarité et responsabilité individuelle.
- (38) L'externalisation du traitement des demandes d'asile est surtout déclaratoire : le Royaume-Uni avec le Rwanda et l'Italie avec l'Albanie n'ont pas encore mis en place de dispositif effectif. Cette externalisation pose des questions opérationnelles, logistiques, financières et juridiques, en particulier dans notre ordre juridique national. **Nous n'avons pas de tabou**, **mais** nous sommes réservés sur l'efficacité de ces solutions. Les résultats obtenus en Méditerranée centrale en matière de réduction des flux de migrants irréguliers ne sont pas imputables à ces solutions, mais à la coopération européenne, demandée en particulier par l'Italie. C'est en Européens qu'il faut trouver des réponses efficaces, : elles sont européennes.
- (39) Benjamin Morel. **Je n'ai aucun tabou** sur la VIe République. **Mais** il ne faut pas fétichiser l'ordinal. Il y a trois niveaux de réforme. On peut faire de la VIe dans la Ve. Passer à un scrutin proportionnel permet déjà de tout changer. Avec le mode de scrutin majoritaire à deux tours et le télescopage des calendriers, le président dispose d'une majorité pléthorique.
- (40) L'Opinion rapportait récemment des propos entendus dans les cercles du pouvoir : la reconnaissance de la Palestine est « un moment qui approche ». Depuis l'été, des réflexions sont en cours au sommet de l'Etat, mais l'affaire fait l'objet de forts désaccords, y compris au sein du gouvernement. La position officielle de Paris n'a pas changé : **une reconnaissance n'est pas « un tabou », mais** elle n'interviendra que « quand ce sera utile ».
- (41) Des dispositifs semblables d'exonérations ou d'allègements de cotisations ciblés sur les seniors ont été testés dans d'autres pays européens, notamment la Finlande, la Suède et la Hongrie. Dans un rapport de 2017, France Stratégie indique que ces dispositifs se sont révélés inefficaces, à la fois sur les recrutements et sur les salaires. Nous partageons le même objectif. Vous savez, mesdames, messieurs les sénateurs, que **je n'ai aucun tabou** en ce qui concerne les allègements et les baisses de cotisations. (*On le confirme sur les travées du groupe CRCE.*) Mme Cathy Apourceau-Poly. Nous n'avons aucun doute à ce sujet ! (*Sourires sur les travées des groupes CRCE et SER.*) M. Gabriel Attal, ministre délégué. **Ma position n'en est que plus objective et résolue. Si les exonérations et allègements de cotisations peuvent être utiles, en l'occurrence, je crains** que le dispositif proposé n'entraîne un effet d'aubaine qui place notre branche famille dans le rouge. Pour ces raisons, le Gouvernement est défavorable à cet amendement.

Il faut également noter que le renvoi plus large à une cause « noble » acceptée comme moralement juste dans la *doxa* n'est pas isolé. On le retrouve également illustré dans l'extrait (1)¹¹⁰ vu plus haut et tiré du journal *Les Echos*. Dans le cadre d'un entretien, François Asselin, président de la CPME (Confédération des Petites et Moyennes Entreprises), s'exprime sur des sujets économiques sensibles, notamment la fiscalité, la dépense publique, les réformes, l'immigration, etc. Or, on constate que la levée du tabou est liée dans cet extrait à un objectif

¹¹⁰ « Le pays a des leviers pour le faire. [...] Enfin, certains retraités ont un niveau de vie qui augmente plus que celui des actifs. Sous-indexer les retraites pour cette catégorie de retraités ne doit pas être tabou. Il faut retrouver le sens du bien commun. »

consensuel et supérieur – « *retrouver* le sens du bien commun » (accepté comme valeur à suivre dans nos sociétés puisqu'on valorise en général le « bien ») –, ce qui efface le caractère potentiellement conflictuel ou idéologique de la proposition. La ligne d'action « sous-indexation » devient dès lors rationnelle et nécessaire, au service d'une cause à laquelle nul ne peut, à priori, « décevement » s'opposer (ou en tout cas, pas avant d'avoir désamorcer ce lien, au risque d'être illégitime). Nous avons modélisé le schéma de (1) comme suit :

ACTEURS EN PRESENCE	PREMISSE	SPECIFICATION	CCL1	PREMISSE BIS	CCL2	EFFET PRINCIPAL ET SUBORDONNE
O = sous-indexer les retraites O' = retrouver le sens du bien commun	O ° MC Sous-indexer les retraites ne doit pas être tabou...	O ∈ O' ... lorsque « sous-indexer les retraites » implique de <i>retrouver</i> le sens du bien commun (et ne pas le faire implique l'inverse).	O' = prior. Le sens du bien commun est prioritaire (et ce qui l'implique également, soit la sous-indexation).	X	X	LO

6.2.3. Phénomène spécifique : le cadrage par (dé)tabouisation comme stratégie de droite populiste ?

6.2.3.1. Stratégie de droite

Pour rappel, nous avons identifié l'utilisation prédominante du MCSP à droite, en Belgique, comme s'inscrivant dans une logique discursive, particulière et actuelle, des partis de droite. Cette logique – visible en partie chez Feldman (2008) et Guilbert (2009) –, repose principalement sur deux postulats :

- La gauche, à la gouvernance, est « conservatrice » au sens où elle valorise de « vieilles » politiques acquises dans les années 80 ainsi que l'immobilisme.
- La droite rompt avec une série de « conservatismes » ; elle est en rupture.

Pour les données françaises, on note également, d'une part, que l'usage MCSP semble prédominant à droite (bien que l'on ne puisse rien affirmer comparativement à la gauche en raison de la présence plus importante de certains partis au Parlement) et, d'autre part, que l'étude de Guilbert (2009) entre en résonance avec les résultats observés. L'auteur note en effet que « "*réforme*" est devenu l'un des sacrés montrés du discours néolibéral ». Or, pour rappel, l'utilisation de *tabou* en France, comme en Belgique appuie cette logique en raison de ces effets génériques : « [...] critiquer le tabou, quel qu'en soit la forme, c'est apparaître comme un homme politique sagace, *courageux* et soucieux des affaires de la cité [...], *souvent pionnier ou chevalier* solitaire de la vérité » (nous soulignons, Prazuch, 2018 : 150). Les termes

« pionnier » et « courageux » renvoient semble-t-il à celui qui n'a pas « peur » de la rupture (de la « réforme »), soit de « briser » des « tabous ». Par ailleurs, parmi les propriétés sémantiques observées du MC, nous avons relevé les sèmes de « frein réformation/modification/changement » et de « frein révision/réforme » (9 occurrences au total) regroupés sous le macro-sème « frein changement positif ». De la même façon, le travail de Guilbert (2009) fait écho à un autre de nos sèmes relevés. Guilbert (2009 : 17) note que la valeur de l'efficacité est prédominante dans le discours néolibéral :

Enfin la valeur « efficacité » semble être le sacré économique en voie de naturalisation, elle est chaque fois introduite par le modalisateur « plus » ; la posture concessive déjà relevée (voir exemple 2) est constante dans le texte.

Or, *tabou* a été plusieurs fois identifié (22 occurrences), dans notre corpus, comme un frein à l'efficacité (regroupé également sous la catégorie « frein au changement positif »). Ce macro-sème de « frein au changement positif » corrobore en lui-même l'hypothèse d'un discours où une logique de rupture serait mise en avant dans les partis de droite. Relevé 48 fois, le sème est présent 37 fois dans les discours de personnalités politiques dont 29 fois (78%) dans les discours de personnalités de droite. Ces chiffres ne témoignent toutefois pas d'une domination écrasante ; certains exemples montrent en réalité que l'usage du terme dans les discours de droite se distingue moins par sa fréquence que par la manière particulière dont il est employé – celle-ci étant caractérisée par, d'une part, une critique des normes ou fondement démocratiques acceptés relevant d'une logique *populiste*, et, d'autre part, une défense de la « vérité » – et qui peut être expliquée à partir des exemples ci-dessus.

6.2.3.2. Logique populiste

Les exemples (33) et (34), produits par des personnalités de droite, mettent en place un usage de *tabou* qui semble dénoncer une norme (éviter de penser l'ethnicité comme l'explication des problèmes sociaux [33] ou payer sa part du budget européen [34]), en la présentant non pas comme une norme respectable, produite par le fonctionnement démocratique, mais comme un fétiche illégitime. L'exemple (35), produit par une personnalité de gauche, fonctionne de manière similaire. D'une part, il y a également une critique à travers *tabou* du fait qu'une réalité ne peut être discutée ou remise en cause. D'autre part, l'énoncé présente également cette impossibilité de discuter comme illégitime (puisqu'elle est irrationnelle, lié au « sacré » et à « l'idéologie »). En outre, pour cet exemple comme les

exemples précédents, *tabou* cible une idée qui est effectivement indiscutable pour les partis critiqués (le Premier ministre et le gouvernement dans le cas de [35], la gauche dans celui de [33] et le Parlement [ou une partie des auditeurs opposée à l'idée de diminuer la contribution nette à l'Union Européenne] dans le cas de [34]).

Dans les deux cas, donc, l'usage de *tabou* discrédite autrui en suggérant que celui-ci n'a pas de raison légitime de défendre sa position, ou de refuser de discuter/questionner l'idée en présence, bien qu'il soit possible de dégager des raisons valides derrières ces positions : la droite s'opposerait à une augmentation des impôts car cela peut aller à l'encontre des intérêts de sa base électorale ; la gauche, quant à elle, cherche à éviter l'établissement d'un lien entre immigration et délinquance (notamment sexuelle) en raison de considérations éthiques liées à la stigmatisation des minorités. Comme souligné plus haut (cf. part. 1, point 1.3.2.), ces deux cas relèvent dès lors d'une présentation illégitime des arguments ou des motivations d'autrui. Le recours à *tabou* évacue ainsi la possibilité d'un désaccord explicite, au sens où il ne met pas en lumière, de manière logique et argumentée, les raisons du désaccord avec la position d'autrui – démarche qui serait dès lors fondée sur la reconnaissance de la légitimité de perspectives divergentes – , mais nie plutôt la validité des motifs sous-jacents de l'autre camp.

Cependant, la différence fondamentale entre l'Objet qualifié de tabou dans (35), d'une part, et ceux des exemples (33) et (34), d'autre part, réside dans le fait que (35) met en place une critique dirigée contre une position qui est *de facto* partisane, c'est-à-dire identifiée comme un marqueur politique de la droite. En revanche, les exemples (33) et (34) mettent en place la critique d'une norme collective qui est censée être transpartisane, qui est supposée faire partie des principes mêmes du fonctionnement démocratique. En effet, éviter de penser l'ethnicité comme l'explication des problèmes sociaux (33) ou payer sa part du budget européen (34) sont des habitudes, des principes, des normes collectives, qui dépassent, à priori, les clivages politiques : ces normes sont respectées par la gauche comme par la droite et ne sont pas des décisions politiques défendues uniquement par telle ou telle force politique. S'ils ne sont pas tabous, ces principes relèvent effectivement de l'ordre du présupposé, du cadre qu'on ne remet pas en question, de l'indiscutable. En ce sens, il nous semble que ces extraits témoignent d'une critique plus profonde : si *tabou* permet d'une part de nier les potentiels arguments valides d'autrui et de délégitimer, dans les exemples (33) et (34), il permet aussi de remettre en cause des positions qui à priori devraient être reconnues comme

légitimes par les participants au jeu politique, les « conditions de la discussion » ou les normes qui sont censées encadrer le débat politique.

Cette distinction permet selon nous d'éclairer un usage de *tabou* propre à la droite « populiste », qui consiste à présenter des piliers de l'Etat ou des normes fondamentales de la démocratie comme des fétiches illégitimes. Pour comprendre ceci, il nous faut revenir, brièvement, sur certaines caractéristiques de la notion de populisme. Il ne s'agit pas, ici, de proposer une définition du concept de populisme, le terme faisant par ailleurs partie, selon Cucchetti *et al.* (2021), « de ces " mots-valises " qui ont la réputation d'être particulièrement résistant à toute entreprise de définition préalable ». Les auteurs précisent que, en tant que terme « polythétique », populisme « renvoie certes à des phénomènes qui peuvent entretenir des ressemblances, mais qui ne relèvent pas pour autant d'une seule et même définition » ; et que, par ailleurs, « il n'existe sans doute pas de populisme en soi », mais seulement différentes formes de populisme correspondant plus ou moins à « une forme idéal-typique (et supposée) » du concept. Cucchetti *et al.* (2021) ne renoncent toutefois pas à une tentative de définition :

Le seul moyen [...] de définir le populisme, est de s'en remettre à une approche « restrictive ». Qu'y a-t-il finalement de commun entre toutes les manifestations du populisme ? Un « *style politique* », susceptible de s'incarner dans un leadership plus ou moins charismatique ou de se greffer sur des *mobilisations politiques protéiformes* et variablement orientées politiquement. Un style politique qui mobilise inséparablement une rhétorique tout à la fois *antiélitiste* (exaltant le *peuple* et son « bon sens », projetant l'utopie d'une relation fusionnelle entre ce peuple et son représentant) et antipolitique (défiant la temporalité longue du politique par la promesse de mesures immédiates). (nous soulignons)

Deux points nous semblent par ailleurs pertinents à mentionner lorsque nous abordons les caractéristiques du populisme : le rapport de ce dernier au peuple et à la démocratie. En ce qui concerne le rapport au peuple, Cucchetti *et al.* (2021) notent que le populisme peut être appréhendé « comme un style politique fondé sur l'appel au peuple – style considéré [...] comme le plus petit dénominateur commun à ses diverses manifestations ». Concernant le rapport entre populisme et démocratie, les auteurs précisent que « le débat sur la compatibilité » de ces deux concepts « peut diviser les intellectuels et le milieu politique ». Reste que, « en se focalisant notamment sur les populismes nationalistes et souvent proches de l'extrême *droite* », « plusieurs auteurs condamnent le populisme comme un courant *antidémocratique* basé sur un leader charismatique *démagogue*, faisant fi des corps

intermédiaires et des cadres institutionnels censés garantir la séparation des pouvoirs et l'égalité d'influence de tous, dès lors soupçonnés de dérive possible vers l'autoritarisme. »

L'absence de consensus autour du terme signale que celui-ci doit être manié avec prudence : dans notre cas, nous considérons que le terme « populiste » est approprié pour appréhender la stratégie présentée ci-dessus – remise en cause, par l'usage de *tabou*, des cadres acceptés de l'action politique – car elle met en place plusieurs des caractéristiques relevées ci-dessus du populisme.

Pour expliquer ceci, nous choisissons d'exposer en premier lieu un exemple contemporain illustratif, selon nous, de cette logique populiste et qui nous permettra dans un second temps de faire le lien avec nos données. Il s'agit de la lettre ouverte publiée en mai 2025 par neuf chefs de gouvernement européens, dont Bart De Wever pour la Belgique, dans laquelle ils reprochent à la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) d'entraver les politiques migratoires nationales. Cette lettre, signée par des personnalités affiliées pour la plupart à des partis d' (extrême-)droite, a pour objet de « réinterpréter la Convention européenne des droits de l'Homme, en particulier sur les migrations »¹¹¹, convention de 1953 qui « prévoit l'interdiction de l'esclavage, de la torture et des traitements dégradants, la liberté d'expression, l'interdiction de la discrimination et le droit à la vie de famille »¹¹². Dans un article de la RTBF, le journaliste Jean-François Herbecq précise que les signataires « veulent notamment voir *"si la Cour, dans certains cas, a étendu la portée de la convention trop loin comparé aux intentions originelles, faussant ainsi l'équilibre entre les intérêts à protéger"* »¹¹³.

Cette lettre est toutefois controversée. L'article de la RTBF expose par exemple les propos de Fiona Argenta, doctorante au Centre de droit international de l'ULB : celle-ci qualifie la lettre d'antidémocratique :

Pas question donc que les Etats puissent le moins du monde influencer sur les décisions de justice [...] : "Ce n'est pas possible et c'est antidémocratique. Ce n'est pas respecter l'impartialité, les garanties du judiciaire", souligne Fiona Argenta.

¹¹¹ Herbecq, J.-F. (2025, 23 mai). *Migration et expulsions : Bart De Wever à l'abordage de la Cour européenne des droits de l'Homme*. RTBF. <https://www.rtbf.be/article/migration-et-expulsions-bart-de-wever-a-l-abordage-de-la-cour-europeenne-des-droits-de-l-homme-11551303>

¹¹² *Ibid.*

¹¹³ *Ibid.*

[...] "Il y a carrément des considérations de droite, voire d'extrême droite, qui rentrent en jeu ici et qui, juridiquement, ne tiennent pas. Les droits humains ne sont pas, ne vont pas être modelés par les politiques du jour. C'est censé être une protection constante pour l'individu".¹¹⁴

En outre, un article sur le même sujet et paru dans *Le Vif* note que « cette initiative suscite une vive réaction du Parti socialiste (PS), qui y voit une remise en cause des fondements de l'Etat de droit »¹¹⁵. D'autres, à l'inverse, défendent cette lettre. C'est le cas de d'Alain Destexhe, médecin et sénateur honoraire, dans une carte blanche sur 21News :

La CEDH : quelle légitimité ?

Ces jurisprudences, parmi bien d'autres, soulèvent une question démocratique essentielle : peut-on accepter qu'une cour supranationale, dont les juges sont désignés dans des conditions peu transparentes – on est loin des auditions médiatisées des juges américains de la Cour suprême – impose aux États et à l'ensemble de l'Union européenne leurs politiques migratoires, sans que les gouvernements ou les parlements puissent s'y opposer ?

La lettre commune des neuf Premiers ministres européens constitue un premier pas pour dénoncer ce que l'on peut qualifier de gouvernement des juges.

Il est temps de rouvrir le débat sur le rôle de la CEDH. Défendre des droits fondamentaux ne doit pas signifier priver les États de toute capacité à protéger leurs frontières et à garantir la sécurité de leurs citoyens.¹¹⁶

Ces débats révèlent selon nous un *topos* « populiste » particulier. Dans la défense de cette lettre, les exigences des ministres susmentionnés sont présentées comme le produit de la volonté populaire ou en tout cas mu par la volonté de protéger les « intérêts » des « citoyens ». Or, cette volonté populaire justifie qu'une norme précédemment instaurée (la Convention) puisse être remise en cause. Le pouvoir exécutif, porteur des intérêts du peuple, tente ainsi de contourner une norme existante en la déclarant obsolète.

Cet exemple fait écho à nos analyses : il s'agit bien, dans les deux cas, de remettre en cause les cadres de la discussion en eux-mêmes, et plus particulièrement de déclarer la norme acceptée (défendre les droits de migrants, payer sa part au budget européen, éviter de penser l'ethnicité comme l'explication des problèmes sociaux) comme obsolète : soit qu'elle soit présentée comme un tabou, comme dans nos exemples, ou simplement comme une norme

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ Marko, J. (2025, 22 mai). *Bart De Wever et 8 dirigeants remettent en question la Convention européenne des droits de l'homme : il attaque l'État de droit. Le Vif.* <https://www.levif.be/belgique/politique/bart-de-wever-et-8-dirigeants-remettent-en-question-la-convention-europeenne-des-droits-de-lhomme-il-attaque-letat-de-droit/>

¹¹⁶ Destexhe A. (2025, 24 mai). *La CEDH ou le gouvernement des juges. Bart De Wever a raison ! (Carte blanche).* 21News. <https://www.21news.be/la-cedh-ou-le-gouvernement-des-juges-bart-de-wever-a-raison-carte-blanche>

empêchant le fonctionnement efficace du système. Par ailleurs, dans nos extraits, on note que la remise en cause de certaines normes est justifiée comme la volonté du peuple : il s'agit de présenter une norme préexistante comme un « tabou » à briser, c'est-à-dire comme un obstacle injustifié à *l'expression de la volonté populaire*. C'est bien ce qui se joue dans l'exemple (34) où le locuteur déclare, quelques lignes plus loin : « Comment rassurer nos compatriotes quand même la Chambre haute se perd dans des mesurette inutiles touchant, encore et toujours, *les classes populaires prises en étau* entre une imposition délirante et le spectre de la récession économique ? »¹¹⁷. Ce passage semble par ailleurs souligner la trahison des intérêts populaires par les élites gouvernantes, accusées d'inaction, ce qui semble faire apparaître en filigrane l'opposition élites/peuple mentionnée plus haut. Pour ce qui est de l'exemple (33), celui-ci met également en évidence la volonté de protéger le peuple français, sa culture, et plus particulièrement les femmes françaises : « elles [les féministes identitaires] affirment qu' "*une immigration très éloignée de la culture française et occidentale*" menace la place et le statut des femmes ainsi que leur sécurité dans l'espace public »¹¹⁸. Dans ces exemples, l'opposition à la levée du tabou est décrite comme illégitime, car contraire à l'intérêt du peuple, à sa protection. Ceux-ci entrent par conséquent dans une logique populiste au sens où la levée du tabou a prétendument pour objectif de défendre les intérêts du peuple.

6.2.3.3. « Valeur véridictoire »

Enfin, les exemples (33) et (36) permettent également d'éclairer un autre pan propre à certains usages de droite.

Si l'on prend en compte l'inter-discours – c'est-à-dire les autres discours avec lequel le discours étudié entre en relation (« Il faut comprendre l'interdiscours comme un entre-deux entre le discours produit et le discours autre qui produit des effets insus sur le premier » [Paveau, 2008 : 3]) – on note que l'exemple (36), et à l'instar de l'exemple (33), a pour particularité, non pas d'attaquer une *position* adverse *déjà existante*, comme dans (34) (diminuer la contribution à l'UE) et (35) (ne pas toucher aux taxes et aux impôts), mais plutôt de défendre une *description polémique* du réel (portant, dans les deux cas, sur les causes d'un

¹¹⁷ Sénat. (2024). « Session ordinaire de 2024 – 2025. Compte rendu intégral. Séance du dimanche 1^{er} décembre 2024 ». *Journal officiel de la République française*. < <https://www.senat.fr/seances/s202412/s20241201/s20241201.pdf> >, consulté le 12/08/2025.

¹¹⁸ Boilait E. (2024). « Immigration, sécurité : comment les féministes "identitaires" ont investi les angles morts de la gauche. » *Le Figaro*. < <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/immigration-securite-comment-les-feministes-identitaires-ont-investi-les-angles-morts-de-la-gauche-20241124> >, consulté le 12/08/2025.

problème social – qu’il s’agisse des agressions ou de l’antisémitisme). En d’autres termes, ces usages de *tabou* mettent en place la défense d’une « vérité », en suggérant que ceux qui nient celle-ci le font parce qu’elle constitue un tabou pour eux. En effet, contrairement aux exemples (34) et (35), où l’on répond bien à des positions défendues dans d’autres discours en les délégitimant, (36) ne se situe pas dans une logique de riposte, mais plutôt d’anticipation des contre-discours : le locuteur formule une représentation polémique, discutable ou peu consensuelle dans l’espace public, et l’usage de tabou lui permet d’anticiper les objections en présentant ceux qui contesteraient cette représentation (cette « vérité ») comme ayant un tabou (rétrogrades, conservateurs, « *aveugles* », etc.).

Or, on note que cet aspect de « défense de la vérité » est associé, notamment chez Guilbert (2009), à une logique discursive de droite. L’auteur (2009) note en effet que, « le discours constituant néolibéral tente de constituer les perceptions et le consensus social en recherchant l’effet d’évidence [...] », et que, ce faisant, il « met en évidence la réalité discursive de ses dogmes comme une *valeur véridictoire*, comme preuve et comme *légitimation* » (nous soulignons).

En outre, cette « défense » de la vérité est également associée à une logique de droite populiste chez Hameleers (2022). L’auteur étudie des énoncés sur des réseaux sociaux de populistes de droite et de citoyens soutenant des idées populistes aux Pays-Bas et soulève que le discours de droite populiste étudié « construit un récit contrefactuel qui utilise un mélange d’attaques visant à délégitimer le savoir expert et les acteurs élitistes, [...] ainsi qu’une forte insistance sur les conséquences dystopiques des conspirations des élites et *une urgence à révéler la vérité cachée* »¹¹⁹ (nous soulignons). Ainsi, dans ces discours, « les affirmations de vérité émanant du groupe d’appartenance peuvent être perçues comme *honnêtes* et exactes, tandis que celles exprimées par les groupes extérieurs sont vues comme malhonnêtes, voire trompeuses » ce qui a pour conséquence que « les affirmations de vérité de l’endogroupe sont légitimées, alors que celles des exogroupes sont délégitimées »¹²⁰ (Hameleers, 2022). En ce sens, la présentation d’une vision polémique du réel, dans (33) et (36) comme une *vérité* entre,

¹¹⁹« The RWP discourse analysed [...] constructs a counter-factual narrative that uses a mixture of de-legitimizing attacks on expert knowledge and elite actors, [...] and a strong emphasis on the dystopian consequences of elite conspiracies and an urgency to reveal the hidden truth. »

¹²⁰« In this context, the truth claims of people’s in-group may be seen as honest and accurate, whereas the truth claims expressed by out-groups are seen as dishonest or even deceptive. [...] Truth claims of the in-group are legitimized, whereas the truth claims from out-groups are de-legitimized. »

semble-t-il, dans une logique discursive de droite, et plus particulièrement de droite populiste, où le locuteur prend prétendument le parti de révéler la « vérité cachée » et légitime ainsi le son groupe (l'endo-groupe) et délégitime celui adverse.

Ces analyses ont démontré que, au-delà des effets génériques (priorisation, légitimation), les usages du MCSP *tabou* témoignent d'une capacité à (dé)légitimer des réalités différentes, et de leur inscription dans des stratégies particulières, diverses, et propres à certains individus ou groupes.

Conclusion

1. Sur le rôle endossé par *tabou* dans les discours sociopolitiques et médiatiques en France et en Belgique francophone

Au terme de cette étude, il convient de revenir sur nos questionnements initiaux : quel(s) rôle(s) endosse l'utilisation du mot *tabou* dans les discours sociopolitiques et médiatiques en France ? Ces usages présentent-ils des similitudes avec ceux observés en Belgique francophone au point de refléter une stratégie discursive partagée à l'échelle d'une partie de la francophonie ? Ces questionnements étaient mus, pour rappel, par la conclusion d'un changement dans l'utilisation du terme en Belgique (Turneer, 2024) qui lui conférait le statut de « mot-clé sociopolitique » (Jeffries & Walker), étiquette que nous avons sélectionnée, parmi d'autres (« formule », [Krieg-Planque, 2009] ; « mot-clé discursif », [Schröter *et al.*, 2019]), pour désigner ces mots « pivots » dans le discours qui opèrent des processus de division sociale dans les interactions (légitiment certains, délégitiment d'autres, etc.).

Pour répondre à notre première question de recherche, nous avons, dans un premier temps, approfondi la compréhension du concept, dont la définition n'était pas clairement circonscrite en sciences du langage (Bondi, 2010 : 1), afin de construire une définition procédurale du « mot-clé sociopolitique ». Des caractéristiques présentes dans les différents travaux existants, nous avons retenu les traits suivants pour proposer notre propre définition : enjeu sociopolitique, saillance statistique, traces de figement (formel et discursif), caractère de référent social, caractère polémique et polysémique, caractère argumentatif (et, plus particulièrement, stratégie de cadrage dépolitisante inscrite dans une logique discursive politique). Cette première partie nous a également permis de proposer un processus de repérage des MCSP (par intuition puis vérification de la définition), pour pallier ce manque de « procédure objective » (Rigotti & Rocci, 2005) dans la recherche, et d'établir le type de méthodologie cohérente pour notre définition du MCSP : au vu des études dans le domaine et du caractère discursif des MCSP (Krieg-Planque, 2009), l'étude sur corpus semblait être la plus appropriée pour notre MCSP.

Dans un deuxième temps, nous avons confirmé le statut de MCSP du mot *tabou*, celui-ci correspondant à la définition construite dans notre première partie : en témoignait,

notamment, l'éclatement du sens, la circulation du terme, les traces de figement (*sans tabou, briser les tabous, lever les tabous*), sa charge sociopolitique, l'augmentation de sa fréquence dans les discours (Pražuch, 2018), et sa charge argumentative étudiée en Belgique. Les réponses quant à notre question de départ, notamment sur le *sens* et sur la fonction pragmatique du mot en France, ont été obtenues ensuite par l'analyse des occurrences via une grille méthodologique construite pour notre objet particulier, bien qu'inspirée de celles de Rondiat (2025) et Shchinova (2025), dont chaque section a permis de répondre à une sous-question particulière : ce type d'analyse nous a permis de mêler approche qualitative et quantitative.

De ces étapes, nous avons relevé les réponses qui suivent quant à son rôle. *Tabou*, dans un usage MCSP en France, semble être davantage un terme politique – dans la mesure où l'arène politique, lorsqu'elle utilise le mot *tabou*, recourt plus souvent à ce mot comme MCSP que ne le fait la presse – et plus particulièrement un terme politique de droite – dans la mesure où le terme est fortement rencontré à droite (dans la répartition actuelle des partis au Parlement). Il représente une réalité négative à abandonner : il est lié à un frein à une réalité positive et peut acquérir un aspect contraignant, ignoré, opaque, etc. Ce faisant, il permet d'attribuer une valeur négative impliquée dans le terme (*tabouiser est illégitime*) à la tabouisation de l'Objet concerné dans le schéma argumentatif. Cet Objet consiste la plupart du temps en un acte, une problématique ou un Objet concret concernant des sujets principalement liés à l'économie. Le terme fonctionne en grande majorité comme suit : une prémisse associe ou oppose Objet au MCSP ; l'enjeu pivot priorise ou non la plupart du temps un Objet ; l'effet principal – découlant de toutes les prémisses dans le discours – légitimise d'abord un Objet puis un Sujet. Le rôle de *tabou* peut donc être associé à une stratégie de (dé)légitimation politique.

La comparaison des données belges aux données françaises nous a ensuite permis de souligner un fonctionnement similaire quant à l'utilisation du terme *tabou* en tant que MCSP : dans les deux cas, l'usage MCSP est davantage présent dans l'arène politique et les thématiques abordées, la forme du mot, ainsi que ses propriétés sémantiques et argumentatives convergent largement. On note cependant, au vu de l'observation des TA, que l'usage belge semble davantage abstrait, figé (moins varié structurellement), indirect et négatif que l'usage français. Ce dernier se distingue en effet par une plus grande diversité structurelle et une présence accrue de qualifiants directs, notamment positifs. Ces écarts peuvent être le

signe d'un dé-figement plus avancé en France qu'en Belgique (ou au contraire, d'un figement plus avancé en Belgique qu'en France), et donc, de structures davantage diversifiées. Sur le plan de l'argumentation, on note, d'une part, que la répartition légèrement plus dispersée des effets en Belgique illustre potentiellement une stratégie argumentative moins conventionnalisée et plus dispersée ; d'autre part, que la plus grande présence de schémas complexes en Belgique qu'en France illustre potentiellement une argumentation moins directe où sens où elle serait moins étagée en Belgique.

En outre, à l'instar des données belges, nous avons identifié pour notre MCSP un rôle particulier de cadrage du débat : il met en place une argumentation « non-rationnelle » basée sur les prémisses dont il est porteur (*tabouiser est illégitime ; détabouiser est légitime*) qui semblent faire partie de l'opinion acceptée et qui permettent d'attribuer une valeur négative au *tabou*. En effet, « rares sont les énoncés où le mot *tabou* représente un phénomène positif » (Pražuch, 2018 : 150). Le terme acquiert ainsi un rôle-clé dans l'argumentation politique, permettant *in fine* de favoriser ou défavoriser des lignes d'action (Fairclough & Fairclough, 2012) qui peuvent « fonder des décisions ».

Cette argumentation semble de surcroît être en partie partisane d'une logique discursive particulière et actuelle – rencontrée partiellement chez Feldman (2008) et Guilbert (2009) – où la droite se positionnerait comme celle qui agit, résout, propose des changements et des solutions par rapport à une gauche bloquée dans l'immobilisme. En outre, l'analyse de certains exemples démontrent que la stratégie à droite ne se contente pas de *cadrer* la réalité, mais qu'elle remet en question les *cadres* mêmes du discours, les conditions de la discussion, et participe ainsi d'une logique que nous qualifions de « populiste » et qui consisterait à présenter des piliers de l'Etat ou des normes fondamentales de la démocratie comme des fétiches illégitimes ; d'autres exemples, encore, présentent une vision polémique du réel comme une « vérité », ce qui renforce d'une part l'inscription dans une logique de droite (selon Guilbert, 2009) détentrice de la « vérité », par ailleurs également associée aux discours populistes (selon Hameleers, 2022).

La forte convergence, entre la Belgique francophone et la France, des usages du terme – qu'il s'agisse de ses stratégies discursives ou de son emploi structurel, thématique, etc. – confirme que, en tant que MCSP, *tabou* présente une stratégie discursive et un emploi partagés à l'échelle d'une partie de la Francophonie (France et Belgique francophone).

2. Sur l'analyse de MCSP : apports, limites et perspectives

Cette étude a fourni, dans un premier temps, une définition procédurale du MCSP, dont les caractéristiques sont relativement simples d'identification : elles posent ainsi des critères définis et synthétisés à partir de plusieurs études fondatrices pour la vérification du statut de MCSP. Si elle peut bien entendu être améliorée, il nous semble qu'elle fournit toutefois une base pertinente pour une homogénéisation de la définition. Nous avons ensuite établi un protocole à suivre pour l'analyse des MCSP et identifié plusieurs constantes dans la description de ceux-ci. Les grandes sections de la grille d'analyse construite pour cette étude, inspirées de chez Shchinova (2025) (« occurrence », « informations contextuelles », « objet », « effet ») semblent servir de guide : les deux premières recueillent les informations contextuelles, formelles, cotextuelles, etc. ; les deux dernières se concentrent sur la fonction des MCSP : la catégorisation d'un « Objet » et la production d'un « effet pragmatique » (légitimation ou délégitimation).

Si nous avons tenté d'appliquer nos catégories avec rigueur, nous n'avons pas pu éviter quelques étapes interprétatives comme la répartition des verbes TA « qualifiés » en « sème », l'analyse des propriétés sémantiques du MCSP et des propriétés des Objets et, bien entendu, la reconstruction des schémas argumentatifs. Une solution à cette subjectivité aurait été de procéder à un accord inter-codeurs que nous n'avons pas pu mettre en place dans le cadre de cette étude par manque de codeur. Il en va qui plus est de même pour le classement des schémas qui relève de choix arbitraires, bien que fondés sur une intuition logique. Cette tendance interprétative a pu influencer les résultats de notre analyse.

En outre, nous avons exclu une série de cas dont nous n'étions pas certaine pour ne pas fausser nos données ; or, ces cas mériteraient également d'être étudiés suivants la même méthodologie. On peut faire l'hypothèse que l'étude de ces cas, peut-être révélateurs d'une période de « transition » du terme ou d'un usage à cheval entre deux sens du mot, pourrait être éclairante pour la compréhension du fonctionnement de *tabou* en tant que MCSP. De surcroît, il s'est avéré, à l'analyse des résultats, que le codage d'occurrences non MCSP aurait été enrichissant également : celui-ci aurait permis de vérifier la significativité de la différence d'usage MCSP entre partis, type de locuteur, etc. qui n'a pas pu être vérifiée sans ces données. Une analyse à plus grande échelle (du nombre total de mots prononcés par chaque parti, à la fois dans la presse et au Parlement, sur la période considérée) nous aurait également permis

de calculer une fréquence relative d'occurrences du terme *tabou* et ainsi de déterminer si la différence d'usage entre partis est significative. Le corpus reste par ailleurs limité : si l'usage de *tabou* en tant que MCSP apparaît avant tout politique (au sens restreint), il conviendrait d'étendre et/ou de modifier les arènes étudiées, et ce notamment en raison du biais pour l'arène journalistique (qui ne constitue pas un espace discursif réservé aux journalistes à l'inverse du Parlement qui lui est à priori réservé aux personnalités politiques), ainsi que le nombre d'occurrences sélectionnées, à l'instar de nos deux modèles (Shchinova, 2025 ; Rondiat, 2025). Une analyse des occurrences de *tabou* sur les réseaux sociaux, par exemple, nous permettrait de vérifier si cet usage MCSP peut être observé dans d'autres arènes. Cette analyse supplémentaire fournirait certainement une approche complémentaire et pertinente à l'étude de *tabou* en tant que MCSP dans les discours sociopolitiques et médiatiques. Quant aux mots-clés sociopolitiques en général, nous pensons qu'une analyse plus approfondie de leur potentielle fonction de cadrage, ainsi que de leur rôle dans la dépolitisation du discours, pourrait être éclairante pour la compréhension de leur « force persuasive » (Rigotti & Rocci, 2005). Une telle approche permettrait également de décomposer et déconstruire plus finement certains discours, en apparence apolitiques, qui visent en réalité à orienter la perception des citoyens tout en minimisant le potentiel de conflit ou de débat critique.

Bibliographie

Amossy R. (2021). Chapitre 2. L'éthos discursif ou la mise en scène de l'orateur. In : R. Amossy, *L'argumentation dans le discours* (pp. 71-100). Paris: Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.amoss.2021.01.0071>

Armengaud F. (2007). Introduction. In : Françoise Armengaud éd., *La pragmatique* (pp. 3-14). Paris cedex 14: Presses Universitaires de France.

Bénit A. (2000). L'insécurité linguistique des francophones périphériques: le cas de la Belgique. In *La Lingüística francesa en España camino del siglo XXI* (pp. 125-140). Arrecife.

Blyn-LaDrew R. (1996). Geoffrey Keating, William Thomas, Raymond Williams, and the Terminology of Folklore: 'Bealoideas' as a 'Keyword'. *Folklore Forum* 27(2):5-37.

Bondi M. (2010). Perspectives on keywords and keyness. An introduction. In : Bondi M., Scott M., *Keyness in texts*. Volume 41 de *Studies in Corpus Linguistics*, John Benjamins Publishing.

Bonnet V., Marty E., Robert C. (2024). Disqualification des conflictualités, rétrécissement du débat, invisibilisation des valeurs : la dépolitisation en discours. *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 134 | 2024, mis en ligne le 01 avril consulté le 18 novembre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/mots/32839> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mots.32839>, p.1-9.

Chateauraynaud F. & Doury M. (2010). "Désormais..." Essai sur les fonctions argumentatives d'un marqueur de rupture temporelle. *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 4, mis en ligne le 15 avril 2010, consulté le 26 octobre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/aad/772> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/aad.772>, p.19

Charaudeau P. (2006). Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives. *Semen* [En ligne], 22 | 2006, mis en ligne le 01 mai 2007, consulté le 29 mai 2025. URL : <http://journals.openedition.org/semen/2793> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/semen.2793>

Church W. K. & Hanks P. (1990). Word association norms, mutual information, and lexicography. *Comput. Linguist.* 16, 1 (March 1990), 22–29.

Cucchetti H., Dézé A. et Reungoat E. (2021). Une définition du populisme est impossible. *Au nom du peuple ? : Idées reçues sur le populisme* (p. 17-24). Le Cavalier Bleu.
<https://shs.cairn.info/au-nom-du-peuple--9791031804781-page-17?lang=fr>.

De Jonge L. (2021). The Curious Case of Belgium: Why is There no Right-Wing Populism in Wallonia? *Government and Opposition*, 56(4), 598–614. doi:10.1017/gov.2020.8

Durant A. (2006). Raymond Williams's keywords: Investigating meanings 'Offered, Felt for, Tested, Confirmed, Asserted, Qualified, Changed'. *Critical Quarterly* 48(4): 1–26.
<https://doi.org/10.1111/j.1467-8705.2006.00743.x>

Ebel M. (1979). Narration et histoire : versions actives et récit vrai. *Cahiers Vilfredo Pareto. Revue européenne des sciences sociales* (Genève, Droz), tome 17, no 45, 1979, p. 9-32.

Feldman J.-P. (2008). La droite est-elle (encore) conservatrice ? *Revue Des Deux Mondes*, 142–147. <http://www.jstor.org/stable/44194010>

Fiala P., Ebel M. (1983a). *Langages xénophobes et consensus national en Suisse/1960-1980) : discours institutionnels et langage quotidien ; la médiatisation des conflits*. Université de Neuchâtel, Faculté des lettres, 432 p. + 22 p.

Fiala P., Ebel M. (1983b). *Sous le consensus, la xénophobie. Paroles, arguments, contextes*. (1969-1981) Lausanne, Institut de science politique, Mémoires et documents, 434 p.+22 p.

Firth J. R. (1935). Technique of semantics. *Transactions of the Philological Society*, 36–72.

Fiumana, M. (2017). *Insécurité linguistique et langue française : Le cas de la Belgique* (Tesi di laurea magistrale, Università degli Studi di Padova).
< https://thesis.unipd.it/bitstream/20.500.12608/25637/1/MANUELA_FIUMANA_2017.pdf >

Freud S. (1928). *Totem et Tabou* [*Totem und Tabu*,1912], trad. S. Jankélévitch, Paris, Payot, rééd. 1968.

Gomez-Jimenez E. M. (2019).. Compte rendu de Jeffries L., Walker B. (2017), *Keywords in the Press: The New Labour Years*. Bloomsbury : London, 206 pp.

Gottraux P. (2016). Professionnels de la parole publique et cautionnement" improbable" de l'UDC en Suisse: discourir sur le" renvoi des étrangers criminels". *Les tentatives de banalisation de l'extrême droite en Europe*, 129-142.

Guilbert T. (2009). Discours d'évidence : Constitution discursive des normes et des connaissances. CURAPP-ESS. *Normativités du sens commun*, PUF, pp.275-300, CURAPP. ffhalshs-00813896.

Guilbert T., Lebaron F. & Peñafiel R. (2019). Introduction. Discours austéritaires et discours néolibéral. *Langage et société*, 166, 9-29. <https://doi.org/10.3917/lis.166.0009>

Guiraud C. (1987). Le tabou linguistique : limites d'une explication. In : *Études de linguistique générale et de linguistique latine offertes en hommage de Guy Serbat*, éd. S. Mellat, Paris, Société pour L'information Grammaticale, p. 147–155

Hambye P., De Cock B., Rondiat C., Shchinova N. (2023). "Keywords" in sociopolitical debates: approaches to struggles about meaning in discourse [Conférence]. *Pragmatics*, Bruxelles. https://cdn.ymaws.com/pragmatics.international/resource/collection/C57D1855-A3BB-40D8-A977-4732784F7B21/Abstracts_book.pdf

Hambye P., De Cock B. & Rondiat C. (2025). Studying keywords in discourse: contrasting different theories and methods. *Journal of Corpora and Discourse Studies*, 8: 1–20.

Hameleers M. (2022). Empowering the people's truth through social media? (De)legitimizing truth claims of populist politicians and citizens. *Politics and Governance*, 10(1), 1–13. <https://doi.org/10.17645/pag.v10i1.4726>

Jeffries L., Walker B. (2017). *Keywords in the Press: The New Labour Years*. Bloomsbury : London, 206 pp.

Jézégou A. (2022). Agentivité. In : A. Jorro *Dictionnaire des concepts de la professionnalisation* (2^e éd., p. 41-44). De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.jorro.2022.01.0041>.

Johnson P. (2023). (Re) contextualising the 'anti-woke' discourse: French and English attitudes towards gender-inclusive language within online discursive spaces [Conférence]. *Pragmatics*, Bruxelles.
https://cdn.ymaws.com/pragmatics.international/resource/collection/C57D1855-A3BB-40D8-A977-4732784F7B21/Abstracts_book.pdf

Krieg-Planque A.

- (2003). « *Purification ethnique* ». *Une formule et son histoire*. CNRS Communication. Paris: CNRS éditions.
- (2009). *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*. Paris: Presses Universitaires de Franche-Comté.
- (2010). La formule "développement durable" : un opérateur de neutralisation de la conflictualité. *Langage et société*, 134, 5-29.

Labere N. (2004). Le tabou : éditorial. *Questes* [En ligne], 7 | 2004, mis en ligne le 15 janvier 2014, consulté le 25 avril 2023. URL : <http://journals.openedition.org/questes/2762> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/questes.2762>

Lecler A. (2009). Le défigement : un nouvel indicateur des marques du figement ? *Cahiers de praxématique* [En ligne], 46 | 2006, document 3, mis en ligne le 01 juin 2009, consulté le 28 mai 2025. URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/464> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/praxematique.464>

López Díaz M. (2018). La cooccurrence du tabou et de l'euphémisme ou les conditions de la synonymie. *Travaux de linguistique*, 76, 27-42. <https://doi.org/10.3917/tl.076.0027>

LROM2171, *Lexicologie*. Cours dispensé par Cédric Fairon à l'UCLouvain, deuxième quadrimestre de l'année académique 2022 – 2023.

Maesele P., & Raeijmaekers D. (2020). Nothing on the news but the establishment blues? Toward a framework of and agonistic media pluralism. *Journalism*, 21(11), 1593-1610. <https://doi.org/10.1177/1464884917739476>

Mercuri C. (2023). Constructing the meaning of sustainability through argumentation: locus from definition in the public controversy surrounding sustainable fashion. [Conférence]. *Pragmatics*, Bruxelles.
https://cdn.ymaws.com/pragmatics.international/resource/collection/C57D1855-A3BB-40D8-A977-4732784F7B21/Abstracts_book.pdf

Místecký M. (2019). Vers la définition pragmatique de la collocation : méthodes statistiques exemplifiées sur les articles journalistiques traitant la crise migratoire. *Studia romanistica*, 73-82.

Moirand S. (2007). *Les discours de la presse quotidienne : observer, analyser, comprendre*, Presses Universitaires de France (PUF), Paris, 179 p.

Née É., Veniard M. (2012). Analyse du Discours à Entrée Lexicale (A.D.E.L.) : le renouveau par la sémantique ? *Langage et société*, 140, 15-28. <https://doi.org/10.3917/lis.140.0015>

Née É., Oger C. & Sitri F. (2017). Le rapport : opérativité d'un genre hétérogène. *Mots. Les langages du politique*, n° 114(2), 9-24. <https://doi.org/10.4000/mots.22752>.

Neveu É. (2015). Chapitre 3 - Cadrer Donner forme aux problèmes publics. *Sociologie politique des problèmes publics*. (p. 95 -124). Armand Colin.
<https://doi.org/10.3917/arco.neve.2015.01.0095>.

Nkuitchou Nkouatchet R. (2021). Le Cameroun et le tabou de la marginalisation de sa diaspora. *L'Espace Politique* [En ligne], 43 | 2021-01, mis en ligne le 01 mars 2022, consulté le 28 décembre 2023. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/9610> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.9610>

Paveau M.-A. (2008). Interdiscours et intertexte. *Linguistique et littérature* : Cluny, 40 ans après, Besançon, France. pp.93-105. {hal-00473985}

Pedraza Pizarro A., Cougnon L.-A., Flottum K., Gjerstad O. (2023). What is “sustainable development”? A contrastive keyword analysis of tweets about climate change in Norway, France and Belgium [Conférence]. *Pragmatics*, Bruxelles.
https://cdn.ymaws.com/pragmatics.international/resource/collection/C57D1855-A3BB-40D8-A977-4732784F7B21/Abstracts_book.pdf

Porto M. D. (2023). What do they mean by polarization? Usage and meaning in Spanish and British press. [Conférence]. Pragmatics, Bruxelles.
https://cdn.ymaws.com/pragmatics.international/resource/collection/C57D1855-A3BB-40D8-A977-4732784F7B21/Abstracts_book.pdf

Prażuch W. (2018). Le tabou et sa dénonciation – la parole publique entre la "langue de bois" et le "parler vrai". *Acta Universitatis Lodzensis. Folia Litteraria Romanica*, (12), 147–159.
<https://doi.org/10.18778/1505-9065.12.14>

Preuil S. (2020). « Tabou » Publictionnaire. *Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 18 décembre 2020. Dernière modification le 02 juin 2021. Accès : <https://publictionnaire.huma-num.fr/notice/tabou>.

Rebourcet S. (2008). Le français standard et la norme: l'histoire d'une «nationalisme linguistique et littéraire» à la française. *Communication, lettres et sciences du langage*, 2(1), 107-118.

Reul R., Paulussen S., & Maesele P. (2019). News from the pit: Journalistic performativity and discourse on Belgian internment policy, *Discourse, Context & Media*, volume 27, pp. 32-40, ISSN 2211-6958, <https://doi.org/10.1016/j.dcm.2018.02.005>.
<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2211695817302234>)

Rigotti E. & Rocci A. (2005). From argument analysis to cultural keywords (and back again). In : *The Practice of Argumentation* [Controversies 2], F. H. van Eemeren & P. Houtlosser (eds), 903–908. Amsterdam: John Benjamins.

Rondiat C.

- (2023). Discussing the Boundaries of Science. "Scientific" as a Keyword in Politicians' and Experts' Discourses during the Covid-19 Crisis in Belgium [Conférence]. Pragmatics, Bruxelles.
https://cdn.ymaws.com/pragmatics.international/resource/collection/C57D1855-A3BB-40D8-A977-4732784F7B21/Abstracts_book.pdf
- (2025). 'Following the science'. Science* as a sociopolitical keyword during the pandemic. *Journal of Corpora and Discourse Studies*, 8: 185-216

Schürgers E. (2023). An Anglicism on the Foreground of Francophone Press. Combining Macro-diachronic and Enunciative Perspectives on the Metadiscursive Keyword 'Fake News'. [Conférence]. Pragmatics, Bruxelles.
https://cdn.ymaws.com/pragmatics.international/resource/collection/C57D1855-A3BB-40D8-A977-4732784F7B21/Abstracts_book.pdf

Scott M., Tribble C. (2006). *Textual Patterns. Keywords and Corpus Analysis in Language Education* [Studies in Corpus Linguistics 22]. Amsterdam: John Benjamins.

Shchinova, N.

- (2023). Empty or overloaded? A comparative analysis of the keywords populism(s) and populist(s) in Belgian, French, and Spanish media discourses [Conférence]. Pragmatics, Bruxelles.
https://cdn.ymaws.com/pragmatics.international/resource/collection/C57D1855-A3BB-40D8-A977-4732784F7B21/Abstracts_book.pdf
- (2025). A corpus-assisted analysis of the term *populism* in French and Spanish media discourses. *Journal of Corpora and Discourse Studies*, 8:71–92

Schroeter M. (2023). 'Woke' : Corpus assisted discourse analysis of a stigmatising keyword in polarized society [Conférence]. Pragmatics, Bruxelles.
https://cdn.ymaws.com/pragmatics.international/resource/collection/C57D1855-A3BB-40D8-A977-4732784F7B21/Abstracts_book.pdf

Schröter M., Veniard M., Taylor C., Blätte A. (2019). A comparative analysis of the keyword multicultural(ism) in French, British, German and Italian migration discourse. In : Viola L.; Musolff A. *Migration and Media. Discourses about identities in crisis*, John Benjamins. ffhal02186002

Stubbs M.

- (1996). *Text and Corpus Analysis. Computer-assisted Studies of Language and Culture*. London: Blackwell.
- (2010). Three concepts of keywords. In : Bondi M., Scott M., *Keyness in texts*. Volume 41 de *Studies in Corpus Linguistics*, John Benjamins Publishing.

Turneer E. (2024). *Étude de « mots-clés sociopolitiques » : le cas du mot « tabou » dans les discours politiques et médiatiques en Belgique francophone*. Faculté de philosophie, arts et lettres, UCLouvain. Prom. : Hambye, Philippe.

Veniard M. (2013). Du profil lexico-discursif de *crise* à la construction du sens social d'un événement. In : D. Londei, S. Moirand, S. Reboul-Touré and L. Reggiani, eds., *Dire l'événement. Langage, mémoire, société*, Presses Sorbonne Nouvelle, Paris, p. 221-232.

Wander E. (2011). L'argumentation dans le discours d'information médiatique. *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 7 | 2011, mis en ligne le 15 octobre 2011, consulté le 23 septembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/aad/1209> ; DOI : 10.4000/aad.1209

Wiegand V. (2018). *Review of L. Jeffries & B. Walker (2018), "Keywords in the Press: The New Labour Years"*. CADAAD Journal.

Williams R. (1983). *Keywords: A Vocabulary of Culture and Society*. Revised edition. Oxford: Oxford University Press.

Wierzbicka A. (1997). *Understanding Cultures through Their Key Words*. Oxford: Oxford University Press.

Young R. (1983). Compte rendu de Williams R., *Keywords: A Vocabulary of Culture and Society*. Oxford University Press, 1983.

Annexes

1. Annexe 1

Légende :

- S : Shchinova (2025)
- R : Rondiat (2025)
- En gris : catégories reprises

Modèles	Catégorie
S & R	N° occurrence
S & R	Occurrence
S & R	Texte occurrence
S & R	Thème
S & R	Catégorie grammaticale
S & R	Terme associé
R	Type de terme associé
S	Lien
S	Référence
S	Date
S	Source
S	Source type
S	Source type 2
S	Langue
S	Pays
S	Location
S	Nb retweet
S	Nb likes
S	Tweet V
S	Hashtag
S	Réponses
S	@
S	Genre discursif
S & R	Loc ID
S & R	Loc type 1
S	Nb followers
S	Disc rapporté
S	Auteur DR ID
S	Auteur DR type 1
S	Source DR ID
S	Source DR type
S & R	Objet ID
S & R	Objet type 1
R	Catégorie conceptuelle objet
R	Manifestations textuelles catégorie conceptuelle
R	Autres éléments lexicaux
R	Terme en contraste
R	Type de terme en contraste
R	Éléments lexicaux terme en contraste
R	Catégorie conceptuelle terme en contraste
R	Marquage catégorie conceptuelle
R	Qualité (attribué ; ambiguë ; déniée)
S	Valeur
S	Type marquage valeur
S	Formes support valeur

S	Evidence sens
S	Champ conceptuel
S	Marquage champ
S & R	Fonction
R	Effet
S & R	Cible
S & R	Cible type
S	Renvoi à
S	Destinataire
S	Suscite R

Tableau 32. Listes des catégories d'analyse du MCSP de Shchinova et Rondiat.

2. Annexe 2

Section	Colonne	Question	Options
Informations contextuelles	Numéro occurrence	/.	/.
	Plateforme	/.	/.
	Date	/.	/.
	Discours rapporté	L'usage de <i>tabou</i> est-il rapporté (direct [verbatim] et indirect [DR]) ou non ?	Non ; DR ; Verbatim
	Locuteur	Qui est l'auteur de l'utilisation du mot <i>tabou</i> ?	/.
	Type de locuteur	Quel type de locuteur est à l'origine de cet usage du mot ?	Politicien ; journaliste
	Propriétés locuteur	Quelles sont les caractéristiques du locuteur (ex. : positionnement politique) ?	A définir de manière inductive
	Contexte	Description du contexte du message.	/.
	Thème	Quelle est la thématique du message dans son ensemble ?	/.
Occurrence	Texte occurrence	Cotexte jugé suffisant pour comprendre l'occurrence.	/.
	Forme	/.	/.
	Catégorie gram.	/.	Nom ; Adjectif
	Terme associé	Y a-t-il un ou plusieurs termes associés au mot <i>tabou</i> dans l'énoncé ?	/.
	Type de terme associé	De quelle façon le mot <i>tabou</i> est-il associé à ce terme ?	Exclu par complément prépositionnel ; qualifié ; qualifiant direct ; qualifiant indirect négatif ; listé par exclusion ; listé par inclusion.
	Propriétés sémantiques MC	Quelles sont les propriétés/réurrences/caractéristiques associées à ce MCSP ?	A définir de manière inductive
Objet (Quoi ?) & Sujet (Qui ?)	Objet	Quelle réalité particulière est qualifiée (ou non) de MCSP ?	/.
	Propriétés objet	Quelles sont les propriétés associées à l'objet ? Quel type de réalité représente l'objet ? A quel sujet ?	A définir de manière inductive
	Objet'	Quelle réalité particulière est associée au MCSP ?	
	Propriétés objet'	Quelles sont les propriétés associées à l'objet' ? Quel type de réalité représente l'objet ?	
	Sujet	Qui a ou n'a pas de <i>tabou</i> ?	/.
	Type de sujet	/.	Individu ; Grp défini ; Institution ; autre
	Propriétés sujet	Quelles sont les propriétés/réurrences/caractéristiques associées au sujet' ?	A définir de manière inductive
	Sujet'	Qui est associé ou non au <i>tabou</i> ?	/.
	Type de sujet'	/.	Individu ; Grp défini ; Institution ; autre
	Propriétés sujet'	Quelles sont les propriétés/réurrences/caractéristiques associées au sujet' ?	A définir de manière inductive

Effet	Prémisse 1	/.	A définir de manière inductive
	Spécification 1 (QUAND/SI)	/.	
	Conclusion	/.	
	Prémisse 2 bis	/.	
	Conclusion bis	/.	
	Type de schéma	/.	
	Interprétation spécifique	/.	

Tableau 33. Grille d'analyse complète du MCSP *tabou*.

3. Annexe 3

Propriétés du MCSP par trait sémantique commun	Effectif
Réalité positive (à respecter)	3
à respecter (positif)	1
Interdit (positif)	1
Limites/normes sociétales	1
Biais	13
accepté/dogme/non remis en cause	3
dogme/non remis en cause	1
frein idéologique	2
positionnement idéologique/VS neutralité, objectivité	6
VS objectivité	1
Frein changement positif	48
Frein amélioration	9
frein amélioration/modification	1
frein efficacité	19
frein efficacité/amélioration	1
frein efficacité/modification	2
frein évolution	1
Frein évolution/amélioration	5
frein modification	1
frein réformation	5
frein réformation/modification/changement	1
frein révision	2
frein révision/réforme	1
Frein débat/discussion/réflexion/échange	50
frein débat/discussion	22
Frein débat/discussion/échange	9
frein discussion/débat	1
frein réflexion	16
frein réflexion/échange	2
Contraignant	26
imposant	1
indiscutable	1
intouchable	1
obstacle	2
pesant	4
Résistant	12
sensible	4
Solide	1
Ignoré	26
non abordé	2
non abordé/admis/envisagé	16
non abordé/non remis en cause	1

non abordé/non remis en cause/non admis	1
non admis	2
non envisagé	4
VS action	6
VS action	6
Conservateur/craintif	11
VS audace	3
VS innovation	4
VS nouveauté/Tradition	1
VS nouveauté/Tradition/VS innovation	1
VS nouveauté;Tradition	2
VS ouverture possibilités/Fermeture possibilités	34
fermeture	1
fermeture possibilités	10
VS ouverture possibilités	19
VS ouverture possibilités ; fermeture	1
VS ouverture possibilités/fermeture	1
VS ouvertures possibilités	2
Opaque/mensonger	18
Caché	4
caché/non abordé	1
concession/omission	1
VS transparence	3
VS transparence/honnêteté	9
Total général	235

Tableau 35. Effectifs par « propriétés sémantiques associées » regroupées par sème commun.

4. Annexe 4

Sujet des Objets	Effectif	Pourcentage
Finance	52	43,33%
(Im)migration	18	15%
Fonctionnement institutionnel	9	7,50%
Guerre/militaire	8	6,67%
Secteur médical/santé	7	5,83%
Climat	6	5,00%
Politique	5	4,17%
Emploi	5	4,17%
Territoire	3	2,50%
Secteur aérien	2	1,67%
Social	1	0,83%
Antisémitisme	1	0,83%
Cadre juridique	1	0,83%
Réforme	1	0,83%
Enseignement	1	0,83%
Total général	120	100,00%

Tableau 36. « Propriétés Objet » : effectifs par propos des Objets par type d'Objet.